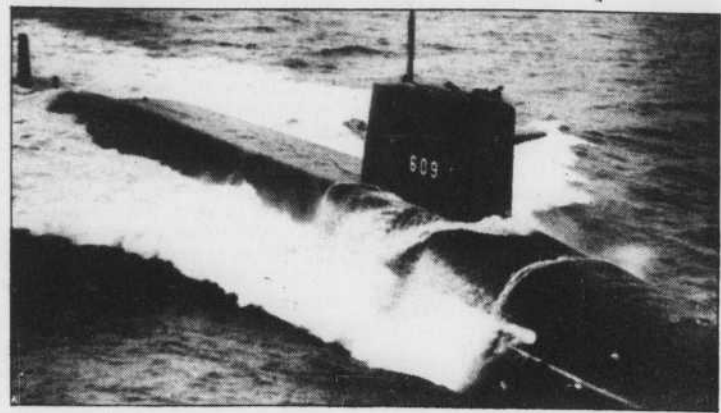


## Le Canada aura-t-il ses sous-marins nucléaires ?



## Clark et Wilson sont loin d'en être convaincus

JOCELYN COULON

Le Livre blanc de la Défense, qui recommande notamment l'achat par le Canada de sous-marins nucléaires, divise profondément les ministres conservateurs sur les coûts des options militaires proposées par le ministre de la Défense, Perrin Beatty, qui tient mordicus à ses sous-marins nucléaires.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark,

et le ministre des Finances, M. Michael Wilson, soulèveront la question ce matin lors de la réunion du Comité des priorités et de la planification, à Ottawa, plaçant le premier ministre Mulroney dans une position inconfortable.

Selon les informations obtenues par LE DEVOIR, le secrétaire d'État et le ministre des Finances, qui ont en mains le livre blanc depuis un mois, s'opposeraient particulièrement à l'achat

Voir page 10 : Sous-marins

## Sondage sur les relations hommes-femmes La vie de couple avant tout

### L'argent, la carrière et la sexualité intéressent moins

EXCLUSIF

PAULE DES RIVIÈRES

Plus que toute chose, les Québécois, hommes et femmes, désirent une vie affective heureuse et paisible à l'intérieur d'un couple, dans un environnement sans violence ni pollution. Possiblement avec des enfants. Mais l'argent, la reconnaissance dans son travail et la sexualité se retrouvent tout en bas de l'échelle des grandes aspirations.

Selon un sondage réalisé par la maison CRÉATEC+ en exclusivité avec LE DEVOIR, l'aspiration première des Québécois est d'avoir une « vie de couple heureuse » : pour un Québécois sur trois, c'est l'objectif principal dans la vie.

Par ailleurs 18 % choisissent plutôt une vie où « donner et recevoir de l'affection » est le plus important.

En troisième lieu vient le désir d'avoir des enfants.

Les Québécois tiennent à la famille, mais moins au mariage. Le mariage oppose les générations : si plus des deux tiers (69 %) approuvent les unions de fait, cette approbation grimpe à neuf sur 10 parmi ceux qui ont entre 18 et 34 ans.

Le fossé est encore plus profond en ce qui touche les enfants hors mariage : 59 % des Québécois sont d'accord mais ce chiffre passe à 78 % chez les 18-24, 81 % chez les 25-34, et 69 % chez les 35-44. Après les chiffres chutent.

Près de la moitié des Québécois (46 %) consentirait à une augmenta-

tion d'impôt pour que l'État encourage les couples qui veulent des enfants. Ce pourcentage grimpe à 70 % chez les jeunes de 18 à 24 ans et à 51 % chez les 25-34.

La violence et le crime sont la principale source d'inquiétude des Québécois : 87 % sont très préoccupés par le niveau de crime de la société et 19 % en font leur souci pre-

mier. Viennent en second les préoccupations relatives à l'environnement.

La religion du plaisir sexuel est derrière nous. Confrontés à des choix absolus, ils sont 2 % seulement à donner la première place à la sexualité, qui récolte ainsi la « note » la plus basse. La vie spirituelle en revanche fait plus d'adeptes, mais pas avant 45 ans.

Quelque 23 % de Québécois sont célibataires mais seulement 3 % estiment que l'épanouissement individuel est une valeur primordiale.

« L'argent, c'est pas tout dans la vie ». Le Québécois n'est pas carriériste et l'argent n'est pas pour lui un objectif.

Un compte-chèque séparé ou conjoint ? Si près de huit Québécois sur dix (77 %) penchent en faveur de comptes séparés, le pourcentage est beaucoup moins élevé chez les femmes qui travaillent à la maison : 74 % contre 83 %. Chez les hommes, 86 % optent pour des comptes séparés.

Les gens qui ont un revenu familial supérieur à \$30,000 privilégient la séparation des comptes, mais à peine plus que ceux qui gagnent moins. (52 % des ménages gagnent \$30,000 et moins, dont 25 % \$20,000 et moins).

Le travail n'est pas non plus un but en soi pour l'homme québécois et là, point de confusion possible. Seulement 2 % des répondants placent le travail et la reconnaissance professionnelle en tête de leurs aspirations.

Cette absence de projet en ce qui touche l'argent et la vie professionnelle.

Voir page 10 : La vie



Une vie de couple tranquille dans un environnement sain

Photo Alain Renaud

## Environ 20,000 emplois directs sont menacés

## La pétrochimie est en péril à Montréal

CLAUDE TURCOTTE

Il n'y a plus d'avenir pour la pétrochimie au Québec si le gouvernement fédéral cède aux pressions de certaines pétrolières qui voudraient utiliser le pipeline Sarnia-Montréal non pas pour transporter des liquides de gaz naturel vers Montréal mais du pétrole léger importé à Montréal vers Sarnia.

Si une telle décision est prise, c'est virtuellement la fin de l'industrie pétrochimique à Montréal, c'est-à-dire la fin de Pétromont et d'un certain nombre d'entreprises en aval qui ont besoin de l'usine de Varennes pour s'approvisionner à prix concurrentiels en éthylène et en propylène et fabriquer ensuite des produits destinés à l'industrie des plastiques, des

textiles et caoutchoucs synthétiques, des peintures, des vernis et des savons.

En tout et par tout, ce secteur d'activités comprend de 17,000 à 20,000 emplois essentiellement dans la grande région montréalaise. Ces jobs ne disparaîtraient pas tous, mais il est toutefois impossible de prédire combien tomberaient si Pétromont devait fermer ses portes. « Si un enfant arrive dans une classe avec la rougeole, combien d'élèves l'attraperont ? C'est impossible à prédire, mais c'est un risque qu'on ne doit pas prendre », répond M. Jacques Parizeau, ex-ministre des Finances du Québec, professeur aux Hautes Études Commerciales, qui a une longue expérience comme conseiller dans le domaine de l'industrie pétrolière.

EXCLUSIF

Quoiqu'il en soit, la situation telle qu'elle se présente actuellement inquiète un certain nombre de personnes, d'autant plus que le ministre fédéral de l'Énergie et des Ressources, M. Marcel Masse, ne s'est pas prononcé encore sur cette suggestion d'utiliser le pipeline Sarnia-Montréal dans la direction de Sarnia plutôt que vers Montréal.

Selon certaines sources, la compagnie Impériale (Esso) a fait une suggestion en ce sens, il y a un an. Comme Esso a des intérêts dans le complexe pétrochimique ontarien, le renversement du pipeline vers Sarnia lui permettrait de faire d'une pierre deux coups : donner une nou-

velle source d'alimentation en pétrole à sa raffinerie de Sarnia et éliminer Pétromont, qui est le concurrent le plus immédiat du complexe pétrochimique de Sarnia, dont le gouvernement fédéral est l'un des actionnaires par l'entremise de la Corporation canadienne de développement au sein de Pétrosar.

D'autres sources soutiennent cependant que l'idée du renversement est celle de Texaco, dont la raffinerie de Sarnia a besoin de pétrole léger pour fonctionner et qui voit venir comme tout le monde l'épuisement des réserves de pétrole léger dans l'ouest canadien. Personne bien entendu ne veut prendre position publiquement et avoir l'odeur de paraître responsable de la disparition de milliers d'emplois au Québec, mais on

Voir page 5 : La pétrochimie

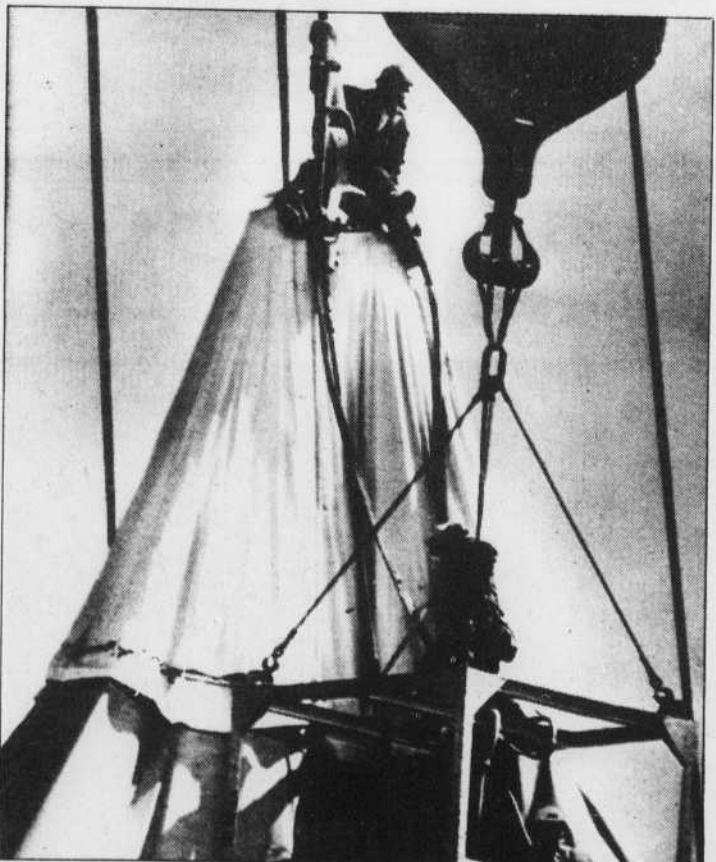
## Les services existentiels



En dehors des heures de pointe où les services de transport public sont assurés, à Montréal, il faut compter sur ses propres moyens. (Page 3)

Photo CP

## Le vent dans la toile



Les travailleurs devaient réparer la nuit dernière le cône de suspension endommagé par les vents violents. Ils doivent compléter aujourd'hui l'installation de la toile si le vent s'apaise.

## Le stade reste décoiffé

PIERRE CAYOUILLE

Des vents violents dans la nuit de dimanche à hier ont provoqué l'interruption des manœuvres de déploiement de la toile du stade olympique. À moins que de nouvelles bourrasques ne viennent encore tout gâcher, les ingénieurs de Lavalin espèrent re-

prendre les travaux dès ce matin. De sorte que, si le vent le veut, l'ancrage de la toile à l'anneau technique du stade sera ce soir chose faite.

Il était 21h30 dimanche soir et environ 90 % de la toile était déployée lorsque le vent s'est levé. Des rafales de plus de 50 km/h

Voir page 10 : Le stade

## La population du Québec est vouée à décroître d'ici 10 ans

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le dernier recensement de 1986 a confirmé la chute du poids démographique du Québec dans l'ensemble de la Confédération canadienne. Selon les experts en démographie de Statistique Canada, la population du Québec commencera à diminuer d'ici une dizaine d'années après avoir plafonné autour de 6,8 millions d'habitants.

Le recensement de juin 1986 fixe à 25,354,064 le nombre de Canadiens, soit un taux de croissance de 4,1 % depuis le recensement de 1981. Le Québec a connu un taux de croissance de 1,6 % seulement, et sa population atteignait 6,540,276 en juin dernier. Selon des renseignements supplémentaires fournis au DEVOIR hier :

■ le taux de natalité au Québec, de 1,45 %, est l'un des plus faibles au monde et très inférieur à la moyenne nationale de 1,67 % ; à ce rythme, l'immigration ne peut que retarder,

de quelques années, une baisse réelle de la population québécoise ;

■ c'est la baisse de l'immigration, et non la baisse de la natalité restée plutôt stable au cours des cinq dernières années, qui explique le ralentissement du taux de croissance de la population canadienne : le nombre d'immigrants au Canada a en effet chuté de 128,600 en 1981 à 84,300 en 1985, dont il faut retrancher de 45 à 50,000 émigrants. Cette baisse de l'immigration se fait encore plus sentir au Québec puisque la province ne reçoit que de 17 à 18 % de tous les immigrants au Canada, tandis que l'Ontario en reçoit la moitié depuis plusieurs années ;

■ selon divers scénarios démographiques mis au point par Statistique Canada, le Québec représentera moins de 25 % de la population entre 1994 et 1999. Dans le scénario le plus défavorable, la population québécoise représenterait 24,96 % de la population canadienne en 1994. Cela risque de représenter un tournant politique important puisque les projets

de formules d'amendements ont toujours établi à 25 % de la population canadienne le poids démographique d'une province pour qu'elle obtienne un droit de veto.

Il serait difficile que la situation se rétablisse au Québec puisque le scénario le plus pessimiste de Statistique Canada envisageait un taux de natalité de 1,4 % d'ici 1994 alors qu'on est déjà à 1,45 %. Quant à l'immigration, le Québec n'a jamais reçu plus de 25 % de tous les immigrants accueillis au Canada.

En fin de semaine à Toronto, le Conseil ethnoculturel canadien recommandait qu'on triple les niveaux d'immigration pour les situer à 250,000 arrivants par année. C'est là une cible irréaliste puisque le Canada n'arrive même pas à accueillir les 125,000 immigrants par année qu'il prévoit depuis deux ans. Il faudrait donc que le Canada, et surtout le Québec, assouplissent leurs règles d'immigration. Qui plus est, affirme un démographe de Statistique Ca-

Voir page 10 : La population

## Ni à Québec, ni à Ottawa

## Le rapport Sauvageau-Caplan ne passe pas comme lettre à la poste

PAUL CAUCHON

Le comité conjoint des ministères fédéral et provincial des Communications sur la radio et la télévision francophones s'oppose au projet de Télé-Canada et désire analyser plus avant plusieurs propositions du rapport Sauvageau-Caplan.

Le comité conjoint, qui a remis son rapport hier aux ministres res-

ponsables, a retenu du rapport Sauvageau-Caplan 65 recommandations groupées en neuf blocs principaux.

Le ministre québécois Richard French, a déclaré que « par le biais de cette entente (Canada-Québec) le Québec bénéficie d'un outil exceptionnel qui lui permet de se faire entendre ».

Le comité conjoint recommande donc que les deux gouvernements formulent des amendements légis-

latifs qui traduiront dans les faits la spécificité du système de radiodiffusion francophone, mais soutient que la consultation sur le sujet relève de la Commission parlementaire sur les communications et la culture, plutôt que du CRTC.

Le ministre provincial des Communications demande également que 4 commissaires sur 9 soient obligatoirement francophones au CRTC.

Voir page 10 : Le rapport

## AU SOMMAIRE

### L'AFFIRMATION GAGNE AU PQ

Après 9 des 13 congrès régionaux préparatoires du Parti québécois au congrès national de juin prochain, les partisans de l'affirmation nationale mènent par 7 régions contre 2.

Page 2

### HART CANDIDAT

L'ancien sénateur démocrate Gary Hart a annoncé, hier, sa candidature à l'élection présidentielle américaine. Il est le favori parmi les candidats démocrates.

Page 4

### ON CREUSE EN ABITIBI

Tous les « drills » canadiens se retrouvent dans cette région du nord-ouest québécois.

Page 7

### Le silencieux

LES INONDATIONS sont les actes de vandalisme du Bonhomme Hiver.

Déchéance de l'anglais : langue de Shakespeare devenue langue des affaires.

Il n'y aurait jamais eu de révolution en art si l'académisme n'avait pas fait la loi.

Le vrai révolutionnaire se reconnaît à ce signe : à la rose aristocrate, il préfère le pis-senillet prolétaire.

— ALBERT BRIE

Après 9 congrès régionaux du PQ

## Les partisans de l'affirmation 4; les orthodoxes 5

QUÉBEC (PC) — Après la tenue de 9 des 13 congrès régionaux préparatoires au congrès national de juin prochain, les partisans de l'affirmation nationale mènent par 5 régions contre 4.

C'est au cours du dernier week-end que les « affirmationnistes » ont subi leur premier véritable revers aux mains des « promotionnistes », c'est-à-dire les orthodoxes qui veulent maintenir le cap sur la souveraineté et sa promotion.

Les régions de la Capitale nationale (Québec) et de la Côte-Nord ont en effet rejeté catégoriquement le concept d'affirmation nationale proposé par le président du parti et l'exécutif national. Dans les résolutions qui ont été adoptées par les délégués de ces deux régions, on ne retrouve aucune référence à l'affirmation nationale. On met plutôt l'accent sur la nécessité de poursuivre la démarche d'accession à la souveraineté.

Si les délégués ont exprimé sans équivoque leur méfiance à l'égard de la thèse de leur chef Pierre Marc Johnson dans ces deux régions, ils ont cependant exprimé de fortes réserves dans au moins deux autres régions et

manifesté clairement leur déclinement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les délégués de cette dernière région sont en effet apparus divisés la semaine dernière sur cette question, alors que les partisans de l'affirmation nationale l'ont emporté par une faible majorité sur les défenseurs de la souveraineté.

Par ailleurs, dans les régions de l'Outaouais, de Montréal-Centre et de Laval, les délégués ont opté pour le compromis, c'est-à-dire conserver dans leurs résolutions l'objectif de la souveraineté assorti de l'affirmation nationale comme un des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif.

Par contre, les délégués des régions de la Montérégie, de Laurentides-Lanaudière et de l'Estrie se sont fidèlement rangés derrière la thèse de leur chef.

Il reste encore à tenir quatre congrès régionaux, ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, Mauricie-Bois-francs, Gaspésie-Bas du Fleuve et Montréal-Ville-Marie. On ne s'attend à nulle part à une forte contestation de la proposition principale.

## Côté collabore avec les provinces à une stratégie nationale de l'investissement

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Expansion industrielle et régionale, M. Michel Côté, a annoncé hier qu'il travaillait actuellement en étroite collaboration avec les provinces à l'élaboration d'une véritable stratégie nationale de l'investissement.

Au cours d'une comparution d'une heure, en fin d'après-midi, devant le Comité permanent chargé de l'Expansion industrielle régionale, qui étudiait le budget et les crédits de son ministère, le ministre a précisé qu'il souhaitait ainsi favoriser le type d'investissement qui contribuera à diversifier notre base industrielle tout en améliorant notre compétitivité sur le plan international.

Au cours d'entretiens à l'issue de

sa comparution, le ministre a précisé son objectif et celui des provinces. « Toutes les ententes de développement avec les provinces, qui doivent prendre fin pour la plupart en 1987-1988, a-t-il dit, sont en train d'être réexaminées. »

M. Côté a ajouté que toutes les provinces étaient d'accord avec cette démarche. « Elles (les provinces) veulent de nouvelles directions en terme de priorité et tentent de diversifier leurs économies. »

Les provinces, par exemple, qui voyaient le tourisme comme secteur prioritaire et demandaient à Ottawa de les aider financièrement dans leurs efforts ont peut-être maintenu de nouveaux objectifs. Le même raisonnement s'applique pour les régions à vocations agricole ou minière.

« Les provinces, a indiqué le ministre, qui dépendent de leurs richesses naturelles aimeraient peut-être développer des secteurs de haute technologie et nous sommes prêts à les aider dans cette diversification. »

Le ministre a indiqué que le but de l'exercice de consultation avec les provinces était de les faire participer à l'établissement de leurs priorités, de s'ouvrir à la haute technologie et à moderniser l'objectif national dans les politiques d'investissement.

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale dépensera \$1,166,867,000 en 1987-88, la Société de développement du Cap-Breton \$111,014,000, la Banque fédérale de développement \$61,449,000 et Investissement Canada \$9,103,000.

M. Côté a tenté de repousser les accusations de favoritisme en faveur du Canada central (Québec et Ontario).

« Il faut tenir compte non seulement du budget du MEIR dans l'évaluation des investissements du fédéral dans les régions, a-t-il dit, il faut aussi compter tout ce que les autres ministères investissent. » Selon lui, quand le ministère des Transports participe à la construction d'une piste d'aéroport ou à une route dans une région donnée, il fait du développement régional, « mais ces montants ne se retrouvent pas dans le budget du MEIR. »

Le ministre est convaincu qu'avec le concours des provinces, la confiance du secteur privé et une plus grande part d'investissements étrangers, il y en aura davantage pour tout le monde sans que son ministère ne dépense davantage.

« Nous dissuade industrielle des pro-

vinces de l'Atlantique, a-t-il dit, de poursuivre la restructuration et le développement de l'industrie au Québec, d'aider le nord de l'Ontario et de diversifier l'économie des provinces de l'Ouest, là où les économies sont axées sur les ressources.

« Je compte, a-t-il poursuivi, sur un consensus national sur le développement industriel et régional. Je veux un accord sur les perspectives de développement industriel de chaque région, sur les objectifs économiques et industriels des provinces et sur le rôle du secteur privé. »

M. Côté a aussi profité de l'occasion pour annoncer son intention de modifier le Programme de développement industriel et régional (PDIR) et le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) et la Banque fédérale de développement. Il veut éviter que les industries, que ces programmes doivent desservir, soient victimes de l'imposition de droits compensateurs par certains partenaires commerciaux du Canada.

« De récentes études internes et externes, a-t-il dit, ont révélé que d'importants changements s'imposent pour accroître la crédibilité de ces programmes aux yeux des gens d'affaires et de stimuler la compétitivité des producteurs canadiens de biens et services et l'innovation technologique. »

Le ministre s'est aussi félicité qu'Investissement Canada n'ait pas eu à rejeter un seul projet d'investissement étranger depuis que cet organisme a remplacé l'Agence fédérale de contrôle des investissements étrangers (FIRA) en 1985.

## Harney veut le droit de grève dans la Charte

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Le droit de grève et le droit de négocier, qui ne sont pas inclus dans la Charte canadienne des droits, devraient être inscrits dans la Charte des droits et libertés du Québec.

« Puisque ces droits ne sont pas reconnus dans la liste des droits devant être respectés, il en résulte une réduction de la qualité et de la portée de ces droits », a souligné hier le chef du NPD-Québec, M. Jean-Paul Harney.

Québec devrait montrer son autonomie et l'Assemblée nationale, sa souveraineté dans ce domaine, en légiférant un ajout aux libertés fondamentales stipulées à l'article 3 de la Charte québécoise, a affirmé M. Harney. La Cour suprême du Canada a dé-

cidé la semaine dernière que ni l'un ni l'autre de ces droits ne sont garantis par la Constitution.

Par ailleurs, l'exécutif national du parti se réunira à Québec le 26 avril et le Conseil national du NPD-Québec sera tenu à Québec les 20 et 21 juin.

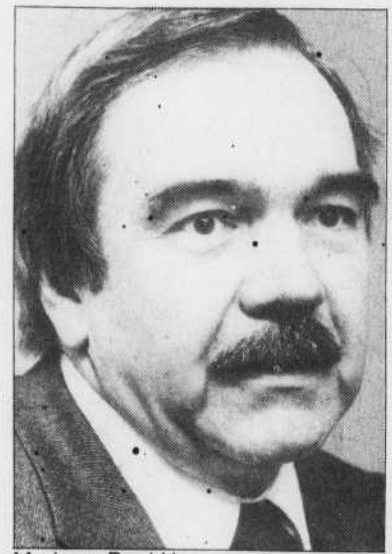
M. Harney a aussi annoncé qu'il sera présent à l'Assemblée nationale le 7 mai prochain pour le discours du budget et qu'il tiendra une conférence de presse le lendemain.

Il a rendu public le texte d'une lettre qu'il a adressée au président de l'Assemblée nationale Pierre Lorrain, lui demandant que son parti ait accès à la salle de l'Assemblée nationale servant aux conférences de presse et qu'un représentant du NPD puisse participer au huis-clos précédant la présentation du budget.

Ces deux requêtes, selon M. Harney, ont d'abord été faites auprès d'adjoints de M. Lorrain, qui les ont refusées sous prétexte que ce serait créer des précédents qui devraient éventuellement être accordés aux autres partis politiques reconnus. Il y a une quinzaine de partis politiques reconnus au Québec.

Dans sa lettre, M. Harney écrit à ce sujet: « Il ne m'appartient pas, aujourd'hui, de vous signaler que la grande majorité des formations politiques au Québec n'ont ni l'habileté ni la volonté de vous présenter une telle requête. Mais j'ajouterais que si tel était le cas, si une telle ouverture était synonyme de la démocratisation de notre vie politique, je vous inviterais à créer ce précédent. »

Advenant une élection complémentaire dans Notre-Dame-de-Grâce, a répondu M. Harney à un journaliste, ce sera à l'association du NPD du comté, qui compte 130 membres, de décider si le parti met un candidat en lice et qui il sera.



M. Jean-Paul Harney

Un avis du Conseil des affaires sociales

## La réforme fiscale a peu profité aux pauvres

LAURENT SOUMIS

Les familles nombreuses ou démunies sont les grandes laissées-pour-compte de la réforme fiscale québécoise, affirme le Conseil des affaires sociales et de la famille.

Dans un avis publié, hier, à Québec, l'organisme consultatif a soutenu que les familles à revenus moyens et élevés ont bénéficié davantage des mesures de soutien aux parents introduites après la réforme fiscale québécoise de 1984.

« Le régime québécois considère les enfants comme des abris fiscaux pour les familles plus fortunées », a commenté la présidente du Conseil, le Dr Madeleine Blanchet, au cours d'une entrevue au DEVOIR.

« L'an dernier, l'injection de \$ 245 millions auprès des familles avec enfants n'a laissé que des miettes à celles dont le revenu est inférieur à \$ 25,000, a-t-elle déclaré. Or, c'est dans ce groupe que se trouve la majorité des familles monoparentales. »

Au Québec, 40 % des familles québécoises gagnent annuellement moins de \$ 25,000. Deux enfants sur cinq vivent dans ces familles à faibles revenus.

Citant les évaluations du ministère québécois des Finances, le Conseil rappelle que les contribuables ayant un revenu inférieur à \$ 15,000 n'ont aucunement profité de l'aide supplémentaire accordée aux familles. Pourtant, l'an dernier, ces parents avaient à leur charge le quart des enfants québécois.

À l'opposé, les contribuables qui ont gagné \$ 45,000 et plus ont bénéficié de 30 % des budgets, tout en ayant à leur charge seulement 18 % des enfants québécois.

« Le Conseil ne s'oppose pas à la réduction des charges fiscales des familles à revenu moyen, a expliqué sa présidente. Mais nous jugeons incompatible avec une politique familiale juste l'utilisation des mesures de soutien aux familles pour réduire les charges des mieux nantis. »

À l'heure actuelle, l'aide totale accordée aux familles par le gouver-

nement du Québec augmente paradoxalement avec les revenus des parents en considérant les exemptions fiscales et les allocations familiales imposables.

Selon qu'elles gagnent \$ 10,000, \$ 30,000 ou \$ 100,000, les familles reçoivent respectivement \$ 100, \$ 390 et \$ 455 pour un enfant.

Avec deux enfants, l'aide passe à \$ 230, \$ 635 et \$ 740. La même logique s'applique aux familles de trois enfants: \$ 395, \$ 760 et \$ 875.

« Heureusement, constate la présidente du Conseil, l'aide du gouvernement fédéral joue en sens inverse et diminue à mesure que les revenus augmentent. »

Mais même en combinant l'aide des deux gouvernements, une famille dont le revenu atteint \$ 100,000 reçoit encore davantage qu'une famille qui gagne \$ 10,000. Pour un enfant à sa charge, la première récupère \$ 855 et la seconde \$ 835.

Le Conseil constate en outre que l'aide accordée décroît du premier enfant jusqu'au troisième, malgré l'importance des charges financières de la famille. L'aide diminue aussi pour les enfants de plus de 12 ans, bien que les frais de subsistance sont plus élevés.

En prévision d'une future politique familiale et du dépôt du prochain budget provincial, le Conseil plaide en faveur de l'abolition du régime d'exemptions pour enfants à charge.

Il propose son remplacement par un régime universel d'allocations familiales non-imposables.

Le Conseil recommande d'assortir cette mesure d'une formule de crédit d'impôt, à l'instar du crédit fédéral, pour venir en aide aux familles les plus démunies et rétablir l'équité.

## Inquiétude à Saint-Henri

Un nouveau mouvement vient de naître. Urgence Saint-Henri, dont le porte-parole est M. Gilles Cormier, est un résultat de l'inquiétude et de la colère grandissantes dans ce secteur, face aux mises à pied nombreuses et aux fermetures d'usine dans Saint-Henri et dans le sud-ouest de Montréal.

Les syndicats des travailleurs de Simmons, de Coleco, le Conseil du Travail de Montréal (FTQ), les syndicats des toiles Johnson (Ass. internationale des machinistes) se retrouvent aux côtés d'élus du RCM, de dirigeants du Parti québécois et de tables de concertation populaire pour réclamer du gouvernement québécois et de la ville de Montréal qu'ils conjuguent leurs efforts.

Une grande manifestation est en préparation pour le 25 avril, devant l'usine Coleco, rue Saint-Ambroise. Les revendications portent sur la conservation des emplois à la Simmons et chez Coleco; sur la création d'emplois dans la zone de Saint-Henri où devraient être attirées de nouvelles entreprises. Urgence Saint-Henri demande que l'on maintienne le zonage industriel aux abords du canal Lachine.

LE PLAISIR des Livres

SPÉCIAL:

SALON DU LIVRE DE QUÉBEC

Le Salon du livre de Québec est un événement littéraire majeur, axé cette année sur la littérature francophone dans le monde.

Hélène de Billy et Jean Royer en rendront compte samedi 25 avril dans *Le Plaisir des Livres*, et quotidiennement par la suite.

Qui dit littérature dit aussi édition scientifique, banques de logiciels, informatique scolaire, bref, le Salon contient tout dans ses pages! Et comptez sur *Le Plaisir des Livres* pour vous bien renseigner.

Date de tombée publicitaire: 15 avril  
Date de parution: 25 avril

Jacqueline Avril, (514) 842-9645

Faut LE DEVOIR pour le croire!

## Vendredi, 22 heures... à la FM.

RADIO CITE CITE-FM

FM 107.3

FM 107.5

FM 102.7

FM 94.9

Pour l'Amour de la Musique.

# Les Montréalais sont mis à pied

ISABELLE PARÉ

Comme un virus récurrent, la grève du transport en commun qui frappe inlassablement Montréal depuis 20 vingt, aura connu une vingt-et-unième rechute assez passible. Le soleil aidant, les usagers auront couvé sans trop souffrir cette première journée de grève.

Déjà vers 15 h 15, les usagers commencent à affluer dans les abribus et s'enquerraient de l'heure de reprise des services. Les signes d'impatience se faisaient sentir.

« Je commence à en avoir marre, grogne Gregory. J'ai dû payer neuf dollars ce matin pour me rendre au travail. Sans compter ce que je paie déjà pour ces services! Les heures des services essentiels sont beaucoup réduites ».

D'autres ont rongé leur frein, se sont découverts un tempérament matinal où tout simplement déserté les bureaux plus tôt qu'à l'ordinaire.

À chacun ses petits « irritants ». Par exemple, Mme O'Brian, septuagénaire, plantée sur le coin de la rue, a du mettre le pied hors du lit vers 6 h pour attraper la « première vague » d'autobus et tuait religieusement le temps entre 13 h et 15 h 30, attendant la reprise des services d'après-midi. « Moi, je trouve pas ça si mal, c'est mieux que pas de service du tout », clame une autre.

Côté métro, à Berri-de-Montigny la plupart des usagers ronchonnaient sur les quais avant que le premier métro n'apparaisse. Mais si tôt les services repris, les gens ravaient leurs rancunes et se ruiaient sur les wagons comme sur une denrée rare. Pourtant, le métro a connu hier après-midi une régularité qu'on lui connaît peu en période normale, les trains se succédant à toutes les 2 à 3 minutes. La rigueur des services n'a pourtant pas empêché quelques uns de maugréer contre cette

grève qui vient immanquablement hanter leur quotidien année après année. Certains n'y allaient pas de main morte. « Le soir après six heures je serai bloqué à la maison. Moi, je crois qu'ils devraient tous être congédiés », fustige un père impatient, se précipitant dans le premier métro venu, prenant son bébé d'un bras et son mal en patience de l'autre... »

Dans les rues, on n'aurait pas su dire qui du beau temps ou de la grève était responsable de la marée de passants hier après-midi. Chose sûre, la grève a valu une sortie prématurée à bien des bicyclettes qui monopolisaient d'ailleurs la plupart des parcsomètres rue Saint-Denis et Sainte-Catherine.

Hormis la témérité de quelques cyclistes exaltés qui ont enfourché leur véhicule de fortune et ont dévalé, le guidon encore maladroite, vers le centre-ville, la circulation n'a pas trop souffert de cette première journée de grève.

Pour preuve, du haut des airs, Montréal avait hier matin la même monotonie qu'à chaque début de semaine. « De toute ma carrière de chroniqueur à la circulation, je crois que c'est la grève la moins douloureuse pour les automobilistes et la plus discrète que j'ai connue à date », assure Roger Laroche, chroniqueur à CBF-Bonjour, qui dès 6 heures, survolait la ville, anticipant un embouteillage monstre. Du Vol-au-vent, pas même un soupçon de bouchon n'est venu assombrir cette première matinée sans transport en commun.

Avis aux automobilistes, la police de la CUM se fera plus clémente en cette période de grève. En effet, les véhicules seront tolérés dans les aires de stationnement limitées à 30 ou 60 minutes et les zones réservées aux autobus, sauf durant les heures des services essentiels. Par contre, les parcmètres devront être nourris aux trente sous, comme d'habitude.

# Les maires de banlieues qualifient d'« extravagantes » les offres aux chauffeurs

## Les inconvénients de la grève sont minimisés par les services essentiels

CLÉMENT TRUDEL

Au moment où Montréalais et banlieusards s'installaient hier dans la quasi-routine d'une grève dans les transports en commun, la STCUM se disait satisfaite du bon fonctionnement des services essentiels.

Les commentaires des élus sur les enjeux du conflit vont dans le sens d'un appui entier à la partie patronale dans ce conflit. Le maire Jean Doré dit suivre le dossier d'heure en heure: « Nous sommes préoccupés de maintenir les services pour que la situation cause le moins de perturbations possible ». La conférence des maires de la banlieue se dit, comme le maire de Montréal, en accord avec la position de la STCUM dans ce conflit.

Les maires de banlieue qualifient même les offres de \$ 44 millions d'« extravagantes » et conseillent à la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de ne rien attendre de plus et de s'y conformer.

Le président du syndicat des chauffeurs (local 1983 du SFCF), M. Maurice Vézina, met en doute, quant à lui, la base des calculs de la STCUM et de son conseil d'administration. M. Perreault, du conseil d'administration de la STCUM, établit à \$ 19 millions le coût du règlement du problème de l'amplitude des heures de disponibilité.

Selon M. Vézina c'est à \$ 4 millions que se situe le règlement de l'amplitude. Pas question, dit M. Vézina, de reconvoquer l'assemblée des chauffeurs et des opérateurs qui ont donné un mandat suffisamment clair à leur exécutif lorsqu'ils ont décidé de déclencher la grève.

La demande salariale de la Fraternité des chauffeurs est de 6% pour chacune des trois années du contrat; l'offre « ultime » faite dimanche dernier par l'employeur était de 4% 4% et 4,84%.

La porte-parole de la Société des transports, Mme Louise Baillargeon, accordait hier une cote très élevée aux services assurés: 98% de bon fonctionnement, dit-elle. Il n'y eut

que deux ajustements mineurs, selon la STCUM, à l'entente déjà approuvée par le Conseil des services essentiels. On a de fait ajouté un autobus sur chacune des deux routes suivantes: 106 et 68.

Un incident s'est produit hier matin à la station Berri, interrompant le service pour une durée de 15 minutes environ. Un voyageur, victime d'un malaise cardiaque, a fait une chute sur la voie, ce qui a mené à une interruption momentanée du service. Le service a repris sitôt le malade évacué sur une clinique.

La STCUM, qui a des prévisions de dépenses de \$ 499 millions pour l'année 1987, négocie avec plusieurs groupes de syndiqués dont un seul a acquis, depuis janvier, à un accord de principe.

Les 250 commis divisionnaires et caissiers (local 2551 du SFCF) étaient convoqués hier soir à une assemblée au cours de laquelle ils avaient à se prononcer pour ou contre la grève. Le taux horaire pondéré de ces commis et caissiers et présentement de \$ 13,95.

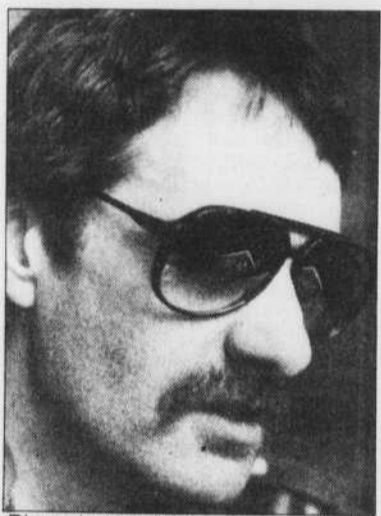
Un seul groupe de syndiqués, celui du Syndicat des employés de la STCUM, en est venu à une entente avec l'employeur depuis le début de 1987 (l'accord accepté par le local 2859 du SFCF a été ratifié par la Société de transport le 29 janvier).

Reste le groupe des employés d'entretien (2.100) qui cotisent au Syndicat du Transport de Montréal (CSN). Le STM a déjà choisi, devant l'échec des négociations, de réclamer une médiation spéciale. Il a voté la grève pour le 4 mai si rien n'est réglé d'ici là.

Dans un communiqué émanant du Conseil du patronat du Québec (CPQ), on disait hier « injustifiée et inacceptable » cette grève qui atteint les Montréalais et les banlieusards. Le CPQ pense que la solution passera obligatoirement par une intervention politique. Le Conseil du patronat pense qu'il ne sert à rien de différer cette intervention politique; l'organisme invite donc les dirigeants politiques à se mêler du conflit à la STCUM le plus tôt possible.

# Avec sa guitare devant le Conseil de Montréal

## En rhymes, Plume Latraverse se plaint de la piste cyclable



Plume Latraverse

MICHEL C. AUGER

C'est en chanson que le chanteur Michel « Plume » Latraverse est venu soumettre ses doléances au Conseil municipal, hier, lors de la période des questions des citoyens.

Armé de sa guitare, le chanteur y est allé d'une complainte où les mots « invivable, exécration, détestable, abominable, lamentable, haïssable »

et autres vocables rimaient tous avec « piste cyclable », en particulier celle qui passe devant son domicile, rue Saint-André.

Il s'est plaint de problèmes de circulation automobile, de stationnement, de sécurité pour les piétons — en particulier pour les jeunes enfants qui ne savent pas trop la différence entre le trottoir et la piste cyclable — et de sécurité pour les cyclistes eux-mêmes aux intersections Roy et Parc Lafontaine, Roy et Saint-André et Saint-André et Cherrier.

Il a présenté une pétition de quelque 250 résidents du quartier demandant des modifications au tracé d'une piste jugée « mal planifiée et dangereuse », pétition qui, a-t-il souligné ne veut aucunement remettre en question le principe des pistes cyclables.

Le maire Jean Doré a convenu que le tracé de la piste devrait être

modifié pour qu'elle emprunte le Parc Lafontaine tout proche au lieu de la rue Saint-André, mais n'a pu s'engager à ce que cela soit fait dès cette année, à cause des échéanciers serrés du service des Travaux publics.

Cependant, le maire a affirmé que des modifications seraient apportées sous peu à la signalisation pour tenter de rendre les intersections plus sécuritaires.

L'intervention du chanteur aura, toutefois, soulevé l'ire du leader de la majorité au conseil, M. John Gardiner, qui a demandé au président André Berthelet si les citoyens pouvaient maintenant se considérer invités à venir s'engager le Conseil municipal.

M. Berthelet a affirmé que l'intervention de « Plume » Latraverse « ne constitue pas un précédent qui devrait être imité », mais il a expliqué

sa tolérance en affirmant qu'il est assez difficile d'empêcher un citoyen de s'exprimer quand il a manifesté le désir de le faire en chantant.

Le citoyen suivant à poser sa question, M. Robert Silverman du Monde à bicyclette, a immédiatement utilisé le précédent pour y aller d'un bref poème demandant à l'administration quand les cyclistes pourraient bénéficier d'un axe de circulation est-ouest.

Le président du Comité exécutif Michael Fainstat a promis une réponse à l'automne, quand on dévoilera le plan d'aménagement du centre-ville, mais il a indiqué qu'on avait déjà prévu de consacrer une artère à cette fin.

Enfin, le comité exécutif devrait se pencher dès la semaine prochaine sur un projet de stationnement de vélos sous surveillance de la Ville, a affirmé M. Fainstat.

# Au Conseil municipal

## Le rapport sur les sans-abri est déposé

(LE DEVOIR) — Pour venir en aide aux 10.000 sans-abri que compte Montréal, le comité des sans-abri recommande que la Ville acquière, rénove ou procède à la réfection selon les normes de 5.000 unités de logement au cours des cinq prochaines années.

Dans son rapport déposé hier devant le conseil municipal, le comité recommande aussi que soient ouverts le plus tôt possible trois centres d'hébergement de dernier recours pour les femmes, les jeunes et les hommes sans-abri. Le comité propose dans le même esprit la création d'un centre de dépannage d'urgence accessible sept jours par semaine pour la population itinérante.

Le comité recommande par ailleurs de mettre sur pied un fonds de compensation pour financer le logement des sans-abri.

Le comité suggère également

que la Ville mandate la CIDEM-Habitation pour qu'elle rejoigne les 600 propriétaires de maisons de chambres en vue qu'ils réévaluent leurs normes de sécurité et de salubrité.

Pour que l'administration Doré donne suite au rapport, les auteurs suggèrent que la Ville crée un comité consultatif sur les sans-abri. Mais puisque l'administration municipale ne peut agir que dans les limites de ses pouvoirs, le comité demande que Québec et Ottawa versent une allocation spéciale de \$ 5 millions chacun pour loger les sans-abri à Montréal.

« Nous suivrons la Ville de Montréal pas à pas dans ce dossier », a dit Mme Claudette Godley, présidente du comité mis sur pied aux lendemains de l'élection du RCM, dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri proclamée par les Nations unies.

# La campagne sur les MTS contremandée par Lavoie-Roux

## Il n'est plus possible d'attendre, disent les départements de santé communautaire

RENEE ROWAN

Le but de la campagne de publicité contre les maladies transmises sexuellement mises sur pied par des départements de santé communautaire (DSC) n'a jamais été de sanctionner le comportement sexuel des individus, mais d'inculquer la notion de protection à ceux qui décident d'être actifs sexuellement. « Nous ne sommes pas là pour faire la morale, mais pour prévenir la maladie », disent-ils.

Et parce que le condom représente jusqu'à maintenant le moyen de protection le plus efficace contre les maladies transmises sexuellement (MTS), les DSC ont décidé d'axer leur campagne sur l'utilisation du condom.

« La situation est suffisamment alarmante pour que tout le monde s'empresse de faire quelque chose. Il n'est plus possible d'attendre », a lancé hier le Dr Catherine Hankins, coordonnatrice de la campagne de lutte contre les MTS à l'occasion d'une rencontre informelle avec la presse.

La campagne qui devait s'adresser particulièrement aux 15 à 24 ans a été contremandée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux trois jours avant le lancement prévu pour le 30 mars dernier.

« On aurait préféré que cela soit fait un cadre davantage éducatif et moral où l'on parle d'autres moyens de prévention comme l'abstinence. Mais la réalité, c'est que beaucoup de jeunes font un autre choix, celui d'être actifs sexuellement », constate le Dr Richard Lessard, président du Regroupement des huit DSC de Montréal métropolitain, rejoint par

téléphone.

Mme Lavoie-Roux avait opposé un veto temporaire à la campagne après un premier visionnement du matériel audio-visuel le 26 mars dernier: le message de 30 secondes insistait trop sur l'usage du condom et pas suffisamment sur les MTS.

Les DSC, via l'Association des hôpitaux du Québec, présentaient jeudi dernier, une version revue et corrigée en se servant des mêmes images mais en modifiant le message parlé. Deuxième refus. « La ministre reconnaît la nécessité de faire une campagne contre la lutte contre les MTS, mais il n'appartient pas à l'État de faire une campagne pro-condom », a précisé hier, au cours d'un entretien téléphonique M. Mario Lebrun, chef du cabinet de Mme Lavoie-Roux.

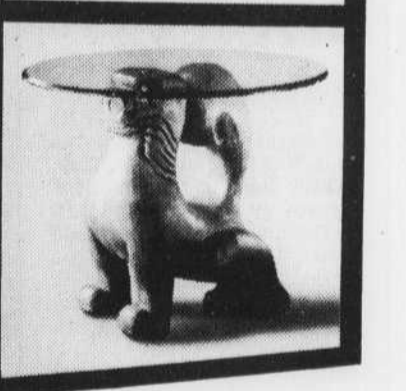
Ce que la ministre propose, c'est pour l'automne prochain une campagne d'un type très différent qui

sera davantage axée sur la sensibilisation aux MTS et qui s'adressera à l'ensemble de la population.

Cela a déjà été fait et sans résultat s'objectait à la fois le Dr Hankins et les DSC qui ne cachent pas leur déception. Deux campagnes de prévention contre les MTS, sans allusion au condom, une première en 1984, *Étendez-vous activement*, et une deuxième en 1985, *Pas besoin d'en faire une maladie*, n'ont pas réussi, bien au contraire, à contrer la propagation des MTS.

L'épidémie des chlamydia est catastrophique, constate le Dr Steben. Chez les jeunes filles nées entre 1970 et 1979, une femme sur deux aura eu une salpingite avant l'an 2000; une sur huit aura des problèmes pour avoir des enfants; une sur dix pourra avoir un problème de grossesse extra-utérine, condition requérant une intervention chirurgicale urgente; une sur quatre aura une diminution de la qualité de la vie (absentéisme à

cause des douleurs, chirurgie gynécologique, douleurs lors des relations, etc.)



Des trésors décoratifs de tous les coins du monde — choisissez pour vous!

# Les adversaires de la 6e ligne

## La partie n'est pas gagnée

Malgré leur satisfaction « morale » à l'endroit du récent rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), plusieurs groupes opposés au passage de la 6e ligne dans Grandines estiment que « la partie est loin d'être gagnée au niveau politique », comme le soulignait hier au DEVOIR Mme Magali Marc, la co-présidente de la SVP.

A Hydro-Québec, tout comme aux ministères de l'Environnement ainsi que de l'Énergie et des Ressources, on maintenait le mutisme le plus complet même si tout le monde a passé une partie de la fin de semaine à lire et à discuter du rapport.

Selon certaines sources bien informées, certains cadres d'Hydro-Québec sont d'avis que le rapport du BAPE aura un effet dévastateur devant les tribunaux au point que le dé-

cret prévu sur la 6e ligne semble voué à l'annulation. A moins d'une entente avec Contestension, Hydro pourrait bien être acculée à un retard dans ses livraisons aux Américains, prévues pour 1990. Plusieurs craindraient qu'un tel échec ne compromette par ailleurs d'autres négociations en cours.

Quant au mouvement Contestension, qui conteste la légalité de la 6e ligne, il fera connaître sa position aujourd'hui ou demain.

# Jours Saints

INVITATION SPÉCIALE À TOUS LES FIDÈLES À LA CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE

- Le MERCREDI SAINT, 15 avril 1987, à 20h00, la MESSE CHRISMALE sera célébrée par plus de 200 prêtres sous la présidence de l'archevêque de Montréal MONSIEUR PAUL GRÉGOIRE.
- Le JEUDI SAINT, 16 avril 1987, à 20h00, la Cène du Seigneur sera présidée par Monseigneur André-Marie Cimichella, curé de la Cathédrale.
- Le VENDREDI SAINT, 17 avril 1987, à 15h00, la méditation du Chemin de la Croix sera présidée par Monseigneur Grégoire et animée par Monseigneur Cimichella. À 17h00, Monseigneur Grégoire présidera également l'Office du Vendredi Saint.
- Le SAMEDI SAINT, 18 avril 1987, à 20h00, Monseigneur Cimichella présidera la Vigile Pascale en présence de Monseigneur Grégoire.
- Le DIMANCHE DE PÂQUES, 19 avril 1987, à 11h00, la messe de la Résurrection sera présidée par Monseigneur Paul Grégoire.

Pour information, composez le 866-1661.

# CARTES D'AFFAIRES

## ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892  
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,  
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272  
Télex: 05-268656  
Cable: MARION  
Télécopieur

# Camp d'été

**BASE DE PLEIN AIR ST-JOVITE LES PINS**

INFORMATIONS: Dépliants sur demande  
SANS FRAIS: 1-800-567-6728  
C.P. 515, St-Jovite, Qué. J0T 2H0  
(819) 425-2461 / (819) 425-7121

Directeurs: Daniel Cordier  
Jean-Pierre L'Heureux

Les séjours se déroulent dans la sécurité, l'hygiène, la gaieté, et la bonne humeur, avec un encadrement de 1 responsable pour 7 enfants.

Logement en chambre de 4 — repas équilibrés et copieux.

Venez nous visiter tous les dimanches de 12 h 00 à 16 h 30  
ACCREDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

# DECOR

1244, RUE STE-CATHERINE OUEST  
2<sup>e</sup> étage  
861-1585  
Ouvert jeudi soir

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Il rencontre une quinzaine de dissidents juifs pour la Pâque

## Les entretiens entre Shultz et Chevardnadze se prolongent

MOSCOU (AFP) — Les négociations américano-soviétiques sur le désarmement, reprises hier à un haut niveau politique à Moscou, ont été prolongées dès le premier jour par une troisième et inattendue séance de travail entre le secrétaire d'État George Shultz et le chef de la diplomatie soviétique M. Edouard Chevardnadze.

Hier soir, les deux hommes, entourés de leurs experts sur tous les dossiers de sécurité et d'armements poursuivaient des pourparlers entamés le matin même, peu après l'arrivée dans la capitale soviétique de M. Shultz.

Hier, la Maison-Blanche s'est montrée optimiste hier sur les chances d'accord de désarmement avec Moscou et la possibilité d'un nouveau sommet américano-soviétique.

Cet optimisme a été exprimé à Santa Barbara (Californie) par le secrétaire général de la présidence, M. Howard Baker, et le conseiller pour la sécurité nationale, M. Frank Carlucci, alors que le secrétaire d'État George Shultz entamait trois jours de discussions à Moscou.

« Je ne serais pas surpris de voir qu'une sorte de décision (sur un nouveau sommet) sorte de ces conversations », a déclaré à la presse M. Baker. Il y a « une occasion historique



M. Shultz reçu hier par son homologue soviétique M. Chevardnadze.

de parvenir à un accord sur le contrôle des armements ». « Je suis optimiste », a-t-il souligné en ajoutant : « l'atmosphère est propice ».

D'entrée de jeu le Kremlin a opté pour un environnement discret, sinon effacé : seul un vice-ministre des Affaires étrangères a salué M. Shultz à l'aéroport et les médias soviétiques ont rivalisé de discrétion pour traiter cet événement.

Le secrétaire d'État américain n'a, de fait, interrompu ces pourpar-

lers marathons, que pour se rendre à une réception organisée dans la soirée par l'ambassade des États-Unis pour la Pâque juive avec pour invités une quinzaine de dissidents juifs, dont M. Iossif Begun libéré en février.

Les États-Unis « n'abandonneront jamais » les efforts des refuzniks pour émigrer, « Nous ne renoncerons jamais. Nous n'interromprons pas nos efforts et finalement de bonnes choses se produiront », a déclaré M.

Shultz à quelque 35 Juifs soviétiques, dont certains se sont encore vus refuser récemment par les autorités soviétiques le droit de rejoindre Israël.

Ni le climat des entretiens soviéto-américains, ni leur contenu, n'avaient fait hier soir l'objet du moindre commentaire du côté américain ou soviétique.

Le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a ainsi refusé de préciser la signification de la séance de travail supplémentaire annoncée à la dernière minute dans la soirée, notamment de juger s'il s'agissait d'un « bon signe ».

M. Shultz, selon les rares indiscrétions devait être reçu ce matin par le premier ministre Nikolai Ryjkov, puis, au Kremlin par le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. Une entrevue avec le chef de l'État, M. Andreï Gromyko pourrait également avoir lieu avant que M. Shultz ne retrouve demain matin M. Chevardnadze pour de nouveaux entretiens. Parallèlement, des groupes de travail, portant sur les divers aspects des complexes dossiers du désarmement, pourraient être constitués, comme cela avait été fait lors du sommet Reagan-Gorbatchev de Reykjavik.



Photo AP

## HINCKLEY PEUT-IL SORTIR?

Un juge de Washington va dire bientôt si John Hinckley, l'homme qui tenta d'assassiner le président Reagan en 1981, pourra sortir de l'hôpital psychiatrique où il est interné. Reconnu irresponsable pour aliénation mentale de la tentative de meurtre, John Hinckley, 32 ans, est interné depuis 1982 à l'hôpital St-Elizabeths de Washington. À plusieurs reprises, il a demandé d'en sortir, en vain. Le juge Barrington Parker a commencé hier à entendre les différentes parties afin de déterminer s'il doit accorder ou non au patient le droit de passer le jour de Pâques avec sa famille hors de l'établissement, dans le Colorado, ce à quoi s'oppose le gouvernement.

## Hart candidat à la Maison-Blanche

DENVER (AFP) — M. Gary Hart a annoncé hier sa candidature à l'élection présidentielle américaine de 1988, avec l'appui de sondages qui lui donnent aujourd'hui les meilleures chances de devenir ce qu'il avait failli être en 1984 : le candidat démocrate à la succession de Ronald Reagan.

« Je me présente parce que j'aime mon pays », a déclaré M. Hart, 50 ans, dans le décor spectaculaire d'un amphithéâtre naturel près de Denver, dans le Colorado, État dont il fut le sénateur de 1975 à 1987.

Promettant « de nouvelles directions et de nouvelles idées » pour l'Amérique, M. Hart a affirmé vouloir mener « une campagne d'idées » et a mis en garde contre les dangers de l'extrémisme. « Nous ne devons être ni belliqueux, ni protectionnistes, ni isolationnistes », a-t-il dit.

Devenu célèbre du jour au lendemain lors de la précédente course à la Maison-Blanche où il avait été à deux doigts de battre le grand favori de l'époque, l'ancien vice-président Walter Mondale, M. Hart est devenu à son tour l'homme à battre.

Tous les sondages le montrent seul en tête des aspirants démocrates à l'investiture de leur parti pour l'élec-

tion de novembre 1988. Une récente étude du *New York Times* et de la chaîne de télévision CBS lui donnait ainsi 38 % des intentions de vote, loin devant le pasteur noir Jesse Jackson (9 %). Aucun des autres postulants n'obtenait plus de 3 % des voix.

Gary Hart est le troisième démocrate à annoncer officiellement sa candidature après le représentant du Missouri Richard Gephardt, 46 ans, et un ancien gouverneur de l'Arizona Bruce Babbitt, 48 ans.

S'il est le favori, Gary Hart a de nombreux problèmes, politiques et personnels, à surmonter. Il n'a guère de soutiens au sein de l'establishment du Parti démocrate ou de la centrale syndicale AFL-CIO, qu'il avait critiqués lors de sa première course à la présidence.

Il est en outre bien placé pour savoir qu'une victoire surprise dans une des premières élections primaires peut faire de l'un des inconnus d'aujourd'hui ce que lui-même était devenu en 1984 : une alternative crédible face au favori. Et sa précédente campagne lui vaut de devoir encore rembourser \$1,3 million, en même temps qu'il doit recueillir des fonds pour son prochain effort.



Gary Hart annonçant sa candidature, hier, en compagnie de sa femme Lee et de sa fille Andrea.

## L'opposition sud-africaine défie ouvertement le gouvernement

LE CAP (AFP) — Les opposants au régime de l'apartheid ont, par la voix du plus célèbre des leurs, l'archevêque anglican Desmond Tutu, appelé hier à la libération des détenus politiques au cours d'un service religieux dans la cathédrale du Cap, défiant ouvertement le gouvernement blanc, qui a préféré éviter une confrontation.

En outre, les États-Unis se sont joints à l'opposition libérale et aux mouvements anti-apartheid les plus radicaux pour condamner sans réserve les dernières mesures prises vendredi par les autorités sud-africaines, qui interdisent toute campagne en faveur de la libération des milliers de personnes actuellement détenues sans jugement dans le cadre de l'état d'urgence.

Le général Johan Coetzee a émis un communiqué, hier soir, indiquant que l'interdiction ne concerne pas les « prières dites au cours de rassemblements religieux légitimes ».

De plus, a-t-il indiqué, l'interdiction ne concerne pas les appels à la libération des détenus faits aux cours des réunions politiques dans le cadre de la campagne électorale pour le renouvellement de la chambre blanche du parlement.

Prenant la parole au cours d'un service multiconfessionnel dans la cathédrale anglicane Saint George du Cap, l'archevêque Tutu, chef de l'Église anglicane d'Afrique australe et prix Nobel de la Paix 1984, a lancé une attaque en règle contre un gouvernement qui, a-t-il dit, est « devenu fou ».

Parlant devant environ 600 personnes — parmi lesquelles l'ambassadeur des États-Unis Edward Perkins et des diplomates de plusieurs pays occidentaux, dont la France et la Grande-Bretagne —, Mgr Tutu a apostrophé le gouvernement. « Rappelez-vous juste une chose : vous n'êtes pas Dieu », a-t-il dit.

Défiant directement les mesures prises par le chef de la police, le général Johannes Coetzee, l'archevêque du Cap a réaffirmé sa volonté de continuer à exiger la libération des détenus, notamment des enfants, « quelles qu'en soient les conséquen-

ces ». Il a alors demandé aux fidèles s'ils étaient prêts à le suivre dans cette voie, déclenchant des « Yes, Yes » et des applaudissements tonitruants de l'assistance, qui emplissait totalement la cathédrale.

Le service religieux était co-célébré par l'archevêque catholique du Cap, Mgr Stephen Naidoo, et le révérend Alan Boesak, président du Conseil mondial des Églises réformées (WCR) et figure de proue du principal mouvement légal anti-apartheid, le Front démocratique uni (UDF).

Dans la matinée, un porte-parole du ministre de la Loi et de l'Ordre avait indiqué que le service religieux en question n'était pas illégal. Cette réaction d'apaisement reflétait à la fois la confusion entourant la portée du décret signé vendredi par le chef de la police, mais aussi l'embarras du gouvernement, pris à partie non

seulement par l'opposition radicale, mais aussi par les hommes d'Église, qui y voient une atteinte intolérable à une liberté fondamentale : celle de se réunir et prier pour qui bon vous semble.

De plus, les opposants de toutes tendances à l'apartheid ont reçu hier un renfort de poids en la personne de l'ambassadeur des États-Unis.

M. Edward Perkins, premier ambassadeur noir nommé par Washington auprès du gouvernement de Pretoria, a tenu, dans un geste symbolique, à assister au service religieux. Il a surtout condamné sans ambage, dans un communiqué, l'interdiction de faire campagne pour la libération des détenus, estimant qu'elle mettait « en sérieux danger » les libertés d'expression et de réunion et soulignait « l'érosion des libertés fondamentales » en Afrique du Sud.

## Séoul ajourne sa réforme constitutionnelle

SÉOUL (AFP) — Le président Chun Doo-Hwan a annoncé hier que la réforme constitutionnelle que la Corée du Sud attendait était ajournée, et que son successeur serait élu cette année par un collège électoral comme le prévoit la constitution actuelle.

L'opposition qui depuis des mois faisait campagne, parfois dans la violence, pour une nouvelle constitution, s'est immédiatement élevée contre cette décision. Des diplomates ont exprimé leur déception, tandis que dans la capitale la population semblait sous le choc de l'annonce-surprise du président Chun.

L'émotion dans le public, pour les observateurs, traduisait la crainte des Coréens de voir à nouveau leur pays en proie à la violence, en raison des risques de confrontation entre le pouvoir, et les opposants.

Il est devenu évident, a déclaré le président dans un discours télévisé, qu'il ne sera pas possible d'aboutir à

la réforme constitutionnelle envisagée d'ici la fin de l'actuel mandat présidentiel, qui s'achève dans dix mois.

M. Chun a expliqué sa décision par une volonté « de permettre l'accomplissement des deux principaux objectifs nationaux, un changement pacifique de gouvernement et la tenue des Jeux Olympiques », prévus à Séoul en septembre 1988.

« C'est une tragédie pour la vie politique de Corée », a estimé le principal journal du pays, le *Donga-Ilbo*. « Pourquoi avoir dépensé autant de temps et d'énergie jusqu'à maintenant. Nous sommes sidérés. C'est une grande déception », a-t-il ajouté.

Le nouveau Parti pour l'unification et la démocratie (PUD, opposition) a accusé le gouvernement d'avoir « commis un crime grave et impardonnable contre la démocratie en abandonnant la réforme constitutionnelle après avoir abusé de la confiance du peuple pendant un an ».

## LE MONDE EN BREF

## ■ Bazin désigné comme candidat en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le premier congrès du « Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti » (MIDH) s'est achevé dimanche à Port-au-Prince par la désignation à l'unanimité par plusieurs centaines de délégués d'Haïti et de la diaspora de M. Marc Bazin comme candidat du mouvement aux élections présidentielles de novembre prochain en Haïti. Par ailleurs, le seul membre civil du Conseil national de gouvernement (CNG) haïtien, Me Jacques A. François, est décédé hier à Port-au-Prince, a-t-on annoncé de source officielle dans la capitale haïtienne. Me Jacques A. François, âgé de 79 ans, faisait partie du CNG depuis le 21 mars 1986, après avoir occupé les fonctions de ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement de l'après-Duvalier. Les candidats du MIDH pour les prochaines consultations électorales haïtiennes (communales et municipales en juillet prochain et législatives en novembre) ont également été désignés au cours de ce congrès dont le thème était axé sur la nécessité d'un changement dans le pays. M. Marc Bazin, un économiste qui a fait la majeure partie de sa carrière à la Banque mondiale et a brièvement été ministre des Finances en 1982 du régime déchu qui l'écarta pour avoir tenté un assainissement financier, a prôné à cette occasion un nouveau « projet de société pour Haïti ».

## ■ Des mineurs yougoslaves poursuivent leur grève

BELGRADE (AFP) — Les mineurs de la mine de Rasa, à Labin (nord-ouest de la Yougoslavie), qui s'étaient mis en grève mercredi dernier poursuivaient leur mouvement hier, a annoncé l'agence officielle Tanjug. Les grévistes réclament une augmentation de 100 % de leurs salaires pour les mois de janvier et février, et une nouvelle tranche de 50 % d'augmentation pour le mois de mars. Ils s'opposent ainsi à l'application d'une nouvelle loi sur le blocage partiel des salaires, promulguée fin février par le gouvernement de M. Branko Mikulich dans le cadre d'un programme de lutte contre l'inflation, qui évolue actuellement à un rythme de 130 % par an. Le mouvement dans cette mine intervient deux semaines après la vague de grèves sans précédent qui avait déferlé sur le pays dans la première quinzaine de mars. L'application de la loi sur les salaires a été à l'origine de 121 grèves sur les 387 enregistrées en Yougoslavie au cours des trois premiers mois de l'année, selon des chiffres officiels.

## ■ Les Nord-Coréens pourraient prendre la relève des Cubains en Angola

KINSHASA (AFP) — Les Nord-Coréens s'apprêteraient à prendre la relève des troupes cubaines stationnées en Angola, a-t-on appris au cours du week-end dernier de sources diplomatiques africaines à Luanda. Le président angolais, M. Jose Eduardo Dos Santos, aurait demandé aux Nord-Coréens, lors de sa visite officielle à Pyongyang, au début de ce mois, de jouer à l'avenir un « rôle essentiel » en Angola, selon ces sources, contactées à l'occasion d'une rencontre sportive zairo-angolaise à Luanda. De même source, on souligne que le retrait des quelque 30.000 Cubains d'Angola accélérerait le processus de décolonisation de la Namibie et la reconnaissance de l'Angola par Washington. Selon ces mêmes milieux, les responsables angolais seraient « déçus » par la présence « encombrante et non dissuasive » des militaires cubains vis-à-vis des guérilleros de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA, soutenue par Pretoria) et des forces sud-africaines occupant le sud de l'Angola. Dans les milieux diplomatiques à Luanda, on se demande si M. Fidel Castro accepterait de faire les frais de marchandages soviéto-américains sur le retrait virtuel de ses troupes d'Angola mais on se dit convaincu que le président Dos Santos souhaite leur relève par des Nord-Coréens. De plus, fait-on remarquer, la visite du chef de l'État angolais à Pyongyang a coïncidé avec la reprise, il y a une semaine, à Brazzaville, des discussions américano-angolaises.

## ■ Le premier ministre fidjien prend ses fonctions

SUVA (AFP) — Le nouveau premier ministre des Fidji, M. Timoci Bavadra, 52 ans, a officiellement pris ses fonctions hier après la victoire dimanche aux élections de sa formation Fédération Nationale-Parti Travailleurs (NFL). En remportant 28 des 52 sièges en jeu à la Chambre des représentants M. Bavadra a mis un terme à 17 ans de pouvoir du parti de l'Alliance de Sir Kamiseva Mara créditée de 24 sièges. La politique annoncée du NFL devrait se démarquer de celle conservatrice et pro-occidentale de l'Alliance qui gouvernait depuis l'indépendance en 1970. Le nouveau gouvernement fidjien, coalition multiraciale avec le soutien d'Indiens et de Fidjiens se propose notamment d'interdire les visites dans ses eaux territoriales de navires à capacité nucléaire et d'appliquer une politique de non-alignement. La nouvelle politique des Fidji devrait s'exprimer sur le plan extérieur dès le mois prochain à l'occasion de la réunion du Pacifique Sud. Le nouveau premier ministre, exerce la profession de médecin. Marié deux fois il a 11 enfants. Il est également consultant pour l'Organisation mondiale de la Santé.

## ■ Confirmation du mandat d'arrêt contre Mgr Marcinkus

MILAN (AFP) — Un tribunal de Milan (nord de l'Italie) a rejeté la requête des avocats de Mgr Paul Marcinkus demandant l'annulation du mandat d'arrêt lancé à l'encontre du président de la banque du Vatican, a-t-on appris hier de source sûre. La cour a rendu le même jugement concernant ses deux collaborateurs, MM. Luigi Mennini et Pellegrino de Stroebel, selon cette source. Le Vatican a été saisi en mars d'une demande italienne d'extradition des trois hommes. Les avocats du président de l'Institut pour les oeuvres des religions (IOR) estimaient que le mandat d'arrêt était incompatible avec les accords du Latran (1929) entre le Saint-Siège et l'Italie, qui assurent l'immunité aux citoyens du Vatican dans l'exercice d'une fonction gouvernementale. À l'origine de l'affaire figurent les lettres de « patronage » que les dirigeants de l'IOR ont signé en 1981 en faveur de Roberto Calvi, président du Banco Ambrosiano. La banque a fait faillite et Calvi, sous le coup d'une enquête pour malversations financières, a été découvert pendu sous un pont à Londres. Le krach du Banco Ambrosiano a coûté au Saint-Siège \$240 millions versés aux créanciers.

Cisjordanie  
Neuf  
activistes  
arrêtés

TEL AVIV (Reuter, AFP)

— Les autorités israéliennes ont arrêté neuf militants palestiniens, dont l'un est considéré comme un éminent partisan de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), après l'attentat qui a coûté samedi la vie à une Israélienne en Cisjordanie, a-t-on appris hier de source militaire.

Faical Hussein, considéré par de nombreux Israéliens comme le porte-parole officiel de l'OLP, a été placé, ainsi que huit autres activistes palestiniens, en détention administrative, indique-t-on de même source.

« Les détentions administratives et les autres arrestations d'hier font partie d'une vague (de mesures) pour ramener le calme dans la région. Elles ne sont pas toutes liées au meurtre mais à tout ce qui s'est passé récemment dans la région », expliquait une source militaire.

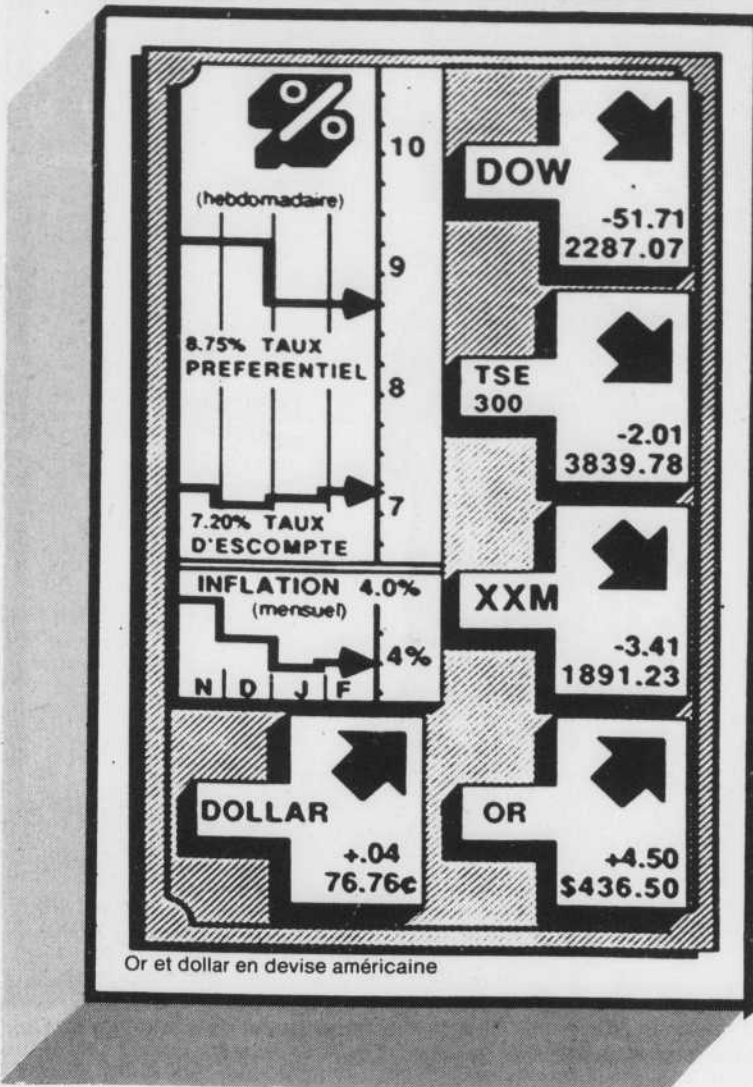
Une famille de colons juifs établis en Cisjordanie a été la cible d'un attentat au cocktail Molotov.

La mère a été brûlée vive, le père et les enfants ont été sérieusement blessés.

Les colons juifs ont en représailles saccagé le village de Kalkila dans la nuit de samedi à dimanche, incendiant des voitures et des vergers appartenant à des Palestiniens.

Enfin, l'université de Bir Zeit, en Cisjordanie occupée, où un étudiant a été tué hier matin, a été fermée pour 4 mois par les autorités militaires israéliennes, a annoncé un porte-parole de l'armée.

## EN UN COUP D'OEIL



## Une décision fédérale favorisant Esso ou Texaco signifierait la mort de Pétromont

Suite de la première page

dit qu'en privé, des représentants de pétrolières n'hésitent pas à affirmer que la solution du pipeline de Montréal vers Sarnia leur semble rationnelle et souhaitable. Certains soutiendraient peut-être que le pipeline pourrait transporter dans une direction ou l'autre, mais d'autres affirment que cette méthode ne peut pas fonctionner, sauf si on change la direction une fois par année.

Tout cela constitue apparemment la toile de fond ou l'aspect officieux qui pourrait expliquer les lenteurs de l'Office national de l'énergie (ONÉ) à prendre des décisions concernant la requête présentée par Interprovincial Pipe Line Ltd (IPL) en vue de rendre le pipeline Sarnia-Montréal apte à transporter des liquides de gaz naturel (LGN). Actuellement, ce pipeline ne peut transporter que du pétrole et des LGN.

Ces délais se prolongeront d'ailleurs pendant plusieurs mois, puisque l'ONÉ a choisi de procéder en deux étapes dans son examen de la requête. Une première décision sur les tarifs devrait être annoncée dans un mois environ. Puis, l'ONÉ devra considérer les modifications que la conversion du pipeline aux LGN rend nécessaires et qui coûteraient \$ 50 millions. Elle devrait par ailleurs conseiller le gouvernement sur le renversement du pipeline vers Sarnia.

Ceci a pour effet immédiat de retarder d'un an la mise en marche du projet de Soligaz, ce consortium formé en avril 1986 par Soquip, Gaz Métro (Noverco depuis), le Groupe SNC et Alberta Natural Gas, dans le but de mettre en place à Montréal un système permanent d'approvisionnement de LGN, surtout de butane et de propane. M. Richard Pouliot, président de Soquip, disait à l'annonce de ce consortium, le 29 avril 1986, que pour assurer l'ouverture du système en 1989, les travaux de construction devaient commencer au plus tard en 1987.

Ces travaux, qui devraient s'étendre sur trois ans et fournir du travail à 500 personnes, doivent comprendre la construction d'une usine de craquage (pour séparer les LGN en butane, propane, etc.). Il faut de plus creuser trois cavernes dans le roc pouvant contenir chacune de 300,000 à 400,000 barils de LGN. Tous les tests ont été faits et la preuve est faite que Montréal-Est convient parfaitement pour ces cavernes à 600 pieds sous terre. L'usine et le stock



L'avenir de cette usine et, en fait, de toute l'industrie pétrochimique québécoise est à tout jamais compromis, si le pipeline Sarnia-Montréal ne transporte pas les liquides de gaz naturel à prix concurrentiels dont elle a besoin.

kage nécessitent des investissements de \$ 160 millions.

Soligaz avait aussi l'intention d'importer dès cet été des LGN par bateau, de manière à avoir très tôt des matières premières à meilleur prix pour Pétromont. Cependant, le retard de l'ONÉ à accorder les permis requis font que Soligaz ne peut pas creuser les cavernes tout de suite. Si jamais l'ONÉ disait non, ces cavernes deviendraient complètement inutilitaires puisque Pétromont disparaîtrait. Il faut donc attendre Ottawa avant de creuser.

Mais pourquoi Pétromont devrait-elle fermer ses portes? Tout simplement parce que le coût des matières premières est trop élevé. Présentement, le transport de LGN par pipeline de Edmonton à Sarnia (2,800 kilomètres) est de moins de \$ 2 le baril, alors que le transport entre Sarnia et Montréal (832 kilomètres) par chemin de fer ou camion est de \$ 4 le baril. Par pipeline d'Edmonton à Montréal les LGN coûteraient à peu près \$ 2 le baril, ce qui permettrait à Pétromont d'être concurrentiel.

C'est précisément pour pouvoir profiter de cet avantage que le gouvernement du Québec, en empêchant la fermeture de Pétromont, a investi dans la modernisation de l'usine de Varennes en lui donnant la capacité de fonctionner aux LGN. C'est ce qui a amené également la création de

Soligaz, avec une participation d'intérêts albertains et québécois. Il y aura de plus en plus dans l'Ouest canadien des surplus de liquides de gaz, alors qu'à Montréal la fermeture de quatre raffineries qui sont des producteurs de butane et de propane a forcément limité la disponibilité de ces produits. Soligaz s'impose donc pour agir comme grossiste auprès des consommateurs des secteurs résidentiel, commercial, industriel, au Québec et en Nouvelle-Angleterre. Le marché initial visé est d'environ 23,500 barils par jour. Outre le coût de \$ 160 millions pour l'usine et le stockage, il faut prévoir \$ 60 millions pour les inventaires et les intérêts durant la construction, mais on pense pouvoir éviter un investissement de \$ 80 millions pour le stockage en amont à Edmonton et Sarnia.

Pour le moment, Soligaz et beaucoup de monde au Québec attendent la décision de l'ONÉ sur les tarifs. Le problème est simple: un pipeline est un transporteur public et tous les usagers doivent payer le même prix, même si tous ne font pas le trajet sur toute sa longueur, exactement comme dans le métro. Cela est très important pour Soligaz et Pétromont. L'application de ce principe permet de faire payer à tous les usagers les \$ 50 millions que va coûter la conversion du pipeline pour le trans-

port de LGN. Si l'ONÉ dit non à ce principe qui s'applique déjà sur les pipelines canadiens, Soligaz fermera boutique et ce sera la fin de la pétrochimie au Québec.

Si au contraire, l'ONÉ dit oui au principe, elle devra à l'automne donner un permis à IPL pour l'installation des équipements nécessaires à la conversion du pipeline aux LGN. Par la suite, Soligaz pourra transporter jusqu'à Montréal par pipeline des liquides de gaz naturel, à un coût moindre pour deux raisons: le fait que ce soit par pipeline et le fait que ce soit des matières brutes.

Si tout se passe comme le souhaitent Pétromont, Soligaz et le gouvernement du Québec, non seulement les 17,000 ou 20,000 emplois actuels dans le secteur pétrochimique seront préservés, mais d'autres seront créés par de nouveaux projets industriels. On a déjà mentionné des investissements possibles d'au moins \$ 500 millions.

Pendant l'attente et les délais cependant, d'autres annoncent des projets ailleurs. Ainsi, la semaine dernière une compagnie pétrolière finlandaise associée à Celanese Canada Inc. de Montréal, Hoechst Celanese du New Jersey et Trans Mountain Pipeline de Vancouver annonçait un projet pétrochimique de \$ 270 millions à Edmonton, qui utilisera du butane et du méthanol.

## LES AFFAIRES ... EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

### IBM: baisse du bénéfice

Leader mondial dans la fabrication d'ordinateurs, IBM a annoncé une baisse de 23 % de ses bénéfices nets malgré un chiffre d'affaires en hausse de 5.5 %, pour le premier trimestre 1987 par rapport au trimestre correspondant de 1986. La firme américaine a enregistré un bénéfice net de \$ 785 millions US ou \$ 1.30 par action, au cours des trois premiers mois de 1987, contre \$ 1.02 milliard US ou \$ 1.65 US par action, il y a un an. Son chiffre d'affaires a progressé à \$ 10.6 milliards US par rapport à \$ 10.1 milliards US. Malgré la contraction des bénéfices, les résultats annoncés par IBM sont meilleurs que prévu, ont souligné les analystes financiers qui tablaient sur un bénéfice trimestriel de \$ 1.10 US par action seulement. À la Bourse de New York, peu après l'annonce des résultats trimestriels, le titre IBM était en forte hausse, de plus de \$ 3 pour s'échanger à plus de \$ 14.

### Chambord aura une usine

La compagnie Normick Chambord Inc. a confirmé hier sa décision de construire une usine de panneaux gâfrés orientés à Chambord, au Lac-St-Jean. Ce projet, qui nécessitera un investissement de \$ 58 millions, devrait permettre la création d'environ 300 emplois au cours des trois prochaines années, 95 à l'usine et 205 en forêt. Les travaux de construction débuteront cet été et doivent être complétés à l'automne 1988. La société Normick Chambord Inc. est détenue conjointement par Normick Perron Inc., d'une part, et par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean, la Fédération des coopératives forestières du Saguenay-Lac-St-Jean et la Coopérative des travailleurs du royaume. La gestion de l'usine et la mise en marché seront assurées par Normick Perron, qui est l'actionnaire majoritaire, tandis que les autres partenaires seront responsables de l'approvisionnement en matière ligneuse.

### Le bénéfice de Jean Coutu grimpe

Au cours des trois premiers trimestres de l'année financière en cours, le bénéfice net du Groupe Jean Coutu s'est fixé à plus de \$ 7.8 ou \$ 0.34 par action, soit une augmentation de 21 % par rapport au bénéfice net de \$ 6.4 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes de distribution ont été de plus de \$ 176 millions, soit un accroissement de 45 % par rapport aux ventes de plus de \$ 121 millions enregistrées des trois trimestres de 1986. Compte tenu de la progression que connaît la compagnie et de sa santé financière, le conseil d'administration de Jean Coutu a voté un dividende trimestriel de \$ 0.02 par action ayant droit de vote subalterne catégorie A et action de catégorie B à tout actionnaire inscrit au registre de la compagnie au 21 avril prochain.

### Profits pour Saucier

À la fin des deux premiers trimestres de l'année financière en cours, les ventes de J.M. Saucier ont atteint \$ 21 millions. Le bénéfice net s'est chiffré à \$ 221,000 ou \$ 0.07 par action. Les résultats comparables pour l'exercice précédent ne sont pas disponibles pour la simple raison qu'à ce moment-là, cette compagnie était privée. La faiblesse des ventes de la société a suivi, selon le communiqué, la tendance du secteur de la vente au détail de produits électroniques qui a enregistré des baisses de ventes de l'ordre de 20 % à 25 % à l'automne 1986 et dans les trois premiers mois de l'année 1987. En raison de la conjoncture difficile et de la performance réalisée, il devient nécessaire de réviser à la baisse la prévision financière pour l'exercice en cours. Pour l'exercice de 12 mois se terminant le 31 juillet 1987 la compagnie prévoit des ventes de \$ 35.5 millions et une perte nette de \$ 495,000 ou \$ 0.15 l'action.

### Travelers: situation améliorée

Au terme de l'année financière 1986, la compagnie Travelers Canada a réalisé un bénéfice net d'exploitation de \$ 13.3 millions comparativement à une perte nette de \$ 2.6 millions en 1985. Le revenu-primes de cette compagnie d'assurances a atteint les \$ 376.7 millions, en hausse de 6.6 %, par rapport aux \$ 353.4 de l'exercice précédent. Quant au revenu de placement, il s'est fixé à \$ 93.4 millions, soit 9.2 % de plus que celui de 1985 qui se chiffrait à \$ 85.5 millions. En assurances Incendies, Automobiles, Risques Divers (IARD), des taux plus réalistes et une meilleure appréciation des risques ont permis de produire une augmentation de 27.4 % du revenu-primes, portant celui-ci à \$ 256.5 millions.

### Équipements Denis lance une abatteuse de 150 arbres à l'heure

La compagnie d'Équipements Denis de Sainte-Rosalie, près de Saint-Hyacinthe, annonce le lancement d'une mini-abatteuse d'arbres sur le marché. Il s'agit du développement d'une technologie suédoise adaptée aux conditions difficiles du sol canadien. Cette abatteuse miniature se faufile entre les arbres et dirige la chute de ceux-ci. Equipements Denis vise avec ce nouvel appareil un segment intermédiaire entre l'abattage manuel et l'abattage hautement industriel. Le chiffre de ventes de cette abatteuse sera de \$ 1.5 million en 1987 et de \$ 4 millions en 1991, prévoit la compagnie. Le marché total de ces abatteuses est de l'ordre de \$ 45 millions, soit \$ 15 millions pour le Canada, \$ 15 millions pour les États-Unis et \$ 15 millions pour l'étranger. La compagnie des Equipements Denis fabrique aussi des ébrancheuses et des véhicules à tête chercheuse pour l'abattage. Cette compagnie est un partenaire ayant émis des actions admissibles au régime d'épargne-action du Québec et celles-ci sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal.

## Rhône-Poulenc et Burroughs Wellcome investiront \$ 40 millions en recherche

Rollande Parent

(PC) — Deux autres autres compagnies pharmaceutiques, Rhône-Poulenc et Burroughs Wellcome, ont promis hier d'investir plusieurs millions au pays au cours des cinq prochaines années, aussitôt que sera adoptée la loi fédérale C-22 sur la propriété intellectuelle des médicaments.

Les \$ 29 millions de Rhône-Poulenc et les \$ 10 millions de Burroughs

Wellcome viennent s'ajouter à ceux qu'ont fait miroiter diverses compagnies pharmaceutiques au cours des derniers mois.

En conférence de presse, hier, le ministre de Consommation et Corporations Canada, Harvie Andre, a indiqué qu'un total de \$ 800 millions seront dépensés en recherche et développement au cours des prochaines années au Canada, une fois reconnus les droits de propriété intellectuelle.

Des chercheurs universitaires, des

représentants du monde médical, municipal et du corps consulaire ainsi que le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce Daniel Johnson et Judy Erola de l'Association canadienne de l'industrie du médicament se serraient les coudes pour souligner l'urgence d'agir.

La décision récente du sénat, majoritairement d'allégeance libérale, de mener des consultations publiques à travers le Canada pour prendre le pouls de la population sur le projet de loi relatif aux brevets phar-

maceutiques est venue aviver les craintes d'un nouveau délai.

Pour Burroughs-Wellcome, de Kirkland, il est impérieux que le Canada « reconnaisse les droits de propriété intellectuelle des entreprises qui mettent au point de nouveaux remèdes », a soutenu en anglais le président Bernard Keene.

De son côté le président de Rhône-Poulenc, Pierre Lapalme, a expliqué que des \$ 29 millions que sa compagnie compte investir, un peu plus de 50 % le seront au Québec.

## L'intelligence artificielle attire les capitaux

CLAUDE TURCOTTE

La compagnie CAE Electronique Ltée, le Groupe CGI Inc. et le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) viennent de conclure des ententes pour la réalisation de projets de recherche industrielle dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Deux des trois projets impliquent CAE et le CRIM. Le premier projet consiste à concevoir un système expert pour aider les ingénieurs de CAE à préparer des simulations de vols; le système expert permettrait d'augmenter la précision des modèles mathématiques des expériences de simulation. On prévoit qu'un tel projet nécessitera trois ans de travail et un investissement de \$ 500,000.

Dans un deuxième projet, CAE et le CRIM veulent développer un système de reconnaissance de la parole par l'ordinateur, pour lequel il y aurait des applications utiles dans le contrôle aérien. L'ordinateur pourrait avertir un contrôleur qui par inadvertance donnerait une information incorrecte à un pilote. Enfin, le troisième projet, auquel participera le Groupe CGI, consiste à développer un logiciel pour mettre à profit les possibilités de l'intelligence artificielle dans la conception de systèmes d'information.

Le CRIM est le premier centre de coopération université-industrie au Québec et l'un des plus importants au Canada. D'ailleurs, à l'occasion de la conférence de presse donnée hier pour divulguer ces projets, M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, a annoncé une subvention au CRIM de

\$ 18.9 millions à être versée par tranches d'ici 1991.

Le Dr Claude Lajeunesse est président-directeur général du CRIM, dont font partie dix entreprises et cinq établissements universitaires montréalais. Il s'agit de AES Data, CAE, CGI, Groupe Digital Equipement du Canada, DMR, Ecole polytechnique de Montréal, Entreprises Bell Canada, LGS, Sari, TAO Simulations, Xerox Canada et les universités Concordia, de Montréal, du Québec à Montréal et McGill.

Hier, le Dr Lajeunesse a annoncé en outre la nomination du Dr Renato

De Mori au poste de vice-président directeur scientifique du CRIM, dont l'existence juridique remonte au 26 octobre 1983. Le CRIM poursuit deux objectifs complémentaires: 1 — Identifier, promouvoir et exécuter des projets de recherche en informatique et dans les domaines afférents à l'électronique, susceptibles de contribuer au développement des biens et services au Québec. 2 — Participer à la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Par ailleurs, le 23 mars dernier à Toronto 22 compagnies commerciales se « rassemblaient » pour pro-

mouvoir la recherche dans les domaines de la robotique et de l'intelligence artificielle. Alcan et Hydro Québec en font partie à côté par exemple de Stelco, Spar, Shell, Noranda, etc. Le groupement, appelé Systems intelligents Inc (Canada) (SIIC) coordonnera les recherches. La première tâche de la SIIC sera de constituer un relevé de l'effort global, du Canada dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'identifier les lacunes à combler et les domaines prioritaires. Les droits de participation au groupement sont de \$ 25,000 par année et par membre.

## Qui va faire l'acquisition de Dome ?

TORONTO (PC) — La bataille pour le contrôle de Dome Petroleum s'est amorcée la semaine dernière par l'annonce que deux sociétés étaient intéressées à faire l'acquisition du géant pétrolier aux pieds d'argile. Celui-ci, en réelles difficultés financières, doit actuellement \$ 6.1 milliards à ses créanciers.

Mais voilà qu'un des aspirants dévotait dimanche ses intentions. Il s'agit de TransCanada Pipelines, l'une des composantes de l'empire tentaculaire des Entreprises Bell Canada. Toutefois, immédiatement après cette annonce, coup de théâtre: Dome suspend les négociations avec cette dernière. Le grand transporteur de gaz naturel de l'Ouest canadien, selon ses dires, offre \$ 4.3 milliards pour les actifs de Dome.

Il semble maintenant que Dome ait également amorcé des discussions avec une troisième compagnie.

L'identité des deux autres entreprises n'a pas été révélée, mais selon certaines rumeurs, l'une d'elle serait une entreprise américaine.

« La divulgation du contenu de la proposition par TransCanada a violé la lettre et l'esprit d'un accord assurant le secret des pourparlers avec les acheteurs en puissance », a affirmé le président de la société Dome, M. Howard Macdonald, dans un communiqué de presse.

« Il semble que ce geste ait été posé pour empêcher la compagnie de considérer d'autres propositions. En conséquence, Dome a suspendu toute discussion avec TransCanada Pipelines pour poursuivre les négociations avec d'autres groupes intéressés ».

M. Macdonald a refroidi d'avantage les ambitions de TransCanada en ajoutant: « Selon son libellé actuel, la proposition revêt un caractè-

re hautement conditionnel et comporte plusieurs difficultés au chapitre de son application ».

Le ton vigoureux de la Dome a pris par surprise les dirigeants torontois de TransCanada. « J'ai peine à croire qu'ils sont parvenus si rapidement à la décision de suspendre les discussions avec nous, a déclaré le responsable des finances de TransCanada, M. Neil Nichols. Pour moi, ça n'a pas de sens ».

D'autre part, Moody's Investors Service, l'un des principaux cabinets new-yorkais d'expertise financière, a indiqué hier qu'il allait examiner la notation (rating) financière de TransCanada Pipelines pour éventuellement l'abaisser. L'examen de Moody's porte sur la notation A-3 attribuée à des emprunts hypothécaires en euro-obligations et le AA1 d'autres dettes également en euro-obligations.

# LA VIE ECONOMIQUE

## Dubonnet, un apéritif... à la mode

JEAN-PIERRE NICAISE  
Collaboration spéciale

Depuis toujours, les grands groupes de vins et spiritueux se livrent continuellement de chaudes batailles pour préserver ou conquérir leur part de marché. Batailles d'autant plus envivantes que les consommateurs sont généralement fidèles, si ce n'est à une marque, du moins à un style de boisson. En la matière, changer la mode n'est pas facile et à chaque fois il s'agit d'authentiques faits de société.

Ainsi, le relatif déclin de Dubonnet, en Europe et plus particulièrement en France, trouve ses origines en... 1936, l'année historique du « front populaire » et de sa grande conquête : les congés payés. Des millions de travailleurs furent ainsi lâchés sur les routes de France et un grand nombre découvrirent la région méditerranéenne et... le pastis, qui devint très vite le grand apéritif populaire, détrônant les vermouths dont le Dubonnet.

Il faut d'ailleurs noter que les vins-apéritifs Dubonnet, 141 ans d'existence, sont aujourd'hui intégrés au groupe Pernod-Ricard, 3e groupe

mondial en spiritueux avec un chiffre d'affaire global de \$2,31 milliards et un taux moyen annuel de progression de 14 %.

Pour mettre le Dubonnet à la mode, M. Claude de Jouvencel, directeur commercial et marketing de Dubonnet International, a donc choisi de mettre sur pied, au Canada, un grand concours national... de mode. Voici sa stratégie.

« Ce que nous souhaitons, explique M. de Jouvencel, c'est de rajouter à la fois l'image de notre marque et de ses consommateurs. Nous visons les 25/35 ans alors qu'actuellement notre clientèle a plus de 35 ans et se compose de beaucoup de femmes. Notre action est donc dirigée d'une manière assez pointue sur les leaders d'opinion, vecteurs importants que l'on retrouve toujours dans les lancements de produits. Ils ont du poids, de l'influence sur leurs contemporains, ils peuvent avoir une influence décisive sur le rajeunissement de notre marque ».

Pourquoi le secteur de la mode ?

## STRATÉGIES

C'est que les jeunes, selon le directeur commercial, s'intéressent de plus en plus à la mode, se reconnaissent dans la mode. « Il y a une excellente adéquation entre la mode et un produit raffiné comme le Dubonnet. Nous voulons descendre du haut, des leaders d'opinion, vers le bas car on n'a jamais vu de produits populaires remonter vers le haut. » Si on prend l'exemple de la mini-jupe, cette mode a démarré par le haut — Brigitte Bardot et d'autres — pour redescendre avec cinq ou six ans de retard jusqu'au peuple.

Si nous n'avons pas à vanter les vertus du Dubonnet : à chacun ses goûts, il faut bien dire en revanche que le concours qui vient d'être lancé est fort intéressant.

En fait, il s'agit de deux concours. L'un s'adresse aux designers professionnels, l'autre aux étudiants et ils se déroulent sur une période de six mois qui sera clôturée lors d'un gala, à l'automne, avec bien entendu la remise des prix et la présentation de la nouvelle collection du couturier ca-

nadien Jean-Claude Poitras. Deux prix de \$5,000 récompenseront les deux meilleurs designers en mode féminine et masculine, alors que deux bourses de \$2,000 iront aux deux meilleurs étudiants, également en mode féminine et masculine.

Dubonnet consacre près d'un million de dollars à la promotion nationale et internationale de ce concours et approchera les milliers d'étudiants — 2,500 rien qu'au Québec — répartis dans tous les centres d'apprentissage de la mode au pays par l'entremise des corps enseignants. Promotion également chez les photographes de mode, les boutiques spécialisées, les principaux salons de coiffure, les grands hôtels, restaurants et discothèques.

Une petite anecdote pour conclure : à Thuir, dans le sud-ouest de la France, chez Dubonnet, se trouve la plus grande futaille au monde, en bon et vieux chêne, d'une capacité d'un million de litres. C'est dans son ombre que nous escomptons prendre notre retraite !

Renseignements et formulaires d'inscription pour le concours Dubonnet-Design peuvent être obtenus : Concours Dubonnet-Design, 2015 rue Peel, bureau 500, Montréal H3A 1T8, tél. (514) 288-1383.

### Un dromadaire pour la Médaille

Pas si bête : attirer l'attention sur la Renault Médaille à l'aide d'un dromadaire promu par Rebel Communications au grade de Rebecleur des relations publiques.

Prénommé Gibraltar, du nom du concessionnaire Gibraltar AMC Jeep Renault, commanditaire de l'opération, l'animal de 1,500 livres goïtes à toutes les sauces publicitaires : centres d'achats et autres lieux publics; sert de muse au groupe Dromadarius qui vient d'enregistrer une chanson du même nom qui pourrait plaire aux adolescents et servir même — ah la brave bête ! — de prétexte à une émission de René Ferron à TOS « Caméra 87 ».

En somme, plus c'est gros, plus ça se remarque, pourrait-on dire !

### Le code postal au service du marketing

À l'intention des spécialistes en marketing, *Statistique Canada* vient de faire paraître la deuxième édition d'une publication qui présente des données selon le code postal.

Pour les petites et moyennes entreprises, l'une des tâches les plus difficiles est de localiser et d'atteindre la clientèle potentielle. Est-elle jeune ou âgée ? Le revenu est-il faible, moyen ou élevé ? Est-elle for-



M. Claude de Jouvencel, directeur commercial et du marketing de Dubonnet international

mée surtout de couples mariés ou de célibataires; les hommes y sont-ils plus nombreux que les femmes ? Avec cette publication de référence, en connaissant la clientèle cible, vous pourrez trouver, en un coup d'oeil, le secteur où elle se trouve dans votre ville ou votre région. Économie de temps et d'argent.

Par exemple, dans le H3Y — le secteur de Summit Hill à Montréal — seulement 40 % des déclarants sont âgés de 25 à 44 ans. Toutefois, une personne sur huit dans ce secteur a un revenu annuel supérieur à \$100,000. Comparativement à l'indice national, cette personne gagne donc 105 % de plus que ses concitoyens canadiens.

Les données de cette publication proviennent des déclarations de revenus des Canadiens et ont été agrégées afin de respecter la confidentialité de particuliers. La publication se présente en cinq volumes : un pour le Canada et quatre pour les régions (Atlantique, Québec, Ontario, provinces de l'Ouest et territoires). Ses données sont également disponibles sur bandes magnétiques et sur disquettes.

Bien entendu, les ventilations démographiques de Statistique Canada existent depuis des années. L'originalité et l'intérêt de cette publication sont que les responsables de publicité par courrier individuel ont accès à des données plus à jour et surtout ventilées selon le code postal.

Coût : \$275 pour le volume « Canada » et \$100 pour le Québec seul. Commandes et informations au bureau de Statistique Canada le plus proche. Pour le Québec, appel interurbain sans frais : 1-800-361-2831 ou (514) 283-5725.



La grande famille du concessionnaire Gibraltar AMC Jeep Renault s'amuse ferme avec leur mascotte, un dromadaire prénommé, vous l'aurez deviné, Gibraltar

## AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 15

**PRENEZ AVIS** que LUIS HERACLIO EDUARDO MARTIN VERA résident et domicilié au 1900 Lincoln, app 91, dans la ville et district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de LOUIS EDUARDO MARTIN VERA.

MONTREAL, Ce 7 AVRIL 1987  
GUILLET, ST-PIERRE & THERRIEN  
Procureurs du requérant

Prenez avis que René Coulombe de la Doré, détenteur d'un permis pour le transport de matière en vrac (7-Q-53897-001A) s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'une durée d'un an pour le transport de copeaux, sciures et planures pour le compte de Barrette, Chapais, Ltee et les Chantiers Chibougamau Ltée, région 08, à être livrés à l'usine de la C.I.P., la Tuque, région 04 et à l'usine de Donoué à Clermont, région 03.

La requête demande également que cette décision à venir soit exécutoire telle que rendue conformément à l'article 85 des règles de et pratiques internes de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 13 avril 1987  
2ème parution: 14 avril 1987

**PRENEZ AVIS** que René Coulombe de la Doré, détenteur d'un permis pour le transport de matière en vrac (7-Q-53897-001A) s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'une durée d'un an pour le transport de copeaux, sciures et planures pour le compte de Barrette, Chapais, Ltee et les Chantiers Chibougamau Ltée, région 08, à être livrés à l'usine de la C.I.P., la Tuque, région 04 et à l'usine de Donoué à Clermont, région 03.

La requête demande également que cette décision à venir soit exécutoire telle que rendue conformément à l'article 85 des règles de et pratiques internes de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 13 avril 1987  
2ème parution: 14 avril 1987

**AVIS PUBLIC** est donné que, conformément à un Jugement de la Cour Supérieure de Montréal, dossier no: 500-14-002641-866, il sera procédé le 29 avril 1987 à 15 heures, au bureau de ME MARIO MARTINE, notaire, 5974 avenue Bannantyne, Verdun (tel: 766-8528), à la vente à l'enchère publiques de l'immeuble suivant:

**DESIGNATION:**  
1069 avenue Beatty à Verdun; Pour les conditions s'adresser audit Notaire.

Verdun, le 26 mars 1987  
MARIO MARTINE, NOTAIRE.

**AVIS** est donné que, Gabriel Dubé, 154 Rt 235, St-Ignace de Stanbridge, détenteur du permis M-511647-001A région 5 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Mark Derick, 127 rue Principale, Clarenceville, région 5, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 13 avril 1987  
2ème parution: 14 avril 1987

**Outremont**  
**AVIS PUBLIC**

Conformément à l'article 86 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, avis est donné que les partis politiques ont produit leur rapport financier et les documents requis par la loi, en regard de l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

No des partis autorisés	Représentant officiel	Date de production du rapport
LE PARTI DE LA REFORME MUNICIPALE D'OUTREMONT	M. Rémi Planché	le 30 mars 1987
LE PARTI D'OUTREMONT	M. Yves Bousquet	le 30 mars 1987

Toute personne peut examiner ces rapports et documents, pendant les heures d'ouverture, au bureau du trésorier à l'adresse suivante:

510, avenue Davaar  
Outremont, Québec  
H2V 2B9

Rosario Therrien, o.m.a.  
trésorier  
ce 14 avril 1987

**AVIS** est donné que M. Emile Fournelle, 63-boul. Ste-Anne, Ste-Anne des Plaines, Qué. détenteur du permis M-502768-D-001 région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Transo, M. Aubry, 2200, Val des Lacs, R.R. 2, St-Jérôme, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 13 avril 1987  
2ème parution: 14 avril 1987

**PROJET DE LOI D'INTERET PRIVÉ**  
ROMA GARDENS INC.  
PRENEZ AVIS que Elias Kotler, homme d'affaires, entend s'adresser à la Législature de la province de Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la reprise d'existence de la compagnie Roma Gardens Inc.

Montréal, le 8 avril 1987.

Les procureurs,  
MENDELSON ROSENZWEIG  
SHAFTER

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la Législation de l'Assemblée Nationale du Québec.  
Montréal, le 8 avril 1987.

Les procureurs,  
MENDELSON ROSENZWEIG  
SHAFTER

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-05-002741-872

**COUR SUPÉRIEURE**  
Le Procureur-Adjoint  
PRÉSENT  
RICHARD CHARLEBOIS, Partie demanderesse  
SUCCESION DE FEU  
JOEL STERNTHAL ET ALS.  
Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE EST donné à BERNARD M. STERNTHAL de comparaître au greffe de cette cour situé au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les (30) trente jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de bref d'assignation, déclaration et avis selon art. 119-a-cpc a été remise au greffe à l'intention de BERNARD M. STERNTHAL.  
Lieu: Montréal  
Date: 10 avril 1987

Me RICHARD BARIL.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
NO: 700-12-012606-877

**COUR SUPÉRIEURE**  
DIVORCES  
PRÉSENT  
CHARON BRAYTON, Partie demanderesse

GUY CAMPBELL, Partie défenderesse

ASSIGNATION  
ORDRE EST donné à M. GUY CAMPBELL de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 rue Laviolette, St-Jérôme, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. GUY CAMPBELL.  
Lieu: Montréal  
Date: 19 mars 1987

MICHEL MARTIN, P.A.

**SIA** Société immobilière du Québec

**Appel d'offres**

**Aménagement à Montréal**  
DOSSIER NO: 606-20-275  
Divers travaux d'aménagement au Centre de détention 800 boul. Gouin Montréal, QC Cité l'Acadie

Les travaux portent sur de l'architecture, de la mécanique et de l'électricité.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 14 avril 1987 par remise d'un montant non remboursable de 10,00 \$ ou d'un chèque fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Service des opérations contractuelles, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, au 190 est boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission à l'ordre de la Société immobilière du Québec au montant de 18 000,00\$.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

**Date et heure limite de réception des soumissions:**  
Le mercredi 29 avril 1987  
à 15 heures

**Guy Vachon, Ing.**  
Vice-président  
construction et aménagement

**VILLE MONT-ROYAL**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 1986**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à TOUS LES RÉSIDENTS de Ville Mont-Royal et à QUI DE DROIT conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q. chapitre R-19) que le trésorier et les vérificateurs de la Ville Mont-Royal pour l'exercice financier 1986 à la séance du Conseil qui sera tenue à l'Hôtel de Ville, 90 avenue Roosevelt, le mardi 21 avril 1987 à 20 heures.

Donné sous mon seing à Ville Mont-Royal le 9 avril 1987.

La greffière,  
C. Josée Katz, o.m.a.

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES**  
Pour 10 h 30 heure de Montréal

<b>DMG.77035.F</b> le mardi 28 avril 1987	<b>DAT.70612.F</b> le mardi 28 avril 1987	<b>FSO.76266.F</b> le mardi 28 avril 1987	<b>FCP.76188.A</b> le mardi 5 mai 1987	<b>FLR.76267.A</b> le mardi 5 mai 1987
<b>CONFECTION DE 8 318 PIÈCES DE VÊTEMENTS IGNIFUGES</b>	<b>RÉUNION D'INFORMATION LE 21 AVRIL 1987 À 13 h 30</b> 40 000 <b>CONTRÔLEURS EMBROCHABLES POUR BI-ÉNERGIE RESIDENTIELLE</b>	<b>CONDUITS ET RACCORDS EN EPOXY ET PVC</b>	<b>Poste Asbestos Comté de Richmond</b> <b>INSTALLATION D'UN BÂTIMENT DE COMMANDE PRÉFABRIQUÉ, INSTALLATION ÉLECTRIQUE INITIALE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL</b>	<b>CONSTRUCTION SUR PLYONES D'ACIER DE LA DÉRIVATION À 120 KV AU POSTE ASBESTOS ET SUR PORTIQUES DE BOIS DE L'ALIMENTATION À 120 KV DE J.M. ASBESTOS INC.</b>
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 80 000 \$	Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 70 000 \$	Garantie de soumission: 30 000 \$
Prix du document: Gratuit	Prix du document: Gratuit	Prix du document: Gratuit	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

<b>GDN.70071.A</b> le mardi 5 mai 1987	<b>HAE.76818.A</b> le mardi 5 mai 1987	<b>IDN.71524.A</b> le mardi 5 mai 1987	<b>LCL.70013.A</b> le mardi 5 mai 1987	<b>LCP.79055.A</b> le mardi 5 mai 1987
<b>Région Laurentides</b> <b>CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS À DIFFÉRENTS ENDROITS DU SECTEUR DE LANAUDIÈRE</b>	<b>Région Mauricie</b> <b>TRAITEMENT CHIMIQUE ET MÉCANIQUE DE LA VÉGÉTATION DANS LES EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)</b>	<b>Région La Grande</b> Secteurs Rouyn-Noranda et Val d'Or <b>SERVICES DE DEUX ÉQUIPES POUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES</b>	<b>RELOCALISATION D'UN PLYONE D'ACIER À 315 KV AU POSTE LEBEL ET TRAVAUX CONNEXES AUX POSTES FIGUERY ET LEBEL</b>	<b>Poste Sorel-Sud</b> <b>INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL (ADDITION 1987)</b>
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 30 000 \$	Garantie de soumission: 40 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 19 000 \$	Garantie de soumission: 40 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC**  
GROUPE EXPLOITATION  
Direction Approvisionnement de l'exploitation  
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif  
8181 av. de l'Esplanade,  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2P 2R5

Pour renseignements: (514) 383-2500

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,  
Achats, Contrats et Surplus d'actif  
René Cantin

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## Toutes les « drills » du Canada cherchent de l'or à Val d'Or

MICHEL VAN DE WALLE

St-Bruno-de-Guigues (PC) — À mi-chemin entre Rouyn-Noranda et Témiscamingue, c'est là que débute au 17<sup>ème</sup> siècle l'histoire minière non seulement de l'Abitibi-Témiscamingue mais du pays tout entier. En 1686, on y découvre la première mine au Canada, un gisement de plomb argentifère qui ne sera toutefois mis en production que 200 ans plus tard.

Depuis, l'exploitation des richesses minières, avec ses hauts et ses bas, aura conditionné une bonne partie du développement de ce territoire de 116.000 kilomètres carrés à l'intérieur duquel ne vivent que 160.000 personnes, soit moins de trois pour cent de la population québécoise. Coincée entre l'Outaouais et la Baie James, la région est perçue par la plupart des Québécois comme une contrée nordique, froide et austère. Pourtant, la municipalité de Témiscamingue se trouve sur le même parallèle géographique que la ville de Québec.

Depuis quelques années, l'Abitibi-Témiscamingue connaît un véritable boom économique. L'un des plus sûrs indices, le taux de chômage, est éloquent : en 1982, il était de 23 %. En 1985, il s'établissait à 14,1 %. Les dernières données indiquent un taux de chômage de 11,8 %. S'il s'agit là d'un niveau encore relativement élevé, la chute de plus de 10 points du taux de chômage en cinq ans est symptomatique de la nouvelle prospérité qui traverse la région.

L'un des facteurs déterminants

### ABITIBI 1

aura été la hausse du prix de l'or combiné au programme d'actions accréditives des gouvernements de Québec et d'Ottawa qui, depuis 1983, stimulent l'exploration et la mise en production des gisements aurifères disséminés le long de la faille de Cadillac.

« Toutes les « drills » du Canada sont ici », affirme le commissaire industriel adjoint de Val d'Or, M. Fernand Bacon qui estime à environ 250 le nombre de foreuses présentement en opération dans le secteur. « Et contrairement à ce qui se passait auparavant, les promoteurs miniers sont de la région plutôt que de Toronto ou New York. »

Au cours des récentes années, les dépenses d'exploration se sont multipliées tandis que les petites entreprises minières poussaient littéralement comme des champignons, grâce aux actions accréditives. De 1982 à 1985, ces dépenses sont passées de \$65 millions à \$113 millions, ce qui a fait grimper la part régionale des dépenses totales au Québec de 58 à 75 %.

Une étude des sociétés-conseil Maheux, Noisieux et Groupe Roche réalisée pour le compte de l'Association des prospecteurs du Québec affirme que 25 découvertes, dont huit actuellement rentables, ont été réalisées ces dernières années grâce en bonne partie au programme d'actions accréditives. Des projections sur dix ans laissent croire que ces nouvelles

activités créeront quelque 66.000 emplois-année tout en générant \$2,8 milliards de valeur ajoutée dans l'économie. Et c'est l'Abitibi-Témiscamingue qui profiterait de l'essentiel des retombées. Cette perspective explique fort bien l'insistance de prospecteurs de la région qui demandent à Ottawa de ne pas éliminer les actions accréditives à la faveur de la réforme fiscale et à Québec de restaurer la déduction à 166 pour cent que le gouvernement Bourassa a réduite à 133 pour cent en décembre dernier.

Près de 25 mines sont actuellement en opération dans la région. En plus de l'or, on y extrait aussi du zinc et du cuivre. Mais l'or demeurera la ressource la plus recherchée pour peu que son prix se maintienne élevé. On estime que le territoire abitibien renferme environ 85 pour cent des gisements aurifères exploitables au Québec.

L'un des premiers gisements découverts a été celui de Kiena, vers 1911, sur une île au beau milieu d'un lac, près de Val d'Or. La mine a traversé de difficiles années qui se sont traduites par de longues périodes de fermeture. Mais lorsque le prix de l'or a frôlé la barre des \$500 l'once en 1980, la Falconbridge (qui était alors propriétaire) a engagé un programme d'investissement de \$25 millions pour mettre en valeur le gisement. Le volume extrait a progressivement augmenté pour passer de 270.000 tonnes métriques par année à environ 450.000 tm cette année. L'entreprise, qui emploie tout près de 200 personnes, s'est dotée de son propre



L'Abitibi fait face à une véritable ruée vers l'or

concentrateur d'or en 1984 au coût de \$20 millions. Il s'agit de la fabrique d'or la plus moderne de la région. L'an dernier on y a produit 72.694 onces d'or, produisant ainsi des revenus de près de \$37 millions. Le directeur de la mine, Raynald Vézina, évalue le coût de production d'une once d'or à Mines Kiena à \$210 US.

Une dizaine de mines d'or sont exploitées ou en voie de l'être. La mine d'Or Val poursuit présentement la construction d'un concentrateur tandis que Mines Dumagami a annoncé

son intention de se doter du sien.

Le secteur minier procure environ 6.000 emplois en Abitibi-Témiscamingue, soit environ 10 % du bilan régional. Et c'est sans compter l'effet multiplicateur de cette activité sur les autres secteurs économiques, en particulier celui des services-conseils. On estime qu'une bonne quinzaine de bureaux de services miniers employant entre 20 et 40 personnes fonctionnent à plein régime.

Depuis quelques années, de petites entreprises reliées indirectement à

l'exploitation minière, dans le secteur de la machinerie en particulier, se sont développées et ont commencé à faire des affaires... d'or. Le boom aurifère aura également eu des répercussions dans plusieurs autres domaines dont celui, par exemple, de la construction. Une firme de maisons préfabriquées de Val d'Or, la compagnie Quebec, a accru sensiblement ses affaires. Le propriétaire, M. Roméo Julien, indique que sa firme prévoit vendre 125 maisons à Val d'Or cette année contre 99 l'an dernier et 75 en 1985. « Tout ça, c'est à cause des actions accréditives et du REA dans la région », soutient-il.

Les Témiscabitiens ont traversé de dures périodes, l'économie régionale était trop largement tributaire de l'extérieur. Fondée principalement sur l'exploitation des richesses naturelles (mines et forêt), dont la croissance dépend de prix fixés à l'échelle internationale, l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue est parvenue à un carrefour. Une diversification de l'infrastructure industrielle est une condition essentielle à une prospérité durable de la région. « Nous voulons concentrer nos efforts du côté du secteur secondaire », affirme pour sa part le commissaire industriel de Val d'Or, M. Jean-Pierre Fuschs. Transformer sur place plutôt que d'exporter les richesses à l'état brut est devenu le slogan de tous les intervenants socio-économiques de la région.

## Québec dépensera \$ 96 millions sur quatre ans en Abitibi

MICHEL VAN DE WALLE

AMOS (PC) — Le gouvernement Bourassa a pris des engagements évalués à \$96 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre du Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue qui a pris fin samedi à Amos.

Le bilan gouvernemental arrive à un total de près de \$138 millions mais il comprend les \$41,8 millions annoncés il y a quelques semaines pour l'usine de SO<sub>2</sub> destinée à réduire les émissions polluantes de la compagnie Noranda.

Le ministre responsable du Développement régional, M. Marc-Yvan Côté, a justifié l'inclusion de cette usine dans le bilan par le fait qu'il

s'agissait de l'une des 62 demandes présentées dans le cadre du Sommet.

Il a ajouté que son gouvernement aurait préféré en faire l'annonce lors du Sommet mais qu'Ottawa avait insisté pour que soit signée l'entente avant l'événement d'Amos.

Quoi qu'il en soit, c'est le réseau routier, qui relève aussi du ministre Côté, qui a accaparé plus de la moitié des engagements gouvernementaux, soit \$77,4 millions.

Les transports étaient d'ailleurs l'un des domaines qui suscitait le plus d'attentes de la part des Témiscabitiens.

Le sujet a été le dernier thème à être traité avant la clôture du Sommet, hier après-midi. « Le transport, c'est le tendon d'Achille des régions éloignées », a déclaré le ministre Côté qui a donné son assentiment tout au moins partiel à la plupart des demandes qui lui ont été faites.

En plus des longues distances à parcourir entre des municipalités éparpillées sur un vaste territoire, les routes de l'Abitibi-Témiscamingue souffrent de la pression exercée par les camions qui transportent quotidiennement vers le sud de lourds chargements de copeaux destinés aux usines de pâte et papier de la Mauricie en particulier.

Une étude conclut que le passage d'un camion lourd équivaut à la pression exercée par 6,500 automobiles sur l'infrastructure routière.

Et il y a plusieurs centaines de ces véhicules qui, chaque semaine, sillonnent les routes de la région.

Le principal engagement du ministre Côté aura été de consacrer \$65 millions sur quatre ans à la route 117

traverse l'Abitibi à partir du parc La Vérendrye, au nord de Mont-Laurier.

L'autre grande demande provenait du Témiscamingue. Située plus au sud, cette région réclamait une route qui l'aurait reliée à la route 117, ce qui éviterait à ceux qui désirent se rendre à Montréal par exemple de passer par l'Ontario.

Il s'agit d'un projet de \$65 millions pour lequel le ministre a consenti à verser \$100.000 pour la poursuite d'une étude de faisabilité.

Le secteur minier connaissant une forte période de croissance, les intervenants de la région réclamaient l'amélioration du tronçon Villebois-Selbaie-Joutel.

La demande atteignait \$16 millions mais le ministre Côté n'acceptait d'accorder que \$6 millions.

Ce projet a d'ailleurs suscité l'un des moments forts de ce sommet, le ministre régional et délégué aux Mines, Raymond Savoie, tentant à plusieurs reprises d'obtenir davantage de son collègue des Transports sans toutefois réussir à l'infléchir.

Parmi les principales demandes soumises à l'origine dans le cadre du Sommet figuraient aussi deux paperettes, l'une à Senneterre, l'autre à Val d'Or.

Mais les projets en sont encore à l'état embryonnaire et dans un cas, celui de Senneterre (qui implique le Groupe Saucier), le ministre des Forêts, Albert Côté, a consenti une aide de \$196.000 pour une étude de faisabilité.

Quant à celle de Val d'Or, avec Tembec cette fois, les promoteurs ont obtenu un engagement du ministre à propos des approvisionnement

en feuillus.

Après le transport routier, ce sont les secteurs de la santé et des services sociaux, du tourisme et de l'éducation qui ont donné lieu aux engagements gouvernementaux les plus substantiels financièrement.

Hormis le refus de la ministre de la Santé et des services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, de verser davantage aux organismes bénévoles et groupes populaires de la région, la plupart des priorités retenues lors du Forum régional en matière d'affaires sociales ont été soutenues par Québec.

Quant au problème du manque d'effectifs médicaux pour lequel les Témiscabitiens réclamaient solution, Mme Lavoie-Roux s'en est remise à l'application de la loi 75 qui devrait, d'ici quelques mois, permettre d'apporter les correctifs nécessaires.

Dans le domaine de l'éducation, le ministre responsable, M. Claude Ryan, n'a pas complètement répondu à la demande d'implantation d'un cegep à Val d'Or.

Tout en affirmant que la région n'aurait qu'un seul cegep (situé à Rouyn-Noranda) M. Ryan a toutefois ouvert la porte à une extension des services collégiaux à Val d'Or.

Si toutes les demandes ne pouvaient être agréées par le gouvernement, certains secteurs ont cependant vu l'ensemble de leurs revendications acceptées.

Ce fut entre autres le cas du domaine culturel pour lequel près d'un million de dollars sera consenti par le ministre responsable, Lise Bacon, et son collègue du Développement régional par le biais de l'Office de

planification et de développement du Québec.

Les projets ont trait à des améliorations d'équipements socio-culturels, d'aide à l'aménagement de bibliothèques dans 13 municipalités ainsi que l'accréditation de salles professionnelles d'expositions dans deux villes.

Le Fonds de développement régional de l'OPDQ a d'ailleurs été largement utilisé par le ministre responsable, M. Marc-Yvan Côté, pour compléter les sommes qu'acceptaient de dégager les quelque 10 ministères sectoriels pour les projets qui leur étaient présentés.

Au total, l'OPDQ débouquera \$7 millions.

Au terme du Sommet, M. Côté a avoué qu'il n'avait pas complètement dépensé la marge de manœuvre financière qui lui avait été allouée par le cabinet pour répondre aux attentes.

Au terme des trois jours, le ministre Côté (que son collègue régional Raymond Savoie, a qualifié de « star du sommet ») a rendu hommage aux efforts faits par l'ensemble des organismes depuis un an et demi pour parvenir à un consensus régional sur les priorités de développement.

Il a estimé que le Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue a fait la démonstration que la nouvelle formule des sommets pouvait produire des fruits.

Une somme de \$250.000 par année ainsi qu'une marge de manœuvre supplémentaire de \$300.000 ont été dégagés pour financer le suivi du sommet qui sera assumé par le Conseil régional de développement.

D'ici 90 jours, une entente-cadre doit d'ailleurs être signée entre tous les partenaires les engageant à réaliser les projets retenus.

Le prochain Sommet socio-économique se tiendra dans la région de la Montérégie les 29 et 30 mai 1987.

### MONTREAL TRUSTCO INC.

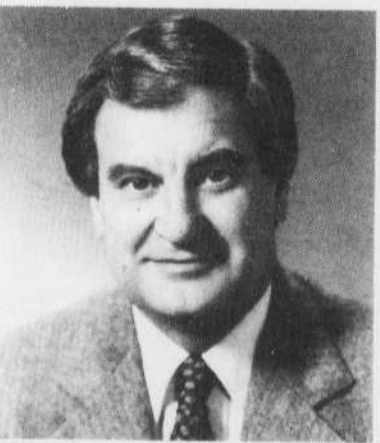
#### AVIS DE DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILEGIÉES

Un dividende trimestriel a été déclaré sur les actions privilégiées, Série A de la Société, correspondant au montant prévu aux conditions se rattachant à ces actions, payable à compter du 19 avril 1987 aux actionnaires inscrits le 12 avril 1987.

Un dividende initial de \$0,675 par action a également été déclaré sur les actions privilégiées, Série B de la Société, payable à compter du 19 avril 1987 aux actionnaires inscrits le 12 avril 1987.

#### Par ordre du conseil

J. Claude Bachand  
Secrétaire  
Montréal (Québec)  
le 7 avril 1987



Monsieur Jean-Paul Gourdeau, président du conseil d'administration et chef de la direction du Groupe SNC, a le plaisir d'annoncer la nomination de Guy Saint-Pierre au conseil d'administration de son entreprise.

Président et chef de la direction des Minoteries Ogilvie Ltée et vice-président principal de John Labatt Limitée, M. Saint-Pierre est aussi membre de plusieurs conseils d'administration de grandes entreprises canadiennes. Il fut, de 1970 à 1976, ministre de l'Éducation puis ministre de l'Industrie et du Commerce du gouvernement du Québec.

Inscrite aux bourses de Montréal et de Toronto, le Groupe SNC inc. est une société canadienne qui travaille dans le monde entier à des projets d'ingénierie-construction et qui investit de plus en plus dans les secteurs manufacturier, énergétique et immobilier.

## Bientôt l'Europe des Treize avec la Turquie

BRUXELLES (AFP) — La Turquie déposera ce matin à Bruxelles sa demande officielle d'adhésion à la Communauté économique européenne, a-t-on indiqué officiellement de source belge.

Cette demande sera remise, précise-t-on de même source, par M. Ali Bozer, ministre d'État turc chargé des relations avec la CEE, à M. Léo Tindemans, ministre belge des Relations extérieures et président en exercice du conseil des ministres de la Communauté.

Le dépôt de la candidature turque ne signifie pas cependant, estime-t-on dans les milieux communautaires et diplomatiques, que l'entrée de la Turquie dans la Communauté soit imminente, ni même proche.

Les chances de la Turquie de devenir le treizième État membre de la CEE, dans un avenir prévisible, sont d'autant plus aléatoires que la

candidature d'Ankara se heurte à la fois à l'hostilité ouverte de la Grèce et aux réticences de la plupart des autres membres de la Communauté, souligne-t-on dans les mêmes milieux.

Tout élargissement de la CEE doit être approuvé à l'unanimité des États membres et ratifié par les parlements nationaux.

Le gouvernement turc, pour sa part, est demeuré inébranlable dans sa détermination de demander à entrer dans la CEE, se fondant sur le Traité de Rome qui stipule que « tout État européen peut demander à devenir membre de la Communauté ».

A l'appui de sa demande, Ankara souligne que la Turquie est l'un des 21 membres du Conseil de l'Europe, ce qui entérine son statut de pays eu-

ropéen, et que le Traité d'association CEE-Turquie prévoit son adhésion « à terme » au Marché commun.

Les réticences européennes à une entrée rapide de la Turquie dans la CEE s'étaient notamment manifestées au début d'avril, lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères des 12, à Turnhout (Belgique). Le chef de la diplomatie française, M. Jean-Bernard Raimond, avait estimé à cette occasion qu'il était « pour le moment difficile de réagir favorablement » à cette candidature, notamment du fait de l'élargissement récent de la CEE à l'Espagne et au Portugal.

Il avait cependant souligné que les États européens avaient à l'égard de la Turquie une « attitude non décourageante » et non discriminatoire.

## LE DEVOIR

<b>RENSEIGNEMENTS</b> .....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
<b>Publicité</b>	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
<b>Abonnements</b>	
Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

**LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30**

**Faut LE DEVOIR pour le croire!**

## Le Castillon

*Plaisirs express.* Un déjeuner de choix, tiré de notre menu spécial, vous est servi dans un somptueux décor 17<sup>e</sup> siècle. Tous ces plaisirs en 55 minutes, c'est garanti!

*À votre service.* Le déjeuner express est offert du lundi au vendredi.

**Réervations: 878-2332**

**BONAVENTURE HILTON**

**LES 75 PREMIÈRES ANNÉES DU DEVOIR**

Philippe Gingras

### «LE DEVOIR» de Pierre-Philippe Gingras

Un livre de 295 pages qui retrace l'histoire du DEVOIR depuis sa fondation en 1910 jusqu'à son 75<sup>ème</sup> anniversaire en 1985. Commande postale seulement. Allouez de 6 à 8 semaines pour la livraison.

**Découpez et retournez à: Le Devoir, 75 ans, 211, St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1**

---

Je désire recevoir..... exemplaire(s) du livre "LE DEVOIR" J'inclus 19,95\$ par exemplaire; (3 \$ de frais de port et de manutention inclus dans ce prix).

NOM:.....

ADRESSE:.....

PROVINCE:.....

CODE POSTAL:.....

MODE DE PAIEMENT:  
 Chèque     American Express  
 Master Card     Visa

No. de carte de crédit:.....

Expiration:.....

## ENTRE DEUX RISQUES

LA TENSION de la 6e ligne d'Hydro-Québec a monté dangereusement depuis que le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) a recommandé au gouvernement de retenir la traversée sous-fluviale dans le corridor Lotbinière-Grondines. La société d'État a soutenu sans relâche ces dernières années que cette technique n'était pas suffisamment fiable et qu'en conséquence, elle devait être écartée au profit d'une autre, déjà éprouvée : la traversée aérienne.

La position du BAPE place l'Hydro et le gouvernement dans un véritable dilemme. Si la solution du Bureau était retenue, elle obligerait la société d'État à retarder la livraison d'énergie à la New England Utilities, à considérer des défaillances possibles — étant donné l'absence d'expérience dans cette nouvelle technologie — et à subir un manque à gagner relativement important. Mais, en définitive, c'est l'image de l'Hydro dans le Nord-Est américain qui en souffrirait le plus. Au dire du BAPE, le « coût à payer sera énorme ». En fait, c'est tout le programme d'exportation de l'électricité vers les États-Unis qui est jeu.

Si, au contraire, la proposition d'Hydro était retenue, le gouvernement pourrait faire face à une vive résistance de la part des opposants, maintenant renforcés par le BAPE lui-même. Cette perspective rendrait beaucoup difficile la réalisation des autres lignes prévues au-dessus du fleuve.

Pour le Bureau, l'Hydro exagère la gravité des obstacles à surmonter dans la mise en oeuvre de la solution sous-fluviale. Il n'y a pas, soutient-il, de découverte technologique à faire. Il s'agit simplement d'appliquer une technique déjà contrôlée. Par contre, selon le BAPE, l'opposition de l'opinion ne peut être sous-estimée. Son argumentation sur ce point est centrale : « Le risque social apparaît plus plausible à la commission, parce que c'est tout à fait imprévisible. Il est au fond moins compliqué d'appliquer une technologie innovatrice, même de pointe, que d'affronter une opinion publique hostile ».

Bref, entre deux risques (technique et social qui ont chacun des implications économiques et politiques), le gouvernement doit, de l'avis du BAPE, choisir celui qui comporte le moins d'incertitude. D'où sa préférence pour la traversée sous-fluviale.

On peut critiquer le BAPE de recourir aux « arguments sociaux » pour fonder sa recommandation. Faut-il comprendre que si la population

avait été insensible et indifférente à l'environnement, le Bureau n'aurait pas défendu la solution qu'il propose avec autant de conviction ? Les commissaires ne pouvaient ignorer les conséquences sociales du choix du type de traversée ; toutefois ils leur ont accordé une place trop importante dans la justification de leur option.

Mais, pour l'essentiel, le rapport du BAPE vise juste. Dès les printemps 1985 — six mois environ avant la signature du contrat de vente aux États-Unis — l'Hydro avait écarté la traversée sous-fluviale. Or, ses représentants ont affirmé lors des audiences du BAPE que l'essai d'un prototype durant une période de trois à quatre ans était nécessaire étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle technologie. La première ligne à l'essai continu au Québec a été mise en activité l'an dernier ; les expériences seraient déjà en cours si la société d'État s'était montrée plus ouverte aux impacts environnementaux.

En réalité, l'Hydro était pressée de vendre de l'énergie aux Américains. Il lui importait peu que les lignes aériennes traversent le fleuve et qu'elles endommagent l'environnement : c'était le prix à payer pour le développement. Comment expliquer autrement la stratégie du « fait accompli » qu'elle utilisait vis-à-vis du gouvernement ?

Le premier ministre aura donc une décision difficile à prendre puisqu'elle met en cause son projet le plus cher. Retiendra-t-il la recommandation du comité interministériel de l'aménagement — qui est aussi celle de l'Hydro — de construire deux traversées, une aérienne et l'autre sous-fluviale, la première pouvant être abandonnée si la seconde s'avérait fiable ? On l'a déjà dit, cette solution n'est pas très heureuse et devrait être réexaminée sérieusement.

Pour sortir de l'impasse, le gouvernement doit réévaluer les risques techniques de la traversée sous-fluviale ainsi que les implications sur les engagements de l'Hydro envers ses clients de la Nouvelle-Angleterre. La réputation de la société d'État est certes vitale pour le Québec, mais il ne servirait à rien de donner satisfaction aux Américains dans l'immédiat si l'on risque de tout perdre à long terme. Si nos voisins du sud sont si intéressés à acheter une énergie à bon marché, ils accepteraient sans doute de revoir certaines conditions.

— ALBERT JUNEAU

## "LA GUERRE DES MICROS"



## LETTRES AU DEVOIR

### ■ Concernant votre demande

Lettre à Mme M. Perreault, coordonnatrice, La Clé sur la Porte.

VOUS m'avez fait part, lors de plusieurs rencontres, de vos priorités, de votre précarité financière et de votre manque de ressources humaines, et j'ai pu vous témoigner de ma grande ouverture d'esprit.

J'aimerais vous souligner mon appui indéfectible au rôle essentiel que vous jouez dans la collectivité maskoutaine et, à cet égard, vous jouissez d'appuis fort remarquables, auxquels je voudrais m'associer pleinement.

Concernant votre demande d'augmentation aux budgets qui vous sont alloués par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soyez assurée que je ne manquerai pas de faire les recommandations nécessaires auprès de la ministre, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

— CHARLES MESSIER  
député de Saint-Hyacinthe,  
Québec, le 2 avril.

### ■ Déjà assez déchirant

Lettre adressée à M. Paul Gobeil, président du Conseil du Trésor

DANS ma région de Lac-Mégantic en 1982 après neuf ans de mariage, nous avons, mes trois enfants et moi, quitté vite le foyer pour de sérieuses raisons.

Pour ne savions pas où aller. Aucune ressource dans le milieu pour nous recevoir, nous aider le temps qu'on reprenne nos esprits afin d'aller de l'avant malgré cette dure épreuve. Nous avons cherché et cherché une famille d'accueil dans notre région immédiate.

Finalement nous n'avons pas trouvé une seule famille pour nous tous ; c'était une famille pour mon bébé et moi ; une autre famille inconnue pour mon petit garçon et une autre famille pour ma grand-mère.

Mon cher monsieur, j'ai refusé d'être séparée d'eux. C'était déjà assez déchirant et assez triste de quitter notre demeure à tout jamais. Au moment où nous avons le plus besoin d'être ensemble, de se comprendre, de s'expliquer et de s'aimer davantage pour essayer d'apaiser cette situation dramatique.

Nous avons finalement trouvé une famille d'accueil pour nous quatre à [...] près de Sherbrooke, mais éloignés de tous les services comme la Cour, l'avocat, le CSS. Deux de mes enfants ont été absents de leur école pendant un mois et demi. Il faut éviter ces malheureuses situations.

Depuis 1983 il y a une maison d'hébergement, La Bouée, à Lac-Mégantic ; gardons-la ! Cette maison, en plus d'accueillir ensemble mère et enfants, les aide moralement, les accompagne dans leur vécu et leur donne les outils nécessaires pour s'en sortir plus facilement.

M. Gobeil, il faut non seulement aider financièrement La Bouée mais la subventionner adéquatement afin d'aider d'autres femmes et enfants aux prises avec ces graves problèmes.

— LILI LEMIEUX  
Lac-Mégantic, le 25 mars.

### ■ J'avais peur

J'ÉTAIS en danger de mort. Je ne voyais pas comment je pouvais organiser ma vie et celle de mon fils avec mes menaces constantes au-dessus de nos têtes, avec cette violence qui me détruisait et me laissait, à chaque fois, de plus en plus bouleversée et vidée d'énergie.

M'échapper des griffes de mon agresseur pour ne pas y laisser ma peau !

Une seule porte par où m'enfuir : celle d'une maison d'hébergement. Désespérée, épuisée, j'y frappe, et on m'ouvre, on m'accueille, on me protège. Je suis en sécurité dans cette maison.

Ma respiration se fait plus régulière, mes forces reviennent après ce combat sans merci. J'ai le temps de réfléchir à ma situation, d'entrevoir des solutions, de m'organiser une vie plus saine avec mon fils. J'y reçois des conseils, de l'amour. Et je prends conscience que je ne suis pas un cas isolé et surtout que je ne suis pas coupable d'être une victime de violence.

Quand notre famille ne peut plus nous prendre sous son aile, quand les amis qui nous restent ne peuvent plus nous prêter main forte mais que notre sécurité à tous les niveaux, et celle de nos enfants, sont en jeu, où aller ? Seules les maisons d'hébergement répondent à ce besoin fondamental de la Charte des droits.

Grâce à l'aide que j'y ai reçue, aujourd'hui je me sens en sécurité sous mon propre toit. Et jour après jour, j'ai le droit de vivre.

Les gouvernements qui ont « le devoir » de redresser les abus sociaux, et « le pouvoir » de faire respecter les droits des femmes, des enfants... les gouvernements qui ont à cœur de voir renaitre une famille nouvelle où fleurissent dignité et harmonie, sauront-ils appuyer cette cause prioritaire, d'une urgence cruciale ?

— JOANNE  
L'Escalier pour Elle  
Montréal, le 5 avril.

### ■ Scénario de longs couteaux

PENDANT deux jours en 1985 et encore en 1987, j'ai suivi au petit écran les conférences sur les autochtones. Question de voir si la Canada a encore du sens. C'est clair maintenant. Le Canada, tel qu'il est et tel qu'il fonctionne, est une aberration.

Je n'ai pas à dire quoi que ce soit en faveur des autochtones. Ils ont démontré qu'ils peuvent très bien le faire eux-mêmes. Je peux donc me limiter à écrire de ce que m'ont inspiré les « Blancs ».

M. Mulroney a répété le scénario de « la nuit des grands couteaux ». Sa proposition cherchait, très gauchement, un consensus entre les autochtones. Elle ne contenait rien que les autochtones auraient pu accepter pour faire avancer le processus. Heureusement, pour les mauvaises raisons, il n'y a pas eu de consensus.

Pire encore. Sa proposition invitait les autochtones à l'ignominie de l'ouest du côté des provinces de Ronger dont le langage raciste des leaders pendant les deux conférences m'a donné l'impression d'être devant la télévision d'État en Afrique du Sud. Elle a aussi permis à ces premiers ministres de retourner chez eux comme des héros. Incroyable !

Cette conférence a été une avant-première de celle qui étudiera la situation du Québec. On peut donc s'attendre à une autre

nuit semblable et, malheureusement, les autochtones ne seront pas autour de la table pour donner une allure de bons sens aux discussions.

M. Bourassa a eu tort de bouder la conférence. Il aurait dû arriver en surprise après avoir créé l'effet psychologique désiré lors de l'ouverture. M. Bourassa doit continuer à démontrer le même courage pour garder le Québec où il est, tant et aussi longtemps que le Canada n'aura pas reconnu, dans la Constitution, les droits des autochtones. Ça serait faire amende honorable pour l'affront que son absence a fait aux autochtones et prouver, au reste du Canada, que le Québec, même sous un gouvernement libéral, sait se tenir debout et négocier lui aussi.

Après tout, même dans l'antichambre canadienne, le soleil brille encore sur le Québec.

— RAYMOND COURNOYER  
Deuille, le 2 avril.

### ■ Contenu canadien

Lettre à M. André Bureau, CRTC

J'E voudrais vous faire part de mon regret de voir la seule radio communautaire francophone et de niveau professionnel comparable aux autres dites commerciales, CIBL-MF, se faire refuser sa demande d'augmenter sa puissance d'émission pour Montréal.

Ce n'est pas un réquisitoire contre la station anglophone que je veux faire, ma préoccupation n'est pas d'ordre politique ou linguistique mais culturelle.

Alors que l'on parle à qui mieux-mieux de « contenu canadien », il m'apparaît injuste qu'une radio qui s'y pique de très bonne grâce, non par obligation, mais par choix, et qui par son travail de qualité sans équivalence dans le Canada francophone, a su recevoir des appuis de poids, se fasse dire non.

Serions-nous dans l'obligation de faire à chaque fois les frais des décisions politiques d'Ottawa, qui doit soustraire à chaque fois qu'il l'additionne ? Je ne tiens pas à un conflit est-ouest au Canada.

Je vous demande donc de revenir sur votre décision et de permettre ainsi l'épanouissement auquel CIBL-MF a droit.

— DENIS MICHAUD  
Montréal, le 7 avril

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information : à Montréal : 332-3891 à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur : Édition quotidienne = 1495 par année 815 6 mois 425 3 mois

Livraison par la poste : Édition quotidienne = 1555 par année 455 6 mois 455 3 mois

Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

## Les Européens pris au mot

SANS DOUTE le discours de M. Gorbatchev à Prague ne suffira-t-il pas à mettre un terme aux interrogations et aux controverses que suscitent en Europe occidentale son nouveau style de gouvernement et la fameuse « transparence ». Mais il est au moins une vertu tactique qu'on ne lui chicanera pas : il excelle à mettre ses interlocuteurs dans l'embarras.

Les Occidentaux, et au premier chef les Américains, peuvent difficilement désormais ne pas saisir la perche tendue le 28 février dernier par le numéro un soviétique lorsque celui-ci s'était rallié à l'option « zéro », autrement dit au principe d'un démantèlement généralisé des armes nucléaires, SS-20 d'un côté, Pershing-2 et missiles de croisière de l'autre. Certes, dès le lendemain de cette première ouverture, les réactions de l'Ouest avaient été plutôt positives ; et le principe de la visite de M. Shultz à Moscou avait été arrêté.

Mais il subsistait d'importantes restrictions du côté de l'OTAN. On insistait en particulier sur la très im-

portante supériorité soviétique en matière d'armes nucléaires à courte portée (SRINF). De même pour l'avance de l'URSS, elle aussi considérable selon toutes les estimations disponibles, sur le terrain des armes chimiques, et bien entendu pour le très fort déséquilibre existant entre le pacte de Varsovie et l'OTAN en ce qui concerne les forces classiques.

Ainsi les alliés européens de Washington pouvaient-ils redouter que le démantèlement des euromissiles ne les laisse singulièrement désarmés face à une Union soviétique dont la supériorité sur tous les autres terrains serait écrasante.

M. Gorbatchev s'est donc employé, point par point, sinon à dissiper toutes les craintes du moins à en reconnaître le bien-fondé et à les prendre en compte. Les armes nucléaires à courte portée ? Il est d'accord pour en discuter tout de suite. Les armes chimiques ? L'URSS cesse d'en fabriquer et est prête à détruire ses stocks. Le déséquilibre des forces classiques ? Il faut le sup-

primer non par l'accroissement du potentiel le plus faible mais par la réduction du plus fort. Quant à la vérification de la mise en oeuvre des accords, elle sera « une des garanties les plus importantes de la sécurité ».

Le numéro un soviétique fait en sorte que les alliés européens de Washington pressent M. Shultz de ne pas revenir du Kremlin les mains vides. Même la France et la Grande-Bretagne, qui ont toujours estimé que leurs propres forces de dissuasion nucléaire ne devraient pas être prises en compte, au moins à ce stade, dans les négociations Est-Ouest, n'ont pas été oubliées par M. Gorbatchev.

Après la première proposition de M. Gorbatchev, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Genscher, avait demandé aux Occidentaux de « prendre au mot » le chef du Kremlin. Il semble bien que ce soit surtout ce dernier qui ait appliqué ce précepte à ses interlocuteurs de l'Ouest.

— LE MONDE

## Des péquistes tirillés



### Gilles LESAGE

▲ Lettre de Québec

LES CONGRÈS régionaux que le Parti québécois a tenus en fin de semaine reflètent, une fois de plus, l'image de tiraillements et de tensions internes qui ne cesseront qu'avec le congrès plénier de la mi-juin. Et encore. Car la méfiance de nombre de militants souverainistes — de ceux qui ont résisté au schisme de 84-85 — à l'égard du successeur de René Lévesque semble installée à demeure. Comme une épine au flanc fragile de Pierre Marc Johnson, quoi qu'il dise et fasse d'ailleurs.

Le leader péquiste jouait gros jeu en proposant de mettre en veilleuse la recherche de la nécessaire souveraineté pour la remplacer par une démarche d'affirmation nationale qui, d'étape en étape, amènerait le Québec à son plein épanouissement. L'objectif ultime restait le même, mais il n'était pas un préalable à toute action significative. Comme ce fut d'ailleurs sensiblement le cas, pour le PQ, depuis dix ans. Mais voilà, M. Johnson n'est pas M. Lévesque. Ce dernier a réussi à imposer des contorsions incroyables aux péquistes orthodoxes. Mais il fut l'un des premiers à reprocher à son successeur de renier en quelque sorte le crédo fondamental.

Dans son sillage, Jean Garon, Jacques Parizeau, Bernard Landry, et tous ceux que M. Johnson a aisément supplantés dans la course à la succession, ont entrepris de redonner à leur vieux rêve un lustre qu'il a perdu depuis belle lurette. Comme s'il suffisait d'en parler pour recréer l'ancienne magie. Comme si la nostalgie tenait lieu de programme politique.

On a bien vu les effets dévastateurs de ce nominalisme dans certains congrès régionaux, notamment celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la semaine dernière, plus encore, ceux de la Côte-Nord et de Québec, il y a deux jours. Ici, en deux temps, trois mouvements, les militants ont statué que la souveraineté nationale est une condition essentielle à l'essor du peuple du Québec et que le PQ doit reprendre sa démarche en ce sens. Pour faire bonne mesure, ils rejettent le projet de constitution interne du Québec, telle que proposée par M. Johnson, et ils refusent à l'avance tout projet d'accord constitutionnel avec Ottawa et les autres provinces.

En fait de rebuffade, M. Johnson est bien servi. Les militants de la capitale ont au moins le mérite d'être clairs, transparents même. Le chef a beau proclamer sa foi souverainiste, estimant que les divergences ne portent que sur des modalités, rien n'y fait. Pour un certain nombre, à tout le moins, même les propositions les plus ingénieuses de M. Johnson tombent sous le couperet de l'orthodoxie retrouvée.

Le plus étrange, c'est que M. Johnson, qui n'a pas l'instinct suicidaire, ne cesse de tendre le rouverain d'olivier aux tenants de la souveraineté d'abord. Mais ses compromis entachent sa crédibilité plus qu'ils ne la restaurent. Car ses adversaires d'hier (?), en contrepartie, ne cessent d'exiger qu'il soit plus orthodoxe que ne l'était M. Lévesque. Ce que M. Johnson n'a ni le goût ni l'intention d'être, ne voulant pas passer sa vie à répéter qu'il a, lui aussi, la foi. Car, pendant que les péquistes donnent

ainsi le désolant spectacle de querelles intestines, souvent byzantines, ils manquent de belles occasions de jouer pleinement le rôle qui est le leur.

À se chamailler sur les contours d'un pays à bâtir, ils oublient des tâches plus prosaïques et quotidiennes qui réferaient la preuve de la nécessité du PQ auprès des Québécois. Dans leurs propres rangs, la démobilité est si grande que quelques comités n'ont même pas réussi à envoyer des délégués aux congrès régionaux et, partant, au congrès général de juin. La campagne de financement, avec un modeste objectif de \$1,5 million, tire de l'aile. À l'Assemblée nationale même, les péquistes manquent d'unité et de cohésion, voire de cohérence.

En somme, pendant que les péquistes se tâtent mutuellement pour savoir si leur cœur est à gauche ou à droite, les Québécois les observent, incrédules. À 23, en Chambre, ils sont moins efficaces que les six ou sept braves qui faisaient face à M. Bourassa, il y a quinze ans. À force de se déchirer entre affirmationnistes et promotionnistes — quels termes barbares qui expriment bien une confusion extrême — les péquistes laissent le champ libre aux libéraux. Comme si, avec le préjugé défavorable envers M. Johnson, ils avaient décidé d'installer M. Bourassa au pouvoir jusqu'en l'an 2000 !

Les souverainistes peuvent bien gratter leurs plaies à n'en plus finir, s'ils en éprouvent quelque réconfort. Mais ce n'est pas en tentant de réécrire l'histoire qu'ils vont regagner la faveur populaire. À moins de se complaire dans un rôle de cénacle, de chapelle ou de mouvement d'animation.

En tout cas, les 23 péquistes qui siègent à l'Assemblée doivent de toute urgence, au-delà de la souveraineté plus ou moins nécessaire, retrouver la nécessaire solidarité qui, seule, leur fera jouer pleinement le rôle pour lequel ils ont été élus.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

# À table, messieurs, la Constitution est servie

« Pour être différent nous faudra-t-il demeurer absent ? »

SOLANGE  
CHAPUT ROLLAND

LA CONSTITUTION sera en effet servie au lac Meech, à la fin d'avril, mais le menu risque de se refroidir puisque nous savons depuis longtemps quels plats seront posés sur la table. Chacun aura donc eu le temps de se préparer à avaler ses pilules contre les maux d'estomac que la cuisine constitutionnelle québécoise, finit toujours par donner aux convives canadiens qui continuent de préférer la mince pie à la guiche.

Il manquera cette fois à ces agapes la pipe de Bill Davis derrière laquelle il cachait ses pensées, et la cigarette de vous savez qui, qui les laissaient paraître. Cette fois, le premier ministre du Québec et son équipage y seront. Prévoir un scénario point par point n'est surtout pas mon affaire. Depuis le temps que des hommes jouent avec la constitution pour la joie d'autres hommes de lois, il serait présomptueux de prétendre oser une opinion sur un sujet qui leur appartient, mais qu'ils ne savent guère cuisiner. Le soufflé se des-souffle toujours...

## Les échecs se suivent et se ressemblent tous

Il sera cependant fort important pour tous les participants de se souvenir qu'ils ne représentent pas individuellement un parti politique, mais l'ensemble de leurs commentants. Le premier ministre du Québec doit être celui qui, au moins, pour le temps de cette rencontre, parlera au nom des siens qui lui tiennent compagnie en 1987, mais aussi, sinon surtout, pour les grandes ombres lointaines qui montreront la garde derrière lui pour lui rappeler que le Québec a un passé, et que sa véritable grandeur lui vient aussi de son passé.

Depuis la première rencontre fédérale provinciale, qui avait nom « Conférence interprovinciale », tenue à Québec en 1987, et qui fut présidée par un premier ministre du Québec, Honoré Mercier, les échecs se suivent et se ressemblent tous. En cette année-là, cinq provinces se rencontrèrent pour discuter de l'autonomie des provinces et de subventions fédérales. Mais le fédéral refusa toutes concessions et ne proposa aucune solution. Comme on peut le rappeler, la mise en scène dans ces rencontres au moment n'est pas d'hier, et les déconforts politiques du Québec ne sont pas uniques dans l'histoire des provinces, mais elles sont frustrantes, décevantes et ici et là,



« ... ce rapatriement qui leur avait été enfoncé dans la conscience par un homme tellement plus fort que les dix premiers réunis ». Le 16 avril 1982, savourant sa victoire, Pierre Elliott Trudeau attend l'arrivée de la reine pour la promulgation de la Constitution.

insultantes.

Qui, dès lors, serait surpris de constater que les négociations d'avril ne connaîtront pas de résultats heureux si le Québec devait abandonner sur la table sa meilleure gastronomie constitutionnelle. Mais cette fois, à mon humble avis, quelque chose de fondamental serait changé. Et il faudra avoir le courage d'admettre ouvertement que si dans le quotidien aucun de nous ne sera touché par le refus de Québec de signer une loi que les autres provinces refuseront d'assouplir, collectivement nous serons perdants.

Il faut, pour comprendre ce qui peut-être arrivera, replacer toutes ces rencontres, discussions, dans la foulée des cérémonies du rapatriement de la constitution, comme dans celles du référendum de mai 1980. L'esprit et l'enjeu de ce référendum, démocratiquement gagné par les tenants du NON, ont été déformés par le gouvernement ca-

nadien de M. Trudeau qui a choisi non pas de rajeunir et de transformer nos institutions mais de rapatrier la constitution de 1867 au nom du Québec, mais sans le Québec.

## La victoire du OUI

Il n'y a que dans ce pays que l'absurde devient thèse officielle. Le 14 mai 1980, au Centre Paul-Sauvage, M. Trudeau déclarait : « Je prends l'engagement solennel qu'après un NON, nous allons mettre en marche le renouvellement de la constitution et nous n'arrêterons pas avant que ce soit fait. » Ce processus n'a jamais été entamé et sensément pour tenir une promesse jamais formulée, la constitution a été rapatriée, dans la légalité mais non dans la légitimité.

De ce fait, la victoire des NON est devenue, depuis 1981, la victoire des OUI. Il faut tout de même, de temps en temps, avoir le décence de dire les choses comme

elles sont au risque de déplaire à ceux qui arrangent les événements pour qu'ils ressemblent à ce qu'ils en font.

Le rapatriement de la constitution de 1867 n'avait rien de maléfique pour le Québec si, bien sûr, nos droits et nos pouvoirs avaient été respectés. La seule province qui venait de témoigner de sa loyauté au Canada se voyait écrasée par le Canada qui la tenait loin de ses arrangements de dernière minute. La nuit du 5 novembre 1981 est une des plus sombres de toute l'histoire des relations fédérales-provinciales, et j'attends encore le jour où nous apprendrons la « vraie » vérité sur l'oubli de prévenir les gens du Québec de ce qui se tramait quelques rues plus loin.

Pour ma part, je n'oublierai jamais la joie ironique des provinces qui avaient toutes perdu leurs craintes d'un Québec en rupture de ban avec le Canada, mais qui, une fois certaines de la loyauté du Québec, n'eurent pas la décence de manifester un élan de regret devant le résultat de ce rapatriement qui leur avait été enfoncé dans la conscience par un homme tellement plus fort que les dix « Premiers » réunis. M. Trudeau n'avait pas le triomphe modeste, et M. Lévesque n'avait pas la défaite serene.

## Les marmitons de la sauce

Le véritable caractère spécifique du Québec se manifestera-t-il, — malgré les autres provinces qui voient encore dans cette reconnaissance quelque chose de privilégiée — par le refus de signer une loi qui ne nous convient pas. Pour être différent, nous faudra-t-il demeurer absent ? Si cette question contenait une part de vérité, nos éminents chefs de file seraient sages de commencer à étudier les conséquences de cette absence.

Mais gardons-nous bien de mettre sur les épaules du gouvernement conservateur l'échec, si échec il y avait, de cette rencontre du lac Meech. La mayonnaise constitutionnelle du rapatriement a été montée dans la cuisine d'une suite au Château Laurier et je ne sais pas que les conservateurs aient été les marmitons de la sauce...

M. Bourassa a hérité d'un plat dont il ne connaissait ni les ingrédients ni la recette. En ajoutant ses cinq épices constitutionnelles dans les mets principal, peut-être, oui, aura-t-il enfin trouvé le moyen de sustenter tout le monde. Bon appétit, messieurs.

# Le monde selon Morgentaler

## TÉMOIGNAGE

JEAN-CLAUDE LEMYZE

L'auteur est professeur à l'Université McGill

LA LOGIQUE du Dr Morgentaler est irréfutable et il est vain de vouloir s'y opposer par le raisonnement. Le Dr Morgentaler est un humaniste athée. Puisque, selon lui, il n'y a pas de Dieu et qu'après la mort il n'y a plus rien, l'être humain ne peut avoir pour fin que son propre bien-être et l'on comprend que le maître mot de cet humaniste moderne soit « la qualité de vie ».

L'idée n'est pas nouvelle : si les morts ne ressuscitent pas, disait saint Paul en paraphrasant Isaïe, mangeons et buvons car demain nous mourrons.

## Un tas de briques

La qualité de vie est affaire de goût personnel. On ne discute pas, dit l'adage, des goûts et des couleurs. Ainsi donc, pour reprendre un exemple donné par le docteur lui-même, si un couple décide qu'un voyage dans le Sud est essentiel à sa qualité de vie et qu'une grossesse malencontreuse y fait obstacle, la solution simple et logique consiste à se débarrasser de l'obstacle, en l'occurrence un embryon, lequel n'a rien d'humain puisque, toujours selon le Dr Morgentaler, on peut le comparer à « un tas de briques » qui ne saurait en aucun cas être assimilé à « une maison ».

Partant de ces prémisses auxquelles il a librement choisi d'adhérer, le Dr Morgentaler peut donc se considérer comme un bienfaiteur de l'humanité. J'ajouterai qu'il mérite notre respect car il croit à ce qu'il fait et il a le courage d'aller au bout de ses convictions. Le Christ ne disait-il pas : « Que votre oui soit oui ; que votre non soit non. » Et ailleurs : « Que n'êtes-vous froids ou bouillants ! » Personne ne pourra lui reprocher d'être un tiède que le Seigneur vomirait de sa bouche.

Si simple et si logique soit-elle, la doctrine du Dr Morgentaler n'en comporte pas moins des coins d'ombre qui se transforment vite, lorsque l'on s'y engage, en d'épaisses ténèbres.

Qui me dira, par exemple, à partir de combien de jours, de semaines ou de mois il me faudra considérer ce « tas de briques » comme une « maison » ? Quand y aura-t-il l'homicide et qui en décidera ? Si c'est la qualité

de vie qui me sert de guide, force m'est de reconnaître qu'elle a connu dans l'histoire des variations inquiétantes. C'est en son nom qu'on a jeté aux chiens des nouveaux-nés qui n'avaient pas le sexe souhaité. Et certains régimes n'ont-ils pas décrété que la qualité de vie de leur peuple exigeait que soient éliminés de leur sein des races dites inférieures ou des homosexuels jugés improductifs ?

Quant à la qualité de vie des générations futures, ne serait-elle pas considérablement améliorée si l'on éliminait d'office tous les tas de briques défectueux ?

Eh bien, voyez-vous, tout compte fait, indépendamment même de toute considération d'ordre spirituel ou religieux, je trouve que la sagesse serait encore de suivre les conseils du pape qui nous dit de ne toucher à rien ; pas même à la première brique. Et tant pis pour la qualité de vie.

Le Dr Morgentaler a pour habitude de récuser l'avis des hommes qui prennent position contre l'avortement. Cette affaire, selon lui, ne le concerne pas. C'est curieux car je me suis senti très concerné, au contraire, et tout autant que ma femme, lorsque notre premier-né est venu au monde frappé d'un mal incurable. Je me serais senti vivement concerné si ma femme avait décidé d'interrompre — comme on dit pudiquement de nos jours — ses deux grossesses ultérieures qui nous ont donné, Dieu merci, deux enfants en parfaite santé.

## S'arracher les croix

Notre aîné voulait vivre. Il l'a prouvé par l'indescriptible combat qu'il a mené contre la mort pendant près de 20 ans. Je frémis à la pensée que nous aurions pu ne pas le connaître — pour lui avoir préféré un voyage en Floride. Les soins quotidiens que requérait son état ne facilitaient pas les voyages, mais je sais que je préférerais sa compagnie à toutes les perles des Antilles.

La qualité de vie, aux yeux du monde, pouvait paraître déplorable et pourtant je ne l'ai jamais vu triste. Les joies et les souffrances que nous avons partagées n'ont pas de prix et c'est à lui que je dois d'avoir enfin compris cette invraisemblable parole du curé d'Arz qui aimait à répéter que si les hommes connaissaient la valeur des croix qu'ils ont à porter, ils se les arracheraient les uns les autres.

À la vérité, le monde, selon le Dr Morgentaler, me paraît bien triste. Je préfère le monde selon le Christ, qui nous avertit que « celui qui voudra sauver sa vie, la perdra ».

# Alliance Québec déforme la réalité

## LIBRE OPINION

CHARLES CASTONGUAY

L'auteur enseigne au département de mathématiques de l'Université d'Ottawa

CHEVALIER blanc de notre scène politique nationale, Alliance Québec nous rappelle régulièrement que seule une analyse sereine, rationnelle et objective saura faire avancer le débat linguistique. Le même son du cor accompagne chaque intervention publique de M. Michael Goldbloom, son président. En particulier, Alliance Québec postule qu'en matière d'analyse démographique, « les données statistiques et les tendances avérées ne doivent pas servir de munitions lors de débats agressifs ; elles doivent plutôt fournir les faits exacts et des hypothèses raisonnables portant... sur l'orientation de notre société ».

Nous sommes d'emblée d'accord. Jetons donc un regard pacifique sur ce que les recensements de 1971 et de 1981 nous montrent de plus limpide au sujet du meilleur indicateur de la réalité linguistique québécoise, l'assimilation.

## Les faits

Les deux recensements font voir essentiellement la même chose. Il y a au Québec plus de francophones qui s'anglicisent que d'anglophones qui se francisent. Et c'est ainsi de l'Abitibi-Témiscamie jusqu'en Gaspésie, en passant par l'Ouest-Québec, Montréal et les Cantons de l'Est.

Quant aux allophones, pour l'un d'entre eux qui se francise, trois s'anglicisent. Ce rapport de un à trois en faveur de l'anglais n'a pas bougé de 1971 à 1981.

Si bien que seul le groupe anglophone profite de l'assimilation au Québec, montrant aux deux recensements un gain d'environ 100.000 nouveaux anglophones.

Ces faits sont reconnus par l'ensemble des scientifiques qui étudient la question.

Les membres de la commission sur la culture de l'Assemblée nationale ont sursauté, en

1984, lorsque Alliance Québec a conclu que « dans ce processus de transfert (assimilation), ni l'une ni l'autre des deux communautés de langue officielle ne sort clairement gagnée ». À la même occasion, l'une de ses sections régionales a également essayé de faire valoir que les anglophones des Cantons de l'Est sont davantage touchés par l'assimilation que ne le sont les francophones, alors que ses propres tableaux confirment qu'il s'y trouve davantage de francophones anglicisés que d'anglophones francisés.

Depuis, Alliance Québec amplifie ce thème dans son discours.

## Objectivité et désinformation

Mais gare à qui accusera Alliance Québec de présenter le monde à l'envers !

J'ai osé le faire au dernier congrès de l'ACFAS, en marge d'une communication confirmant la domination de l'anglais parmi les transferts linguistiques au Québec. M. Goldbloom a répondu en rappelant que M. Jacques Henripin, Statistique Canada, et une série d'articles parus dans le *Globe and Mail* avaient déjà discrédité mes études sur le recensement de 1981.

M. Henripin et Statistique Canada sont revenus depuis longtemps sur leur attitude initiale. Soit dit le plus calmement du monde, il apparaît en toute objectivité qu'Alliance Québec déforme systématiquement la réalité sur l'assimilation, vraisemblablement dans le but de saper la volonté qu'a la majorité québécoise d'assurer sa place au soleil nord-américain. La tactique semble en effet transparente : toujours jouer la victime, le martyr, afin de mieux dominer.

Comment expliquer autrement son détournement des faits concernant l'assimilation, et son refus des mesures législatives visant à rendre le bilan de l'assimilation moins défavorable au français ?

Il n'y aura pas de consensus linguistique durable tant qu'Alliance Québec n'accordera pas une reconnaissance adéquate à la légitime préoccupation des francophones devant l'assimilation.

En attendant, le cor de M. Goldbloom sonne drôlement faux.

# Un statut pour les chercheurs-étudiants

Il faut s'attaquer aux chasses-gardées avant d'engraisser davantage le système

## RÉPLIQUE

PIERRE PRÉVOST

L'auteur est chercheur-étudiant et membre du comité exécutif de l'Union des gradués inscrits à Laval (UGIL)

L'ARTICLE de Marcel Fournier, président de la FAPUQ (« Deux classes d'universités ? », LE DEVOIR du 12 mars 1987) dénonce le critère de différenciation entre universités d'enseignement et universités de recherche, en ce qui a trait à la détermination de la charge d'enseignement que devrait assurer chaque professeur d'université au Québec. L'auteur apporte des arguments de nature méthodologique et politique pour invalider ce critère.

Bien sûr, chacun peut s'interroger sur ce qui différencie vraiment un type d'université d'un autre type. Là où le bât blesse cependant, c'est d'entendre invoquer l'argument suivant lequel, et je cite : « Une application aveugle des recommandations du rapport Gobeil aura des conséquences désastreuses sur l'activité de recherche et d'encadrement des étudiants diplômés du Québec (et elles) rendraient les tâches des professeurs proprement insupportables. »

L'Union des gradués inscrits à Laval (UGIL) a déjà publiquement appuyé M. Claude Ryan dans sa dénonciation des visées du rapport Gobeil et considère à son tour irréaliste de trancher bêtement entre universités d'enseignement et universités de recherche pour déterminer la tâche des professeurs d'université. Cependant, il y a dans la citation ci-haut deux éléments distincts dont l'UGIL souhaite discuter, et ce depuis longtemps, avec les syndicats des professeurs membres de la FAPUQ.

## Mettre fin aux pires abus

Le premier élément concerne la relation qui lie le chercheur-professeur au chercheur-étudiant. Cette relation se vit intensément sous le mode d'un rapport de domination, par lequel le premier évolue dans un environnement où lui sont reconnus un statut professionnel (celui des professeurs) et un rôle de gestionnaire à la fois de l'enseignement (via les assemblées de professeurs de dé-



partement) et de la recherche (gestion des budgets de recherche), alors que le second, sous prétexte qu'il « étudie », est privé de toute reconnaissance.

La situation présente, que les professeurs n'ont pas intérêt à modifier, provoque trop souvent des abus de leur part. Il apparaît très raisonnable que, dans une société comme la nôtre, un groupe d'« étudiants », déjà diplômés universitaires, qui font l'apprentissage de la recherche, se voient reconnaître un statut qui le définit et la différence des autres groupes. Et quel meilleur statut peut-on imaginer que celui de chercheur-étudiant ? [...]

Il est essentiel de remettre en place les pièces du puzzle : les chercheurs-étudiants font la grande part de la recherche universitaire, que se contentent de « diriger » (souvent de loin) les professeurs dans le cadre de ce que M. Fournier appelle « les activités d'encadrement de la recherche ».

Un statut de chercheur-étudiant viendrait confirmer les devoirs et obligations que se reconnaissent déjà les étudiants de maîtrise et de doctorat, quant à la qualité de leur production intellectuelle. Là où il innoverait, c'est qu'il associerait à ces devoirs des droits pour les chercheurs-étudiants, par lesquels la production de diplômés de 2e et 3e cycles augmenterait au Québec, tout simplement parce que ces droits mettraient fin aux pires abus que subissent en milieu universitaire les diplômés qui ont choisi d'y faire leur

formation et d'effectuer de la recherche.

Individuellement, et encore sous le couvert, une minorité de professeurs ont déjà saisi l'avantage d'associer étroitement les chercheurs-étudiants à la gestion des budgets de recherche et des orientations de celle-ci. Cependant, la reconnaissance officielle par les autorités universitaires d'un statut aux chercheurs-étudiants demeure indispensable pour mouvoir la majorité de la « bureaucratie du savoir », laquelle est embourbée dans sa structure et dans ses privilèges jalousement défendus.

## Évaluer la tâche des professeurs

Il peut sembler étonnant pour quiconque n'est pas coutumier du milieu universitaire de constater l'absence de véritables mesures d'évaluation des professeurs, ces hauts salariés du secteur parapublic. Présentement, un professeur est plus ou moins évalué suivant la quantité de publications qu'il réalise ; l'aspect pédagogique de son travail, pourtant essentiel à l'enseignement et à l'encadrement humain de la recherche, ne fait même pas partie des critères d'embauche, encore moins de promotion !

Cet état de fait découle des conventions collectives qui régissent la vie de nos campus, exigeant et établissant une « liberté académique » quasi complète pour les membres du corps professoral (« la permanence constitue la condition essentielle et l'armature de la liberté universitaire », mémoire de la FAPUQ à la

commission parlementaire sur le financement universitaire, 1986, p. 25). D'où le résultat prévisible : les meilleurs côtoient les pires, mais n'en tirent que peu ou pas d'avantages. [...]

Là comme ailleurs, les gens compétents n'ont pas à s'inquiéter de l'établissement de mesures de contrôle de l'activité de chacun. En clair, dans une université comme dans toute autre entreprise, il y a des tire-au-flanc et des paresseux (des « profiteurs » du système), qu'il importe d'identifier, pour faire cesser ce gaspillage de fonds publics.

Selon l'UGIL, il existe encore des mesures à prendre, par les autorités compétentes, qui sont propres à renforcer la qualité du climat universitaire, à faciliter les collaborations, la concertation et le « partenariat » tant de fois évoqués, et qui commandent moins une augmentation qu'une meilleure qualité de gestion des ressources humaines et matérielles déjà en place dans les universités québécoises.

La reconnaissance d'un statut de chercheurs-étudiants aux diplômés qui entreprennent des études de 2e et 3e cycles fait partie de ces mesures.

Si l'objectif de notre société (et de notre gouvernement) est véritablement de prendre le virage technologique et ce aux moindres coûts, il faut s'attaquer aux anomalies et aux chasses-gardées qui se sont fait jour dans le système, avant d'envisager d'engraisser encore ce système. Les membres de l'UGIL, ont réfléchi à la question et ces commentaires sont un aperçu de leur vision de la réalité de la recherche sur les campus universitaires québécois.

Il en ressort que la « liberté universitaire », dont s'est dotée un groupe influent dans la communauté universitaire (les professeurs), nécessite une réévaluation de sa portée, surtout dans la mesure où son maintien nuit déjà à l'essor véritable de la recherche en milieu universitaire. Car l'apprentissage et la pratique de la recherche hors des universités sont désormais un fait avec lequel une université se doit de composer — une concurrence saine, diront certains, qui doit faire cesser les comportements monopolistiques de nos chers professeurs... et les obliger à négocier un « virage psychologique ».

# Selon près de 80 % des répondants au sondage Le SIDA et les MTS imposent la fidélité

PAULE DES RIVIÈRES

Sur l'impact général du SIDA et des maladies transmises sexuellement (MTS), pas de doute possible : près de huit Québécois sur dix (77 %) disent que les MTS renforcent l'exclusivité dans les relations sexuelles.

Les femmes qui travaillent à l'extérieur sont particulièrement nombreuses à dire que les MTS favorisent la fidélité sexuelle, soit 87 %, davantage que celles qui travaillent à la maison (78 %) ou que les hommes (71 %). Mais lorsque l'on demande à ces groupes l'impact du SIDA sur leur activité sexuelle personnelle, quatre sur 10 se disent influencés. Les femmes à la maison le sont un peu moins.

Interrogées sur l'effet du SIDA non plus sur la société mais sur leur comportement personnel, 40 % des Québécois affirment que le SIDA « influence ma sexualité », dont 19 % de manière « très importante ». Le SIDA a une influence sur la vie sexuelle personnelle de 65 % des jeunes qui ont entre 18 et 24 ans.

Les célibataires sont aussi influencés dans leur comportement sexuel : 53 % d'entre eux y pensent avant d'agir ; 28 % des personnes de 65 ans et plus sont aussi influencés par le SIDA.

Les Québécois disent s'opposer massivement aux relations sexuelles hors du couple, les femmes plus vi-

vement que leurs partenaires masculins et celles qui travaillent à la maison disant non encore plus haut que celles qui travaillent à l'extérieur, soit 82 % pour celles qui sont à la maison et 75 % pour celles qui quittent quotidiennement le domicile.

Quelque 61 % des hommes désapprouvent totalement les escapades. Cependant, la faute n'est pas fatale. Moins de la moitié, soit 43 %, croit que l'infidélité sexuelle est une cause de séparation. Les jeunes sont plus enclins à rompre à la suite d'un

bri de fidélité et les femmes se disent aussi plus sensibles que les hommes. Contrairement à ce que l'on observe pour l'ensemble du sondage, les différences entre les Montréalais et les autres Québécois sont marquées sur le SIDA. Dans la métropole, le SIDA a un impact sur le comportement sexuel de 23 % des gens ; ce pourcentage tombe à 13 % ailleurs au Québec. Logiquement, 32 % des Montréalais estiment que le SIDA a un impact très important sur l'exclusivité alors que seulement 23 % partage ce sentiment ailleurs dans la province.

L'impact des MTS sur la vie sexuelle est apparemment plus fort chez les moins scolarisés et les moins riches. En effet 20 % des Québécois qui n'ont pas de diplôme collégial qualifié de « très important » à l'effet du SIDA sur leur sexualité, contre 13 % chez ceux qui ont au moins une éducation collégiale (la distance entre les deux groupes se rétrécit lorsqu'on ajoute à ces groupes ceux qui qualifient l'impact « d'assez important ». Côté finance, 22 % des Québécois dont le revenu familial est inférieur à \$30,000 sont très influencés par le SIDA, contre 15 % au sein des familles qui gagnent plus de \$30,000.

Finalement, même si seulement 4 % des Québécois croient que les MTS n'ont aucune influence sur la fidélité sexuelle, un bon nombre, soit 44 % affirment qu'elles n'ont aucun impact sur leur sexualité.

## La méthodologie

Le sondage sur les valeurs des Québécois dans les relations entre les hommes et les femmes a été réalisé par Les Études de marché CRÉATEC + en exclusivité pour LE DEVOIR.

La cueillette des données s'est faite du 2 au 6 avril 1987 par entrevues téléphoniques de 18 minutes effectuées à partir d'une centrale située à Montréal. L'échantillon était de type probabiliste, stratifié au prorata des régions administratives du Québec. Les différences régionales dans le taux de réponse ont été nivelées de façon qu'à posteriori les distributions selon les régions, le sexe, l'âge et la langue maternelle correspondent exactement au dernier recensement.

Pour être admissible à l'enquête, le répondant devait avoir 18 ans et plus.

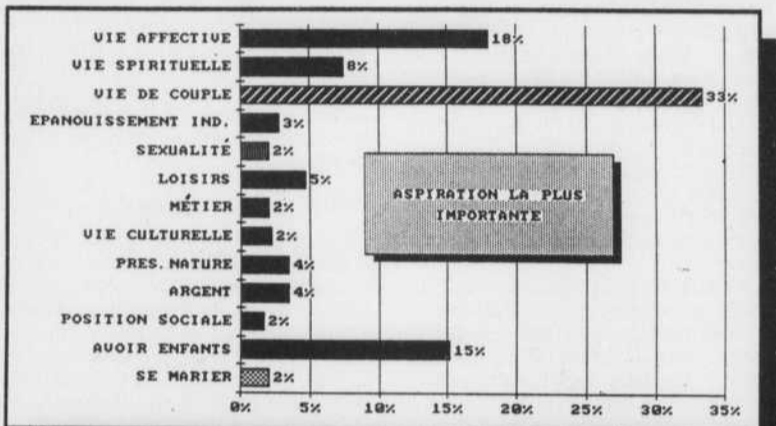
La marge d'erreur statistique est

au maximum de ± 4,8 %, dix-neuf fois sur vingt. Le taux de réponse net a été de 60,7 % à partir de 1,000 sélections initiales.

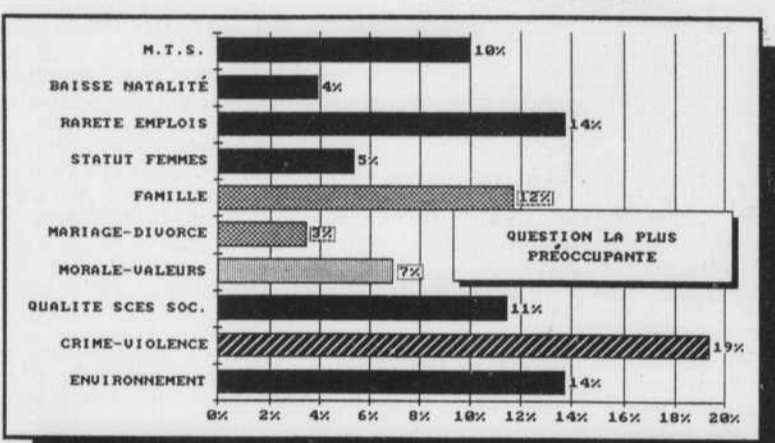
Le questionnaire a été développé par CRÉATEC + et LE DEVOIR. Un pré-test a permis de raffiner le libellé de certaines des questions posées des 25 questions posées.

Les répondants ont identifié leurs préoccupations et leurs aspirations, à partir d'une liste établie à l'avance. Ils ont évalué l'importance relative puis absolue de chacune. La plupart des questions portaient sur les relations entre les hommes et les femmes mais d'autres se rapportaient à des thèmes plus sociaux, cela notamment pour bien replacer les priorités dans leur contexte. Les répondants ont aussi été invités à réfléchir sur le degré de satisfaction de leur vie.

M. Grégoire Gollin a assuré la direction de l'analyse des données.



Les Québécois aspirent avant tout à une vie affective heureuse à l'intérieur du couple. Plusieurs désirent fortement des enfants. Les autres facettes de la vie soumises aux répondants sont bien loin derrière.



La violence fait peur aux Québécois. L'environnement et le chômage inquiètent. Par contre, les attitudes à l'égard du mariage et de son contraire, le divorce, n'empêchent apparemment pas les gens de dormir.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### La vie

nelle est générale, quels que soient l'âge, la scolarité et la langue des répondants. Néanmoins, un jeune sur deux juge très important d'être reconnu dans un métier.

Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes (qu'elles travaillent ou non à l'extérieur) à accorder de l'importance à la reconnaissance professionnelle.

Le chômage paraît une moins grande source d'inquiétude. Bien que près de la moitié des Québécois (46 %) se disent « très préoccupés » par la rareté des emplois, ils n'en sont plus obsédés comme en 1981.

Non, en 1987, le crime et la violence inquiètent par dessus tout : 87 % sont préoccupés par le crime. La rareté des emplois vient en second, ex-aequo avec la protection de l'environnement. La qualité de l'environnement revient avec une constance qui transcende l'âge, le sexe et le statut matrimonial. Les anglophones sont encore plus inquiets que les francophones : près des deux tiers (63 %) sont « très préoccupés ».

(Plus de jeunes (entre 18 et 24 ans) inscrivent la rareté des emplois en tête de leurs soucis (17 %) mais encore là, ce groupe est davantage préoccupé par l'environnement.

Le chômage est la première source d'inquiétude pour un seul groupe, les ménages de plus de 45 ans avec des enfants. Les hommes sont plus préoccupés par le chômage que les femmes.

Des précisions s'imposent en ce qui touche les enfants. Même si près de la moitié des Québécois accepterait une hausse d'impôt pour obtenir des garderies et autres services de l'État, la baisse de la natalité n'inquiète pas, mais pas du tout.

Si avoir des enfants est le troisième objectif en ordre d'importance — 15 % jugent que c'est là leur première aspiration — c'est avant tout les couples qui ont déjà des enfants qui en soulignent l'importance : 26 % des couples de 45 ans et moins qui ont des enfants estiment que leur progéniture est le bien le plus précieux. Si l'on oublie la distinction « couple » pour ne considérer que l'âge, seulement 10 % des 18-24 plaçant les enfants en tête de liste. Ce chiffre monte à 18 % chez les 25-34 et à 20 % chez les 35-44.

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à insister sur l'importance d'avoir des enfants, soit 19 % contre 9 % des femmes à la maison et 14 % des femmes qui travaillent à l'extérieur.

Les considérations financières ne sont pas un obstacle à la venue d'enfants pour 68 % des répondants. Parmi les 28 % pour qui le manque d'argent est un frein, on retrouve le plus gros pourcentage, 42 %, chez les 18-24 ans et chez les couples sans enfants. Cela n'a pas empêché les couples sans enfant d'être beaucoup moins nombreux à accorder une importance absolue au désir d'avoir des enfants. Seulement 8 % des couples sans enfant (contre une moyenne nationale de 15 %) associent les enfants à leur aspiration la plus chère.

Plusieurs différences sont frappantes entre les deux groupes de

femmes. Par exemple, chez les femmes qui sont à la maison, seulement 3 % jugent que l'environnement est la question de l'heure. Ce chiffre monte à 12 % parmi les femmes qui travaillent à l'extérieur.

Comme l'ont indiqué des sondages précédents, la population québécoise est assez divisée sur le droit à l'avortement sur demande : 46 % sont d'accord et 49 % ne le sont pas. Les jeunes entre 18 et 24 ans reconnaissent ce droit plus que leurs aînés et les Montréalais plus que ceux qui vivent en région.

Les clans sont également bien divisés quand il est question de faciliter le divorce : 49 % approuvent et 49 % désapprouvent.

Par ailleurs, selon l'enquête LE DEVOIR-CRÉATEC +, 54 % des Québécois désapprouvent le droit à l'homosexualité.

Ici la scolarité compte : 59 % de ceux qui n'ont pas complété leur éducation collégiale désapprouvent la reconnaissance des droits des homosexuels, contre 35 % chez ceux qui ont au moins un diplôme collégial.

Les couples qui ont des enfants sont moins enclins que ceux qui n'en ont pas à approuver le droit à l'homosexualité.

La résistance croît avec l'âge à partir de 55 ans. Le taux de désapprobation reste important chez les jeunes de 18-24 ans (38 %).

(DEMAIN : les Québécois sont satisfaits)

### Le rapport

Concernant les réseaux d'État, le comité endosse le principe d'autonomie des services français de Radio-Canada proposé par Sauvageau-Caplan. Il propose que les ministères des Communications examinent les modalités d'une plus complète autonomie des services français de la Société d'État, et qu'ils en fassent l'inventaire de la production générale et journalistique.

Alors que Sauvageau-Caplan proposait de tenir des audiences sur la concentration de propriété, le comité conjoint suggère de maintenir la pratique actuelle du CRTC en cette matière. Le comité propose également qu'avant d'imposer des quotas aux diffuseurs privés (ce que demandait Sauvageau-Caplan) on analyse plus avant la place des émissions canadiennes à la télé francophone. Le ministre French a expliqué hier que dans la situation particulière du Québec l'apport du privé était essentiel, « en symbiose avec le secteur public ».

Le comité conjoint s'oppose pour le moment à la création de Télé-Canada, service public qui serait financé par une taxe sur la cabodistribution, tel que préconisé par Sauvageau-Caplan. Le ministre provincial des Communications estime qu'il faudrait d'abord tenir compte des projets de canaux spécialisés actuellement devant le CRTC. « Nous n'avons pas vu de propositions qui puissent nous convaincre de l'obligation d'imposer aux cabodistributeurs des services spécialisés », a déclaré Richard French.

Le comité conjoint retient plutôt comme priorité l'instauration de TV5, cette chaîne qui regrouperait des télévisions francophones européennes. « Nous faisons le pari que la concurrence actuelle en France bouleversera d'ici cinq ans la qualité et la diversité de l'offre », a ajouté Richard French.

Richard French soutenait même

hier que son homologue fédéral doutait de la pertinence de Télé-Canada.

Sauvageau-Caplan recommandait que les activités des cabodistributeurs autres que la retransmission des signaux soient éventuellement confiées à des filiales. Le comité doute de la pertinence de cette recommandation.

Le ministre québécois des Communications a également déclaré vouloir faire de la radio sa priorité pour la prochaine année. Son ministère cherchera à résoudre la difficulté d'approvisionnement du disque francophone, et proposera, suite à une étude, une nouvelle façon de classer les genres musicaux à la radio, actuellement définis par le CRTC.

La population

nada, « l'immigration ne fait que reporter de quelques années les baisses inévitables de population dans des pays comme le Canada où le taux de natalité est déjà descendu trop bas ».

Malgré la crise des secteurs de l'énergie et de l'agriculture, les provinces de l'Ouest continuent d'avoir un taux de croissance de leur population supérieur à la moyenne nationale : c'est l'Alberta qui connaît le plus fort taux de croissance, 6,1 %, entre 1981 et 1986, suivie de l'Ontario, 5,7 % et de la Colombie-Britannique, 5,1 %.

Ainsi, l'Ouest du pays, qui représentait 26,6 % de la population canadienne en 1961, passait à 29,3 % en 1986. La part de l'Ontario est passée de 34,4 à 35,9 % dans le même quart de siècle, tandis que la part du Québec tombait de 28,8 % à 25,8 % et celle des Maritimes de 10,4 à 8,9 %.

L'un des principaux clients du recensement de 1986 est le directeur général des élections qui doit allouer de nouveaux sièges au Parlement fédéral pour tenir compte de l'équilibre entre les provinces. Le Québec, qui avait 26,6 % des sièges aux Communes en 1984, se retrouvera à la prochaine élection avec 25,4 % des sièges, soit un peu moins que son poids démographique de 25,8 %.

L'Alberta, malgré une augmentation de cinq sièges aux Communes (26 d'ici la prochaine élection), demeure sous-représentée (8,8 % des sièges contre 9,4 % de la population). La Colombie-Britannique, dont le nombre de sièges passe de 28 à 32, reste elle aussi sous-représentée (10,8 % des sièges contre 11,4 % de la population). L'Ontario, avec quatre nouveaux sièges (99 au total en 1988), aura 33,56 % des sièges pour 35,9 % de la population. Ce sont en fait les petites provinces des Maritimes qui faussent la moyenne nationale, bénéficiant de 32 sièges ou 10,8 % des Communes avec 8,9 % de la population canadienne.

Il y a en moyenne 89,749 habitants par comté fédéral mais cette moyenne varie de 31,661 à l'Île du Prince-Édouard à 112,658 en Alberta. Au Québec, on compte 87,099 habitants par comté contre 95,807 en Ontario et 102,977 en Colombie-Britannique.

Les données du recensement de 1986 révèlent enfin un retour à la ville : pour la première fois depuis 1971, la population de la ville de Montréal s'est stabilisée alors qu'elle avait baissé de 10 % aux deux derniers recensements de 1976 et de 1981. La région métropolitaine de Montréal a pour sa part connu une croissance de 2,1 %, donc supérieure

à la moyenne provinciale et s'établit maintenant à 2,921,357. La région métropolitaine de Toronto reste nettement en tête avec une population de 3,427,168 habitants, une hausse de 9,5 % par rapport à 1981. La région de Vancouver passe à 1,380,729 tandis qu'avec un taux d'augmentation de 10,1 %, la région d'Ottawa-Hull atteint maintenant 819,263.

Sous-marins

de sous-marins nucléaires et à la proposition du ministre de la Défense d'augmenter le budget militaire de 4 % (après l'inflation) pendant une période de 15 ans. Un tel engagement signifierait l'addition d'environ \$50 milliards au budget courant d'ici l'an 2000.

Ils demanderont au premier ministre d'envoyer le ministre de la Défense « refaire ses devoirs » et de revenir devant le cabinet avec des propositions plus réalistes et n'engageant pas le Canada dans des dépenses inconsidérées.

Aucune évaluation monétaire sérieuse ne semble avoir été faite des options proposées par la Défense nationale lorsque le Livre blanc a été déposé devant le cabinet. Toutefois, les ministres Clark et Wilson se sont vite rendus compte que le maintien du taux de croissance actuel du budget de la Défense (2 %) ne permettrait pas aux militaires de rencontrer tous les objectifs énoncés par le ministre Beatty. La seule façon d'y arriver serait de hausser cette croissance à 4 ou même 5 %, par an pendant 15 ans.

Les ministres inquiets font valoir que les nouvelles dépenses militaires menacent l'objectif gouvernemental de lutte contre le déficit et risquent de forcer le cabinet à couper dans les dépenses sociales.

« Où voulez-vous que le gouvernement trouve l'argent pour financer un tel programme militaire ? », déclare un haut fonctionnaire qui préfère garder l'anonymat.

Le premier ministre Mulroney est placé devant un grave dilemme. D'une part, il a promis en 1984 de réviser profondément la politique canadienne de défense et d'augmenter les ressources affectées aux militaires. Il avait promis, lors des élections de 1984, une augmentation de 6 % après inflation. Toutefois, depuis deux ans, le budget de la défense n'a augmenté que très légèrement et a même été gelé cette année avec promesse de rattrapage l'an prochain.

D'autre part, si le plan proposé par M. Beatty est révisé à la baisse, le premier ministre se retrouvera devant un Livre blanc édulcoré qui, lors de sa publication, n'aura pas l'impact prévu par le ministre Beatty. Celui-ci pensait rendre public sa nouvelle politique dans la semaine du 20 mai pour permettre au Parlement de débattre de la question.

Une remise en cause du Livre blanc placerait M. Beatty devant deux options : publier un énoncé de politique très général ou reporter tout l'exercice à plus tard. Or, les militaires craignent que si le Livre blanc n'est pas accepté cette année, il sera impossible d'en obtenir un l'an prochain à cause des élections. Ils pensent que la Défense nationale ferait les frais de la prochaine campagne électorale.

L'achat d'une dizaine de sous-marins nucléaires coûterait environ \$6 milliards au gouvernement alors que si Ottawa optait pour des sous-marins conventionnels la facture serait



Pierre O'NEILL  
▲ En coulisses

## Le libre-échange paie

L'application des hommes politiques à dire et faire les bonnes choses au bon moment remonte à des temps immémoriaux. Cette recherche du capital politique continue d'obséder les leaders contemporains. A cet art, certains sont plus habiles que d'autres. C'est une question d'instinct politique.

La première fois que Brian Mulroney s'est engagé à conclure un traité de libre-échange avec les États-Unis, il s'est buté au scepticisme de ses alliés et aux railleries de ses adversaires politiques. Tous y reconnaissent une astucieuse promesse électorale mais personne ne croyait vraiment que les conservateurs puissent mener à terme un dossier aussi complexe et semé d'embûches.

Aujourd'hui, il faut pourtant reconnaître que le pari de M. Mulroney n'était pas si illusoire que l'on croyait et qu'il s'est sensiblement approché de son objectif. Non seulement le président Reagan y voit une bouée de sauvetage, mais le sondage paru cette semaine dans le Globe & Mail indique qu'une forte majorité de Canadiens et de Québécois souhaitent la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis.

Dans l'hypothèse de la conclusion d'une entente canado-américaine, Brian Mulroney aura réussi un coup magistral. Et il en retirera très certainement des retombées politiques intéressantes. Pas suffisamment pour éliminer les effets néfastes de la série noire de scandales qui ont plongé son gouvernement dans l'abîme, mais assez pour lui redonner quelque peu de l'appui populaire qu'il a perdu au profit des libéraux et des néo-démocrates. Peut-on exclure une réaction négative de l'électorat à l'opposition contre-courant exprimée par MM. Turner et Broadbent?

Même la scène politique québécoise pourrait se ressentir d'un tel coup d'éclat. Il est permis de croire que les interventions des Jacques Parizeau, René Lévesque, Bernard Landry et d'autres dans ce débat, finiront par profiter à Pierre Marc Johnson, qui s'est rallié, dès le départ, à la thèse du gouvernement Mulroney. Surtout que la prudence affichée par le premier ministre Bourassa dans ce dossier et la sympathie qu'il a affichée à l'endroit de la thèse Peterson de l'Ontario, peuvent laisser l'impression qu'il est opposé au libre-échange.

Evidemment, la signature du traité n'est pas pour demain, mais voilà quand même qui assure bien pour les conservateurs et leurs alliés péquistes.

### La lutte se prépare à l'exécutif du PQ

Des élections, de la cabale, des candidatures d'envergure, voilà qui met de la vie dans un congrès de parti politique. Mis à part le congrès au leadership de 1984, les péquistes n'ont pas vraiment eu la chance de goûter à ces moments d'intensité.

La lutte s'annonce vive, en vue du congrès de juin. Alors que tout le monde prévoyait la retraite politique de Mme Nadia Assimpoulos, elle vient d'annoncer à ses collègues de l'exécutif national son intention de solliciter un nouveau mandat à la vice-présidence. Ce qui ne fait pas l'affaire du conseiller au programme, Jules-Pascal Venne, qui relaiquait ce haut poste d'influence.

La décision tardive de Mme Assimpoulos comble les attentes de son chef, qui craignait l'entrée en scène d'une vice-présidence orthodoxe. Mais le problème de M. Johnson n'est pas résolu pour autant. Il y aura peut-être une candidate orthodoxe. Mme Francine Lalonde, qui vient de se faire élire dans Montréal-Centre, malgré la cabale des organisateurs de M. Johnson, songe sérieusement à faire la lutte à Mme Assimpoulos.

A tous les autres postes, M. Johnson est déterminé à faire élire d'inconditionnels supporters de l'affirmation nationale. De l'autre côté de la barricade, les orthodoxes, ces néophytes de la cabale électorale, doivent se réunir cette semaine pour élaborer une stratégie d'action et recruter des candidats de calibre. Bref, un congrès qui s'annonce mouvementé.

réduite de moitié. Toutefois, étalé sur une période d'une quinzaine d'années, le programme nucléaire pourrait être encore plus coûteux à cause des infrastructures et du taux d'inflation plus important dans le domaine militaire que civil. L'augmentation constante et ferme du budget militaire permettrait à la Défense nationale d'acquiescer 6 nouvelles frégates, de lancer un programme de satellites militaires, de renforcer notre présence en Europe, de moderniser la flotte aérienne de transport militaire et de procéder à l'achat de sous-marins nucléaires pouvant effectuer des opérations dans les trois océans bordant le pays.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

Le ministre de la Défense tient absolument à ce dernier projet. Il y voit la possibilité d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique et de contrer la menace grandissante de la présence soviétique dans le Grand nord et le Pacifique. Une patrouille canadienne dans les eaux arctiques permettrait aussi de garantir aux Américains que le Canada se préoccupe de maintenir la sécurité dans cette région.

### 14 avril

par la PC et l'AP

- 1986: décès de Simone de Beauvoir, femmes de lettres française, 76 ans; le révérend Desmond Tutu est élu à la tête de l'Église anglicane d'Afrique du Sud.
- 1984: des coups de feu éclatent à l'intérieur du Temple d'Or, à Amritsar (Pendjab), à la suite de désaccords entre dirigeants Sikhs.
- 1982: le secrétaire américain à la Défense, Caspar Weinberger, déclare que les fusées nucléaires intercontinentales soviétiques sont devenues plus précises que celles des États-Unis.
- 1981: la navette spatiale américaine Columbia se pose sans encombre en Californie, après son premier vol d'essai.
- 1977: Moscou demande à sa flotte de pêche d'observer strictement la nouvelle réglementation en matière de pêcheries édictée par les États-Unis au large de leurs côtes.
- 1971: le président Nixon assouplit l'embargo sur le commerce avec la Chine et autorise l'exportation de produits non-stratégiques.
- 1975: mort de l'acteur américain Fredrich March, né en 1897.
- 1970: la cabine spatiale américaine Apollo 13 remet le cap sur la Terre après une mission lunaire écourtée en raison d'ennuis mécaniques.
- 1931: le roi d'Espagne Alphonse XIII abdique; Alcalá Zamora devient président d'un gouvernement provisoire.

## Le grand prix Logidisque de la science-fiction et du fantastique est attribué à Esther Rochon

JEAN ROYER

Le grand prix Logidisque 1987 de la science-fiction et du fantastique a été attribué à Esther Rochon pour son roman *Coquillage*, publié aux éditions de la Pleine Lune, et pour deux nouvelles, « La nappe de ve-lours », parue dans la revue *Solaris*, ainsi que « Dans la forêt de vitrail », parue dans *La Vie du rail*. C'est la deuxième année consécutive qu'Esther Rochon mérite le grand prix de la science-fiction et du fantastique. Le prix est doté, cette année, d'une bourse de \$ 1.500 et il a été remis à la lauréate, hier, par le président de Logidisque, Louis-Philippe Hébert, au cours d'une cérémonie publique à la Bibliothèque nationale.

Le jury a retenu les oeuvres d'Esther Rochon pour « la qualité de leur écriture et pour la richesse de leurs intrigues ». *Coquillage*, a souligné Louis-Philippe Hébert, est « un roman de science-fiction qui subvertit les normes qui définissent la beauté ».

Les membres du jury, qui ont remarqué aussi la très grande maîtrise de la narration chez Esther Rochon, étaient Michel Truchon, du quotidien *Le Soleil*, Jean-Marc Guoanvic, directeur d'*Imagine*, Luc Pomerleau,



Esther Rochon.

de la revue *Solaris*, et Jean Pettigrew, éditeur de *L'Année de la science-fiction et du fantastique québécois*. Louis-Philippe Hébert présidait ce jury.

Par ce prix, qu'il commandite

pour trois ans, Logidisque veut encourager la qualité croissante de ces genres littéraires au Québec.

Esther Rochon est née en 1948 et vit actuellement à Montréal. Son intérêt précoce pour la littérature était souligné en 1964, alors qu'elle remportait un premier prix au Concours des jeunes auteurs de Radio-Canada.

Elle a fait paraître un premier roman en 1974, sous le titre *En hommage aux araignées*. Ce livre connaît actuellement une deuxième carrière, dans une version remaniée, sous le titre *L'Étranger sous la ville*, réédité aux éditions Paulines. Depuis 1980, Esther Rochon a fait paraître de nombreuses nouvelles et deux autres romans, *L'Épousement du soleil* (*Le Preamble*), qui lui a valu pour la première fois en 1986 le grand prix de la science-fiction et du fantastique québécois, et *Coquillage* (*La Pleine Lune*).

Cette année, Esther Rochon mérite le grand prix Logidisque, non seulement pour son roman *Coquillage* mais aussi pour deux nouvelles parues en revue et qu'on retrouve dans un recueil qui vient d'être publié aux éditions de la Pleine Lune sous le titre *Le Traversier*.

L'oeuvre d'Esther Rochon, souligne le jury du grand prix Logidis-

que, « s'élabore en marge des modes mais réussit pourtant le tour de force de traduire la sensibilité du jour. *Coquillage* est un roman intimiste qui démontre une grande maîtrise de l'écriture et un auteur accompli ».

Dans un entretien au DEVOIR, à l'occasion de la parution de *Coquillage* en mai dernier, Esther Rochon parlait ainsi de son travail d'écriture : « Les histoires qu'on se raconte à travers le médium de la SF peuvent porter toutes sortes d'émotions, d'angoisses ou d'espérances, dans un langage facilement accessible au lecteur. Toutes les angoisses qu'on peut ressentir à notre époque peuvent s'exprimer par des fables et des images qui rejoignent l'inconscient. »

Quant à son roman *Coquillage*, Esther Rochon l'a écrit sur le mode intimiste. Il s'agit d'une sorte de conte fantastique où nous retrouvons, autour d'un monstre marin à la fois fascinant et repoussant, divers personnages aux prises avec leur passion amoureuse. Cette histoire fantastique peut sans doute s'interpréter comme celle d'une quête de l'amour qui va de la passion confuse jusqu'à l'extrême tendresse. Livre fascinant, *Coquillage* ne peut laisser personne indifférent.



De la « matsa » pour la « Pesah »

La pâque juive, séfarade ou ashkénaze, est à l'honneur cette semaine au « tour du monde dans votre assiette ». Ci-contre : le plat rituel du seder.

Page 13

## Quelques bibles en bandes dessinées

PAUL CAUCHON

★ Collectif, *L'Année de la bande dessinée 1986-1987*, éditions Glénat.  
★ John Bell, *Canuck Comics*, Matrix Books.

Déjà que le nombre de parutions en bande dessinée soit déjà affolant pour l'amateur, il faut lire en plus les ouvrages spécialisés pour ne pas mourir idiot. Mais, s'il existe un bible en bande dessinée, c'est bien chez Glénat qu'elle loge.

*L'Année de la bande dessinée*, c'est un gros pavé de plus de 200 pages grand format, qui offre vraiment aux boulimiques de quoi se sustenter. Depuis trois ans, cette « année de la bd » prend la forme d'un numéro hors série des *Cahiers de la bande dessinée*, magazine spécialisé essentiel (quoique légèrement snobinard) qui réfléchit avec ardeur sur l'art de la bd.

L'équipe réunie autour de Stan Barrets et Thierry Groensteen s'efforce donc de faire le tour de toute l'activité francophone en bande dessinée. Vous y trouverez tout ce qu'il faut savoir sur les festivals, les prix accordés, la liste de tous les albums publiés, tous les tirages de tête et autres objets de collection, ainsi qu'un excellent choix des meilleurs albums de l'année.

On adopte, cette année, un ton optimiste, abattant en flammes le cliché qui veut que la bande dessinée soit en crise. Avec 661 titres publiés l'an dernier, la production demeure

stable depuis trois ans. Et, sur ces 661 albums, 66 (10%) étaient l'oeuvre d'auteurs débutants (mais qui se retrouvent tous majoritairement chez de très petits éditeurs).

*L'Année...* publie également de nombreuses entrevues avec des éditeurs, des libraires, des auteurs et dessinateurs, et fait le point sur les expériences récentes, comme la nouvelle mode, en France, des bd sur Minitel et du jeu vidéo (la série « Les passagers du vent » sera bientôt disponible en version vidéo). On y retrouve aussi une section sur la francophonie bd, avec des textes sur les métissages franco-belges, sur la Suisse, sur l'Afrique et sur le Québec (signé Jacques Samson).

*L'Année...* analyse aussi les tendances les plus récentes. On remarque, par exemple, la montée des héroïnes de papier, caractères féminins plus subtils qui commencent enfin à faire leur entrée dans ce monde macho. Autres tendances à remarquer : l'importance actuelle des mythes de la chevalerie, et la persistance des rôles de détectives, qui se cantonnent surtout dans la parodie. Le « privé » se porte bien, mais il doute et ses enquêtes ne valent rien !

Un album essentiel, somptueux, mais cher.

\*\*\*  
Si la bd existe au Canada, elle est nécessairement à la remorque de la bd américaine, à la fois écrasée sur son passage au nord du 45e parallèle. La créativité québécoise, elle, s'est manifestée au confluent des influen-

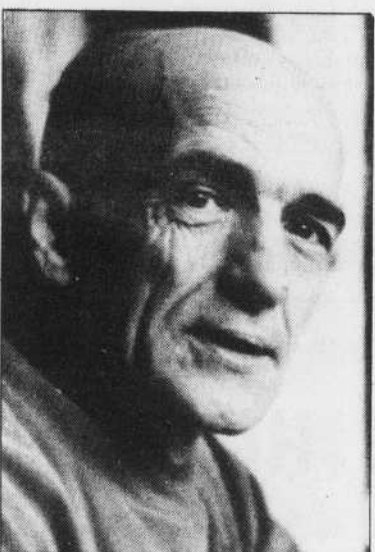
Suite à la page 12

## Un Borduas de \$ 250,000 au Musée du Québec

ANGÈLE DAGENAIS

Le Musée du Québec vient d'acquiescer au prix d'un quart de million de dollars une oeuvre importante de Paul-Émile Borduas, intitulée *Les Pylônes de la porte*. Cette oeuvre datant des années du *Refus global* est pratiquement inconnue des spécialistes parce qu'elle fut immédiatement acquise par un collectionneur privé au moment de sa création en 1949.

Tableau au titre surréaliste, il ne fut exposé, de surcroît, qu'une seule fois à Montréal, lors de l'exposition « Place des artistes » en 1953. Ce « salon des indépendants », en quelque sorte, était organisé parallèlement au Salon du printemps, tenu annuel-



Paul-Émile Borduas.

lement à l'époque au musée des Beaux-Arts de Montréal.

Il s'agit d'une huile de 148 cm sur 86 cm, dans les tons de vert et de bleu pour le fond et de rose, ocre et blanc en ce qui concerne les deux objets lumineux, semblant flotter dans l'espace, qui s'en détachent à l'avant-plan, précise le conservateur d'art contemporain du Musée du Québec, Michel Martin.

Cette toile fait partie d'une série d'une dizaine de tableaux d'assez grand format peints par Borduas à l'époque de la parution du manifeste *Refus global* (1947-49) et qui portent le nom de « Trophées ».

Selon François-Marc Gagnon, historien d'art et spécialiste de l'oeuvre de Paul-Émile Borduas, cette dernière toile marquerait également le sommet de la série des « Trophées ».

Le musée des Beaux-Arts de Montréal, qui possède une autre toile de la série des « Trophées », intitulée *La Réunion des Trophées*, présentera la nouvelle acquisition du Musée du Québec lors de la grande rétrospective Borduas qu'il prépare pour le printemps 1988, rétrospective dont on espère, au MBA, qu'elle saura intéresser d'autres institutions canadiennes et européennes.

La collection Borduas du Musée d'art contemporain de Montréal contient plus d'une cinquantaine d'oeuvres mais d'une autre période de l'artiste (1955-60). On sait que le MAC a hérité, en 1973, grâce à un don de la Société des musées du Canada, du fonds d'atelier de Borduas, légué au gouvernement du Canada au décès de l'artiste à Paris en 1960.

*Les Pylônes de la porte* fut repéré à la galerie Dresdnere de Toronto par le conservateur Michel Martin. Il

s'agit d'une « acquisition majeure qui ajoute un éclairage nouveau sur l'oeuvre de Borduas des années 40 », a expliqué M. Martin. Le Musée du Québec a réussi à financer en partie cet achat grâce aux surplus enregistrés lors de l'exposition des impressionnistes et des post-impressionnistes des musées russes, l'automne dernier. Le musée possède déjà sept tableaux de Borduas de cette dernière et plusieurs oeuvres sur papier.

Rappelons que Paul-Émile Borduas (1905-1960) a profondément marqué la culture québécoise des années 40 et 50, période où le milieu ar-

tistique a connu ici de grands bouleversements. Il participa à la création de la Société d'art contemporain en 1939, s'intéressa au surréalisme et aux possibilités offertes par l'automatisme, fut l'un des initiateurs du mouvement « Refus global » en 1948 et prit contact avec l'expressionnisme abstrait au cours des années 1950.

*Les Pylônes de la porte* peut déjà être admiré dans la galerie de l'art contemporain du Musée du Québec (à Québec), du mardi au dimanche de 10 h à 18 h et le mercredi de 10 h à 22 h. L'entrée est libre.

## Ce nu de la collection papale serait-il jugé pornographique ?

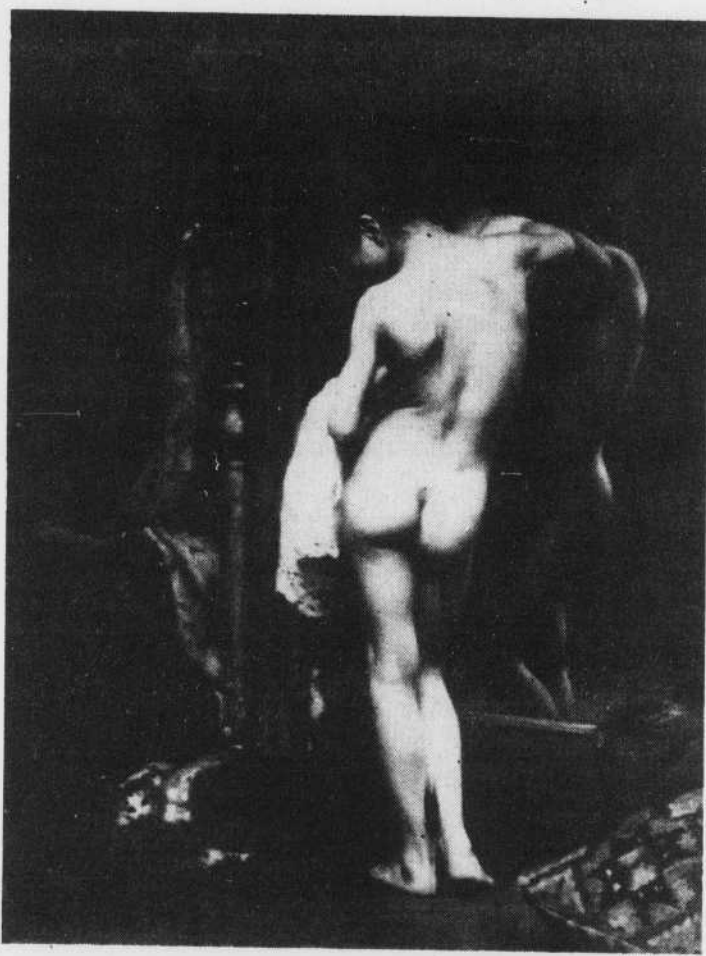


Photo CP

Ce tableau du peintre canadien Paul Peel fait partie de la collection d'art « religieux » du pape. La « Vénitienne au bain » se retrouvera-t-elle parmi les images jugées obscènes selon le projet de loi contre la pornographie que le ministre canadien de la Justice, Raymond Hnatyshyn, devrait de nouveau déposer aux Communes, vraisemblablement cette semaine ?

Le Conseil des arts du Canada, la Conférence canadienne des arts, l'Association canadienne des musées et la *Canadian Artists Representation* ont essayé de convaincre le ministre de corriger le projet de loi, en y ajoutant une définition très précise de la pornographie.

Les milieux artistiques craignent que la loi ne soit utilisée pour viser les mauvaises cibles. Ce pourrait aussi bien être, disent-ils, des oeuvres de la collection d'art religieux du Vatican, qui est au Canada depuis un an et montre des anges mâles nus et des mères allaitant leur enfant. Le projet de loi Crosby (première version morte au feuillet l'an dernier) qualifiait de telles scènes de pornographie dégradante.

— PC

Des textes de Michel Dumont et Victor-Lévy Beaulieu

## Radio-Canada lève le voile sur ses téléromans

(PC/LE DEVOIR) — Parmi les nouveautés à l'affiche de Radio-Canada cet automne, on compte deux téléromans : *Pile ou face*, écrit par le comédien Michel Dumont, et un nouveau Victor-Lévy Beaulieu, *L'Héritage*.

*L'Héritage*, qui s'est appelé un certain temps *Les Gens du fleuve*, se situe à Trois-Pistoles et met en vedette Gilles Pelletier (patriarche d'une famille qui s'affronte autour d'un héritage), Nathalie Gascon (sa fille), Jean-Louis Millette (un éditeur de Montréal chez qui cette dernière travaille), Aubert Pallascio, Amulette Garneau, Geneviève Rioux et autres. Des extérieurs dans le Bas-Saint-Laurent et des scènes en studio sont tournés depuis l'automne dernier. Le tournage reprendra en juin, et la diffusion des 26 épisodes d'une heure devrait débuter vers la fin de septembre, peut-être le mercredi. La télévision d'État et M. Beaulieu (qui signait *Race de monde*, il y a quelques années) viennent de confirmer le tournage d'une deuxième saison

en 1988-1989.

*Pile ou face* est écrit par Michel Dumont et Marc Grégoire. Le titre initial, *Les Chums*, a été refusé par Radio-Canada pour des raisons de bon français.

Les héros de *Pile ou face* sont un vendeur d'autos (Claude Michaud) et un moniteur d'éducation physique (Denis Bernard). On retrouve également dans la distribution Guy Provost, Denyse Chartier (deux anciens de *Terre humaine*), Paul Savoie et Guy Nadon.

*Pile ou face*, des « histoires d'homme, face à l'amour, au besoin de s'affirmer », serait diffusé le mardi, à raison d'une demi-heure par semaine.

Par ailleurs, l'auteur Fernand Dansereau s'emploie actuellement à raccorder la fin abrupte du *Parc des Braves* avec le début de la prochaine saison. À cause du conflit de travail à Radio-Canada, le téléroman s'était terminé à l'été 1983, et avec la pro-

Suite à la page 14

Excuse No.

1

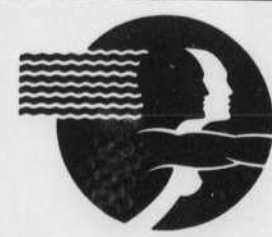
d'une série de cinq excuses parfaites pour ne pas faire d'exercice physique

« Je n'ai vraiment pas le temps »

Chez *GymTech*, nous avons la solution. Complétez votre séance d'entraînement préventif cardio-vasculaire préparée par des professionnels, améliorez votre posture et région lombaire et 60 minutes plus tard vous êtes de retour à vos affaires.

Vous rêvez d'être en forme, mais trop d'excuses vous en empêchent? Passez à l'action, visitez-nous! Vous aider sera pour nous un honneur.

Approuvé par l'Association Canadienne des Sciences du Sport



GymTech

(514) 281-9747

1050 ouest, Sherbrooke 3e étage, Montréal, Qué.

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## Québec : Alexandre Hausvater quitte la Quinzaine théâtrale

### THÉÂTRE

ROBERT LÉVESQUE

Le metteur en scène Alexandre Hausvater, qui était depuis 1984 le directeur artistique de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec, a quitté ses fonctions, et la direction administrative de la Quinzaine est à la recherche d'un successeur en vue de la prochaine édition, en juin 1988, de cet événement biennal.

La rumeur a couru un temps, à Montréal, que la Quinzaine de Québec n'aurait pas lieu en 1988. La conférence de presse-bilan pour l'édition de 86 n'a d'ailleurs jamais été convoquée et, contrairement à la première édition en 84, la manifestation s'est soldée par un déficit financier. Des rumeurs de dissension entre la direction artistique et la direction administrative, quant au caractère à donner à l'événement (plus théâtral ? plus mondain ?), perçaient déjà en juin 86 dans la Vieille Capitale. Le départ d'Alexandre Haus-

vater est sans doute lié à un réajustement de perspectives de la part de la Quinzaine.

Hier, un attaché de presse de l'événement a confirmé au DEVOIR que la Quinzaine aurait bel et bien lieu l'an prochain, mais sans son directeur artistique Alexandre Hausvater. On hésite actuellement entre la formation d'un comité qui verrait à établir en commun la programmation de 88, qu'on veut imposante, ou le choix d'une personnalité du monde théâtral pour prendre seule la succession d'Alexandre Hausvater à la direction artistique et sillonner le monde à la recherche de spectacles à inviter.

On se souvient que, dans une entrevue accordée au DEVOIR en juin dernier, à quelques jours de l'ouverture de la deuxième Quinzaine, Alexandre Hausvater affirmait qu'un festival ne doit pas devenir une institution; il laissait entendre qu'il ne s'accrocherait pas à la direction artistique de l'événement de Québec.

Les *Fridolinades* au Palais Mont-

calm. Après Ottawa, c'est à Québec que l'équipe des *Fridolinades* va faire revivre la célèbre revue des années 30. À force de tourner ainsi autour de Montréal, peut-être les *Fridolinades* finiront-elles par faire escale dans la ville qui les a engendrées.

La direction du Trident faisait connaître sa saison 87-88, récemment, et *Les Fridolinades* de Gratien Gélinas, dans la production dirigée par Denise Filiatrault pour le Centre national des arts, en feront partie en janvier 1988. Exceptionnellement, c'est au Palais Montcalm que ce spectacle sera présenté (et non à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre, où loge le Trident), afin de retrouver plus facilement une atmosphère idoine. C'est, d'ailleurs, au Palais Montcalm que Gélinas avait donné, en tournée, quelques représentations de ses fameuses revues vaudevillesques.

Le plat de résistance de cette 18e saison du Trident devrait cependant être *La Cerisaie*, cette magnifique pièce de Tchekhov rarement montée au Québec. Guillermo de Andréa, le

directeur artistique du Trident, signera la mise en scène de ce Tchekhov joué dans une adaptation de Roland Lepage. La distribution comprendra, entre autres, Andrée Lachapelle, Jacques Godin, André Montmorency et Jean-Louis Roux. La première aura lieu le 3 novembre.

La saison du Trident comprendra aussi une comédie britannique de Stanley Price, *Why me?*, mise en scène par Jacques Lévesque; une reprise avec des comédiens de Québec de *Les Deux Jumeaux vénitiens*, de Goldoni, que Guillermo de Andréa dirige actuellement pour le TNM (première le 21 avril); et *Le Temps d'une vie*, de Roland Lepage, avec Murielle Dutil.

**Milan Kundera rue Jean-Talon.** Après un Harold Pinter (*Other Places*) produit en décembre dernier, la compagnie de théâtre anglophone *Imago* offre, dès jeudi, *Jacques and his Master*, la pièce que l'écrivain tchèque Milan Kundera a écrite d'après l'oeuvre de Diderot, *Jacques le fataliste*. La mise en scène est de Andres Hausmann. *Imago* joue du mercredi au dimanche, au 911, rue Jean-Talon est.

**Les dernières fougères.** Le Centre d'essai des auteurs dramatiques présente, au théâtre d'aujourd'hui, le lundi 20 avril, une lecture publique d'une pièce de Michel d'Astous, *Les Dernières Fougères*. Particularité, cette pièce aborde un sujet encore vierge dans le théâtre québécois : les religieuses.

Pour interpréter les cinq rôles, Ch-

ristiane Raymond dirige cinq comédiennes de grand talent : Kim Yarochevskaya, Murielle Dutil, Béatrice Picard, Marie Codebecq et Anouk Simard.

**Les auditions du Quat'Sous.** Andrée Lachapelle patronne, cette année encore, les auditions du Quat'Sous. Initiative du théâtre de l'avenue des Pins, ces auditions permettent aux jeunes comédiens et comédiennes de se faire connaître des directeurs de théâtre, metteurs en scène, directeurs de casting. Cette année, les auditions auront lieu du 18 au 28 mai, mais la date limite des inscriptions approche : le 24 avril.

Les intéressés doivent faire parvenir curriculum vitae et photos au théâtre, et préparer une scène d'au moins sept minutes. On s'informe au 845-7278.

## Quelques bibles en bandes dessinées

Suite de la page 11

ces américaines et franco-belges, mais les bd anglophones et franco-phones canadiennes souffrent des mêmes problèmes, dont l'absence de supports éditoriaux ou la méfiance des éditeurs.

C'est ce que vous lirez dans Ca-

nuck Comics, un petit livre qui retrace, pour la première fois, l'histoire de la bd au pays. L'auteur, John Bell, nous apprend que la bd canadienne anglophone a connu un très court âge d'or pendant la guerre. Une industrie autonome prit naissance, alors que l'importation de biens non essentiels était bloquée à la frontière américaine — ce qui nous valut la naissance de héros im-

perissables, tels Johnny Canuck et « Dixon of the Mounted ».

Matrix, une petite maison anglophone montréalaise, publie ici un livre qui intéressera surtout les spécialistes, puisqu'on y retrouve une substantielle bibliographie recensant à peu près-tout ce qui a été publié ici. Les principaux textes sont en anglais, mais la section consacrée à la bd québécoise a été traitée à part, et en français, par Luc Pomerleau, critique à *Solaris* et chroniqueur fiable. Comme il s'agit d'une petite diffusion, on vous donne l'adresse : Matrix Books, C.p. 1141, succursale Snowdon, Montréal, H3X 3Y3 (\$12.95).

— Paul Cauchon

# Faut LE DEVOIR pour le croire!

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE Festival of Festivals Toronto 1986



un film de Eliseo Subiela

## MAN FACING SOUTHEAST

Distribution FILMS RENE MALO  
1:00 - 3:15 - 5:30 - 7:45 - 10:00

LE FAUBOURG  
1616, STE-CATHERINE O. 932-2121

LE CHEF-D'OEUVRE DE L'HORREUR!

## GOTHIC

un film de KEN RUSSELL

VERSION FRANÇAISE

4e SEM. BERRI

GAGNANT DE 3 OSCARS  
MEILLEURE ADAPTATION  
MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE  
MEILLEURS COSTUMES.

### Chambre avec Vue

VERSION FRANÇAISE  
A ROOM WITH A VIEW

11e SEM. BERRI

1:50 - 4:20 - 7:00 - 9:25  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Tous les MARDIS admission: 3.00\$

**Manon des sources**  
JEAN de FLORETTE 2

Le PARISIEN  
480 STE-CATHERINE O. 866-3856  
12:05-2:20-4:40-7:00-9:20

**JEAN de FLORETTE**

CAPITOL  
558 STE-CATHERINE E. 849-0041  
12:05-2:20-4:40-7:00-9:20

**LEVY et GOLIATH**  
Richard Anconina — Michel Boujenah

Le PARISIEN  
480 STE-CATHERINE O. 866-3856  
PARISIEN 3 1:10-3:15-5:20-7:25-9:30

Grand Prix Festival D'AVORIAZ 1987

**BLUE VELVET**

V.O. Anglaise avec sous-titres Français

ÉLYSÉE  
35 MILTON 842-6053  
7:00-9:15

LES RÉCITAUX

Merrill Lynch

30 avril - 20 h

Vladimir Ashkenazy pianiste

SCHUBERT Deux klavierstücke, opus posth D 946  
no 1 en mi bémol mineur  
no 2 en mi bémol majeur  
Fantaisie en do majeur opus 15 D 760.  
« Wanderer »

SCHUMANN Deux novelettes, opus 21  
no 1 en fa majeur  
no 2 en ré majeur  
Sonate en fa dièse mineur opus 11

billets: 27\$, 19\$, 14\$, 11\$


Merrill Lynch

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts

LES ENTREPRISES GESSER INC. PRESENTENT

DIVINING, TREADING THE STACK-UP  
CAVERNA MAGICA (JEUDI, 14 MAI)

SPEEDS/NIGHT SHADE REVELATIONS (VENDREDI, 15 MAI)



ALVIN AILEY AMERICAN DANCE THEATER

14-15 MAI, 20h00  
BILLET: 26\$, 23\$, 20\$ et 17\$

EN VENTE AUJOURD'HUI

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts

Reservations téléphoniques: 514 842 2112. Frais de service. Redevance de 1\$ sur tout billet de plus de 7\$.

PELLETIER JOUE VIVIER

14 avril HAPPY BIRTHDAY CLAUDE!  
20h30 15\$

Marie-Danièle Parent, soprano  
Denise Lupien, violon  
Lise Daoust, flûte  
Claude Lamothe, violoncelle

CE SOIR

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts

Reservations téléphoniques: 514 842 2112. Frais de service. Redevance de 1\$ sur tout billet de plus de 7\$.

Mercredi 15 avril 1987 à 19:30

# JAZZ

Concert de Jazz bénéfique pour la Recherche sur la Fibrose Kystique

Au Club Soda Avec plus de 60 musiciens


Concordia Faculty Jazz Band  
Concordia Jazz Choir  
Concordia Big Band  
Andrew Homzy's Vintage Band  
Orchestre de Jazz de Montréal  
The Beards  
Jean Beaudet Quartet

Prix: 6\$ Billets en vente: Club Soda  
5240, avenue du Parc Montréal  
Téléphones: 270-7848 270-8099  
Département de Musique de l'Université Concordia  
7141, rue Sherbrooke ouest Montréal  
Info: 848-4705

Présentation: Département de Musique de l'Université Concordia et La Presse Le Devoir Les presses solidaires  
Guilde des musiciens de Montréal

En primeur au Cinéma Outremont

## LA BIOÉTHIQUE: une question de choix...



Quatre films qui traitent des choix moraux face à la vie, la mort et la maladie que soulèvent les récents progrès de la science et de la technologie médicales.

AU PROGRAMME:

LA VIEILLE DAME, de Gilles Blais  
L'HOMME À LA TRAÎNE, de Jean Beaudin  
LA LIGNE BRISÉE, de Robert Favreau  
À FORCE DE MOURIR, de Diane Létourneau

Des productions de l'Office national du film du Canada

LE MARDI 14 AVRIL À 21 H 30  
LES MERCREDI ET JEUDI 15 ET 16 AVRIL À 19 H 30

Office national du film du Canada National Film Board of Canada

# L'ALIMENTATION

LE TOUR DU MONDE DANS VOTRE ASSIETTE

## Séfarade ou ashkénaze, la « matsa » est de rigueur

FRANÇOISE LAFLEUR  
collaboration spéciale

Le soleil s'est levé et couché bien des fois depuis le jour où Batja, fille du pharaon, sauva des eaux du Nil le petit Moïse. La Bible rapporte que Dieu avait prédestiné cet enfant juif à tirer le peuple hébreu de l'esclavage et à le conduire hors d'Égypte vers la Terre promise, au pays de Canaan.

Ainsi commença l'exode des Hébreux. Depuis ce jour, les familles juives commémorent l'événement lors de la célébration de la fête de Pesah. La pâque juive dure, en Israël, sept jours. Elle débute aujourd'hui. Chez les juifs en diaspora, c'est-à-dire dispersés à travers le monde, la fête dure huit jours. Au cours des deux premiers soirs de Pesah, on procède au rituel du seder. La cérémonie rappelle la précipitation du départ des juifs d'Égypte

en pleine nuit, alors qu'ils n'avaient pas eu le temps de faire lever la pâte avant de cuire leur pain. La matsa, ou pain azyme, sorte de galette sans levain, est ainsi devenue le symbole fondamental de la fête et signe de libération.

Pendant les huit jours de la fête, tout aliment susceptible de gonfler ou de lever est proscrié. Et les aliments consommés doivent porter le sceau de certification kasher indiquant qu'ils ont été fabriqués sous su-

per vision rabbinique. Une loi canadienne existe, d'ailleurs, à cet égard. La cérémonie du seder comporte 15 étapes au cours desquelles on lit la hagada, livre qui expose le récit biblique de la pâque et de la sortie d'Égypte.

Le plat du seder, déposé au centre de la table, se compose de six éléments. Un œuf dur symbolise le cycle de la vie. Un os garni de viande rappelle l'agneau pascal immolé en sacrifice. Les herbes amères ou maror (raifort ou persil) représentent l'amertume ressentie par les ancêtres lors de l'esclavage. Une pâte maison nommée haroset, faite de noix, pommes, raisins secs, cannelle et vin, le tout émietté, évoque le mortier que les juifs esclaves devaient eux-mêmes fabriquer pour la construction des villes-fortresses du pharaon. Des légumes verts symbolisent le printemps et le renouveau de la nature; on les trempe dans l'eau salée en souvenir des larmes versées. Et les pains azymes, ou matsot (pluriel de matsa), rappellent la fuite hâtive d'Égypte.

Pour atténuer l'âcreté du maror, on trempe les herbes amères dans le haroset. Le mélange rappelle les deux dimensions de la pâque: servitude et liberté, amertume (de l'esclavage) et douceur (de la rédemption). Puis vient le repas de fête où l'on mange potage et poisson en guise de hors-d'œuvre, plat de viande avec salades ou légumes d'accompagnement et gâteaux variés au dessert. Au cours de la cérémonie, chaque juif doit boire quatre coupes de vin ou jus de raisin, chacune d'elles correspondant aux quatre promesses de délivrance figurant dans l'Exode.

La cuisine juive est souvent associée à des fêtes religieuses. Il est donc difficile de la définir en dehors des préceptes culinaires et des rituels. En fait, on distingue plusieurs cuisines judaïques. Les cuisines juives de Pologne, de Russie, d'Alsace,



La table du seder est dressée rituellement pour la pâque juive.

d'Israël ou d'Afrique du Nord sont toutes différentes, même si elles gardent un fond ancestral semblable. Les juifs exilés s'adaptent aux ressources du terroir et coutumes régionales des pays qu'ils habitent, sans cependant abandonner les préceptes de la loi. Dans son sens large, le kachroul désigne toutes les lois diététiques présentes dans la Torah.

Tel que l'indiquent les chapitres 11 du Lévitique et 14 du Deutéronome, seuls les mammifères aux sabots fendus sont permis, ce qui exclut de l'alimentation le porc, le chameau et le cheval. Sont également interdits mollusques, crustacés, raies et anguilles puisque seuls les poissons pourvus de nageoires et d'écaillés sont autorisés. Et l'interdiction de la consommation de sang donne lieu à un rituel très strict lors de l'abattage des animaux: on tranche la veine jugulaire pour faire saigner la bête à fond, puis on rince, trempe et sale la viande pour la débarrasser de toute trace de sang avant de la faire cuire.

En langue hébraïque, kachroul signifie « rendre apte à la consommation ». Une des lois les plus importantes de cette diététique religieuse proscrie la consommation de plats carnés et lactés en même temps. La tradition juive distingue trois sortes

d'aliments: ceux à base de viande, ceux à base de laitages et ceux considérés comme neutres, tels que céréales, œufs, poissons, légumes...

Les juifs séfarades, originaires d'Afrique du Nord, et les juifs ashkénazes, originaires d'Europe, ont chacun leurs spécialités culinaires. Les premiers ont une cuisine plus épicée et mangent davantage d'agneau, tandis que les seconds ont une cuisine plus sucrée et mangent davantage de carpe ou quenelles de poisson. Les juifs ashkénazes aiment beaucoup le bouillon de poulet, que l'on a d'ailleurs surnommé « l'aspirine juive »... comme s'il guérissait de tous les maux. Dans le rite ashkénaze, le riz est interdit durant la fête de Pesah.

Et les juifs marocains en diaspora ajoutent une journée supplémentaire à la fête de la pâque: le mimouna débute à la fin du huitième jour au moment même où est levé l'interdit de la consommation du hamets, ce mot désignant toute pâte ayant levé avant la cuisson ou tout produit fermenté. On célèbre alors la fertilité et l'abondance en recevant des amis et en dressant une table chargée de douceurs et de friandises, dont le mo-fleta, gâteau spécial fait de levure, de miel et de noix.

### Soupe de fèves vertes traditionnelle (cuisine séfarade)

Portions: environ 6.

**Ingrédients:**

- 3 litres d'eau;
- 3 os de moelle (boeuf ou veau);
- 4 pommes de terre;
- 2 oignons moyens;
- environ 453 grammes (1 livre)

de fèves vertes fraîches ou congelées (fèves de Lima);  
- feuilles de coriandre (surnommé persil chinois);  
- sel et poivre.

**Préparation:**

Couper les légumes en morceaux et laisser mijoter le tout dans l'eau bouillante d'une grande marmite, jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres. Enlever les os et passer au mélangeur. Servir.

### « Matsa brei » ou crêpes miniatures (cuisine ashkénaze)

**Ingrédients:**

- un pain azyme (matsa) par personne;
- un œuf par personne;
- sel et poivre au goût;
- ail et persil (facultatif).

**Préparation:**

Faire tremper dans un grand bol d'eau bouillante les matsot (pluriel de matsa) entières ou en

morceaux. Laisser reposer hors du bol durant 5 minutes pour faire gonfler les pains azymes. Les égoutter et les replacer dans le bol.

Dans un autre bol, battre les œufs avec l'ail, le persil, le sel et le poivre.

Mélanger le tout et faire frire en versant à la cuiller dans l'huile très chaude. Laisser brunir et tourner de côté. Cuire de 3 à 5 minutes de chaque côté.

Garnir de sucre, miel, fromage ou crème et confitures au goût. Ces beignets ou crêpes miniatures peuvent se servir au petit déjeuner, en guise de hors-d'œuvre ou comme dessert. On les sert également au plat principal comme accompagnement d'une viande avec des légumes.

Source: Mme Coty Finegold.



Quatre des six aliments primés d'un « Oscar » au concours SSA des produits nouveaux. Ci-dessous: Gilles Coutu, directeur des opérations « fromages fins » (à gauche), et Jean-Claude Coiffé, adjoint de M. Coutu, chez Agropur.

## Au concours SSA des produits nouveaux 1987, Agropur remporte le tiers des prix

FRANÇOISE LAFLEUR  
collaboration spéciale

Un cocktail de fruits des champs, du confit de dinde, du riz en sachet, des pains miniatures, du fromage coulant, un lait au chocolat et de la nourriture pour chats! Voilà tout ce qu'il faut pour remplir un panier à pique-nique familial par un beau dimanche d'été! Mais il s'agit plutôt d'aliments proclamés gagnants lors de la remise des « Oscars SSA des produits nouveaux », édition 1987.

La coopérative agro-alimentaire Agropur s'est mérité le tiers des prix, avec quatre certificats d'excellence et deux Oscars. Ses deux produits vedettes couronnés sont le fromage « Champfleury » et le confit de dinde fabriqué par la Charcuterie Tour-Eiffel, filiale à 100% d'Agropur. « Le fromage Champfleury a été introduit sur le marché au cours de l'été 1986, et il représente le nouveau standard d'excellence dans les fromages fins de spécialité. Ce fromage

à pâte molle affiné en surface se veut le premier du genre fabriqué au Canada », nous dit Gilles Coutu, directeur des opérations fromages fins chez Agropur.

Parmi les autres produits laitiers gagnants, mentionnons le lait « Chokeyo », un lait au chocolat à longue conservation fabriqué par Agrinove, autre coopérative agro-alimentaire qui a reçu un Oscar. Dans la sous-catégorie « boulangerie-pâtisserie », la maison Cousin a remporté un Oscar pour ses pains miniatures de différentes saveurs: flocons de blé, blé entier, seigle et oignons, pain au lait.

Figurent également parmi les lauréats: la société A. Lassonde et fils, avec son produit « Cocktail de fruits des champs, collection Oasis », et la société Eftem Foods Ltd. avec le riz « Uncle Ben's » de préparation rapide, cuisant dans son sachet-égouttoir.

Ce concours vise à reconnaître et souligner l'innovation dans les produits, services et équipements de l'industrie alimentaire au Québec.

« Nous avons voulu, par ce concours, permettre aux entreprises de se surpasser tout en répondant aux besoins des consommateurs qui deviennent de plus en plus exigeants », a souligné André Martel, président de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA). Le jury, sous la présidence de Jean Guertin, directeur des Hautes Études commerciales, était composé de personnalités reconnues, issues des milieux de la recherche, de la distribution alimentaire, des affaires, des associations de consommateurs et des médias.

Trois cents représentants, spécialistes du monde de l'alimentation, ont applaudi, tour à tour, les lauréats des 18 certificats d'excellence et des huit Oscars remis lors d'un gala tenu à l'hôtel Bonaventure, vendredi soir dernier, et organisé par l'ADA dans le cadre du Super-Salon de l'alimentation (SSA) qui se déroule à la place Bonaventure et où sont exposés tous les produits nouveaux de l'année 1986, inscrits au concours ou non. Les finalistes du concours ont reçu

un certificat d'excellence et les gagnants se sont mérité un Oscar. Les inscriptions au concours avaient été réparties en trois grandes catégories avec plusieurs sous-catégories: équipements et services; épicerie sèche et marchandises générales; produits périssables. Même les produits pour animaux étaient représentés: la nourriture haute gamme « Whiskas » pour chats, fabriquée par la division Petcare de la société Eftem Foods Ltd. a reçu un certificat d'excellence.

Les six produits alimentaires gagnants d'un Oscar seront présentés à un concours similaire organisé dans le cadre du prochain Salon international de l'alimentation, à Paris en 1988. Les deux autres Oscars de la soirée ont été décernés dans la catégorie « équipements et services » à la société Équipement F. Picard pour son comptoir réfrigéré disponible aux dimensions et formes désirées, et à la société Mauffer Distribution pour son système de maximisation automatique de rangement à tablettes.

## Le palmarès SSA des « produits nouveaux » 1987

**Catégorie équipements et services:**

- Certificat d'excellence** à la société Digi Canada, inc. pour ses balances-étiquetteuses SM-60A, avec écran pour messages.
- Certificat d'excellence** à la société Équipement Doyon & frères, inc. pour ses four et étuve électroniques, programmables et compacts.
- Certificat d'excellence** à la société Équipement F. Picard, inc. pour son comptoir Ascona, réfrigéré et disponible aux dimensions et formes désirées.
- Certificat d'excellence** à la société Mauffer Distribution, inc. pour le Spaceman/Spacemax, système de maximisation automatique de rangement en tablettes.

Oscar à la société Équipement F. Picard, inc. pour le comptoir Ascona.

Oscar à la société Mauffer Distribution, inc. pour le Spaceman/Spacemax.

**Catégorie épicerie sèche et marchandises générales:**

**Sous-catégorie épicerie sèche et boissons alcoolisées:**

- Certificat d'excellence** à la société A. Lassonde et fils, inc. pour son « cocktail de fruits des champs, collection Oasis ».
- Certificat d'excellence** à la société J. R. Ouimet, inc. pour son « ragoût de boulettes Cordon bleu léger » (avec et sans patates,

rondes), un ragoût avec 25% moins de gras, moins de sel, aucun agent de conservation, aucun additif chimique.

**Certificat d'excellence** à la société Eftem Foods, Ltd (division Uncle Ben's) pour le riz Uncle Ben's en sachet cuisson, riz de haute qualité et de préparation rapide qui cuit dans son sachet-égouttoir.

**Certificat d'excellence** à la société A. Lassonde et fils, inc. pour le produit « Goûter-Soleil Oasis » (noix et fruits secs)

**Certificat d'excellence** à la société I-D Foods Corporation pour le produit « Chochoit chips », des boucles enrobées de chocolat.

Oscar à la société A. Lassonde et fils, inc. pour son « cocktail de fruits des champs, collection Oasis ».

**Sous-catégorie produits pour animaux:**

- Certificat d'excellence** à la société Eftem Foods, Ltd (division Petcare) pour la nourriture pour chats Whiskas.
- Oscar à la société Eftem Foods Ltd (division Uncle Ben's) pour le riz Uncle Ben's en sachet cuisson.

**Catégorie produits périssables:**

- Sous-catégorie produits laitiers:**
- Certificat d'excellence** à la société Agrinove, coopérative agro-alimentaire, pour le produit « Chokeyo », un lait au chocolat à longue conservation.
- Certificat d'excellence** à la société Agropur, coopérative agro-alimentaire, pour la crème champêtre « Quebon », une crème 15% m.g. plus épaisse et ultra-pasteurisée.
- Certificat d'excellence** à la société Agropur pour le fromage « Champfleury », un fromage affiné en surface à pâte molle.

**Certificat d'excellence** à la société Agropur pour le yogourt « Yoplait », un yogourt ferme, 2,5 m.g. avec fruits dans le fond, présenté dans un contenant muni d'un cliquet.

Oscar à la société Agrinove pour le « Chokeyo ».

Oscar à la société Agropur pour le fromage « Champfleury ».

**Sous-catégorie produits surgelés:**

**Certificat d'excellence** à la société des Desserts congelés, ltée, pour « le dessert », un gâteau étagé à la crème glacée.

**Sous-catégorie viandes:**

**Certificat d'excellence** à la Charcuterie La Tour Eiffel, inc. pour son « confit de dinde », une viande brune de dinde cuite dans du gras de volaille assaisonnée et épicée finement.

Oscar à la Charcuterie La Tour Eiffel, inc. pour « confit de dinde ».

**Sous-catégorie fruits et légumes:**

- Certificat d'excellence** à la société de distribution Pro-Mark, inc. pour le produit « Profruit », une gamme de fruitiers certifiés acclimatés.
- Sous-catégorie boulangerie-pâtisserie:**
- Certificat d'excellence** à la maison Cousin (1980), inc. pour ses pains miniatures, de petits pains à saveur de flocon de blé, blé entier, seigle et oignons, ou pain au lait.
- Oscar à la maison Cousin (1980), inc. pour les pains miniatures.



dans  
**LE CAHIER CULTUREL**  
de demain  
**Faut LE DEVOIR**  
pour le croire!

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le ministère des Affaires culturelles crée une direction des services aux artistes.

(LE DEVOIR) — Le ministère des Affaires culturelles vient de créer une nouvelle direction en son sein, la direction des « services aux artistes », regroupant des activités destinées aux créateurs, interprètes et administrateurs d'art.

de celui des événements majeurs en littérature et du programme des « écrivains en milieu scolaire ». Jean-Michel Germain verra à la gestion du secrétariat des Prix du Québec ainsi qu'à la coordination et l'évaluation des programmes d'aide aux artistes et aux associations professionnelles.

matière de formation et de perfectionnement des artistes et de sensibilisation des jeunes aux arts.

Les plus belles symphonies de Mozart aux enchères

LONDRES (AFP) — Un manuscrit de 500 pages comprenant neuf symphonies complètes écrites de la main de Wolfgang Amadeus Mozart va être mis aux enchères le 22 mai chez Sotheby's, à Londres.

Les téléromans à Radio-Canada

Suite de la page 11
chaîne saison, Fernand Danserau le terminera définitivement en août 1985. L'enregistrement des Dames de cœur, de Lise Payette, reprendra en mai; Pierre Gobeil y tiendra le rôle de Roger, à la place de Raymond Bouchard qui s'en va jouer dans Bonjour, docteur.

Bonjour, docteur, signé par les Productions SDA, est le seul téléroman tourné l'an prochain par un indépendant. Un projet de Gilles Richer, L'Auberge Inn, est reporté en 1988.

Selon Hélène Roberge, du service des dramatiques de Radio-Canada, « il n'y aura pas de comédie cette année. Il semble bien, ces temps-ci, que ce soit un genre assez difficile à renouveler ».

TELEVISION

Table of television programming for various channels including CBFT, TVFQ, CFTM, and RADIO-QUEBEC, listing show titles and times.



La télévision du mardi soir en un clin d'oeil

Large table summarizing TV programming for Tuesday evening across various channels and time slots.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — Secret of my success sem 7 h 15, 9 h 20
ASTRE II: — Le déclin de l'empire américain sem 7 h, 9 h 05
ASTRE III: — Platoon sem 7 h 15, 9 h 30
ASTRE IV: — Blind date sem 7 h 10, 9 h

LOEWS V: — Mannequin 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LE MILIEU: (277-5789) —
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Anuta et Hommage à Norman McLaren mer. au dim. 7 h 30, 10 h — Mon beau village mer. au sam. 7 h, 9 h, jusqu'au 22 mai — La mission 7 h 15 — Bleu velvet 9 h 30

PALACE VI: — Crocodile Dundee 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PARADIS I: — Platoon sem 7 h 10, 9 h 25
PARADIS II: — La veuve noire sem 7 h 10, 9 h 50
PARADIS III: — Le jeune magicien sem 7 h, 8 h 50
CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) —
PARISIEN I: (866-3856) — La couleur de l'argent 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PARISIEN II: — Les aristochats tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30, 7 h 10 — L'enfant sacré du Tibet tous les jours 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 30
PARISIEN III: — Levy et Goliath 1 h 10, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
PARISIEN IV: — Manon des sources 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PARISIEN V: — Les enfants du silence 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — Platoon tous les jours 7 h, 9 h 15

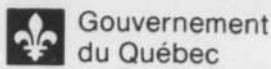
SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003) — Jazz tous les soirs, de 22h à 02h 30 — Jazz Standard avec Jean-Pierre Zaniella, avec Jean-Pierre Zaniella, saxophone, Daniel Zaniella, batterie, Michel Cyr, clavier, et Jean Pelletier, basse, du 13 au 15 avril
AUDITORIUM DU CEGEP MAISONNEUVE: 2700 Bourdonnière, Montréal (872-2200) — Présentation du film THÈRE, le 14 avril à 19h
BAR LES JOYEUX NAUFRAGES: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) — Pinson, trio jazz, le 14 avril à 22h
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Bill Coon, guitariste, mar à 21h — Michael Gauthier, guitariste de jazz, mar à 21h
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Les Lundis, sessions d'improvisation à 19h — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim et lun 19h à 24h, mar à 01h, mer. au ven 17h à 22h — Le 3ème de Charlie Biddle, en permanence du mer. au dim, à compter de 22h
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Footloose live au Bijou, sketches comiques, les lun à 21h, les mar 20h, et 22h — La chanteuse Luciane Evans et le percussionniste Bongolo Eddie Margix, jazz, soul, rock, à compter du 25 fév. du mer. au sam à 21h.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — La Botte à Lily: Auditions publiques, decouvertes 87, à 21h 30
CAFÉ BIMBO: 58 Fairmount ouest, Montréal (495-4543) — Bill Coon, guitariste de jazz, les 17-18 avril à 22h
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Rainne-Marie, Montréal (735-1259) — Mardi rétro, le 14 avril
CAFÉ CONCERT LA CROISSETTE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620) — Les Lundis, sessions d'improvisation à 19h — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim et lun 19h à 24h, mar à 01h, mer. au ven 17h à 22h — Le 3ème de Charlie Biddle, en permanence du mer. au dim, à compter de 22h
JEAN-TALON: (288-7102) — Police academy 4 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
JEAN-TALON: (288-7102) — Le défilé du Coolangatta tous les jours 7 h 05, 9 h 20
KENT I: (489-9707) — Police academy 4 tous les jours 6 h, 7 h 50, 9 h 35
KENT II: The aristochats tous les jours 7 h, 8 h 45
LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — L'homme renversé 7 h — Double messieurs 9 h 30
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — Duet 7 h — Salvador 7 h — Un accident de chasse 9 h 15 — La mission 9 h 30
LAVAL I: (688-7776) — La couleur de l'argent tous les jours 7 h 15, 9 h 35
LAVAL II: — Police academy 4 tous les jours 6 h, 7 h 50, 9 h 35
LAVAL III: — L'enfant sacré du Tibet tous les jours 6 h 10, 8 h, 9 h 50
LAVAL IV: — Lethal weapon tous les jours 7 h 05, 9 h 20
LAVAL V: — Les aristochats tous les jours 7 h, 8 h 45
LAVAL ODEON I: (687-5207) — Antartica 7 h 15, 9 h 20
LAVAL ODEON II: — Le mal par le mal 7 h 30, 9 h 35
LAVAL 2000 I: (687-5207) — Le défilé du Coolangatta sem 7 h, 9 h 15
LAVAL 2000 II: — Le déclin de l'empire américain sem 7 h 30, 9 h 30
LOEWS I: (861-7437) — Lethal Weapon 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
LOEWS II: — The aristochats tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 35, 7 h 10 — The golden child tous les jours 9 h 05
LOEWS III: — Some kind of wonderful 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEWS IV: — Outrageous fortune 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10

# AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 6

## appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

### Ministère des approvisionnements et services Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
7131	2 600 luminaires incandescents, fluorescents et composantes diverses	Laprairie
7134	340 000 cartouches rechargées de calibre 38 spécial	Différents endroits
7136	336 étagères de bibliothèque et à dossiers	Différents endroits
<b>Clôture des soumissions:</b> 28 avril 1987 à 15h		
7135	impression de 31 500 cartes géologiques (60 lots différents de 525 exemplaires imprimés en 2 et 4 couleurs)	Québec
7137	impression de volumes comprenant des couvertures, des pages intérieures, etc.	Québec
<b>Clôture des soumissions:</b> 1er mai 1987 à 15h		
7128	294 ensembles de portes intérieures en bois, à âme pleine	Laprairie
7129	36 147 litres de peinture, teinture, vernis et solvant	Laprairie
7130	Parement métallique en feuilles façonnées et accessoires pour 139 bâtiments	Laprairie
7132	1 562 portes intérieures en bois, à âme creuse	Laprairie
<b>Clôture des soumissions:</b> 5 mai 1987 à 15 h		
7133	accessoires à air chaud pour 139 unités de logement	Laprairie
<b>Clôture de la soumission:</b> 6 mai 1987 à 15 h		
7127	1 464 radios de communications VHF et UHF (portatifs, mobiles, bases, répéteurs et télécommandes)	Différents endroits
Une séance d'information sera tenue le 21 avril 87 à 10h30 au 150, boul. St-Cyrille, 7e étage, Québec, Salle «A».		
<b>Clôture de la soumission:</b> 7 mai 1987 à 15 h		

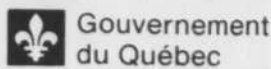
Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:  
Service des achats du gouvernement, Bureau des appels d'offres, 150 boul. Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4, Tél.: (418) 643-5438  
Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.  
**Le directeur général des achats**  
Jean-Claude Careau

**Bureau du contrôleur des assurances**  
APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NO: 343-87  
RISQUE: Corps, machines et débours  
LIMITE DE Corps et machines: 60 200 000\$  
LA GARANTIE: Débours: 15 050 000\$  
ORGANISME: Société des Traversiers du Québec

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.  
Une remise de \$10 (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des finances est requis pour obtenir les documents de soumission.  
Garantie requise (chèque visé) avec la soumission: \$100,00.  
Clôture des soumissions: mercredi, 15h, le 20 mai 1987.  
L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé au bureau de réception des soumissions.  
Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus au Bureau du Contrôleur des assurances, Service des Achats du Gouvernement, Édifice Place de la Capitale, 150 boul. St-Cyrille est, Québec, G1R 5K4 au 8e étage en personne et au 6e étage par la poste. Les documents seront disponibles à compter du 15 avril 1987.  
**Le Contrôleur des Assurances**  
Pierre Biais



## appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

### Ministère du Solliciteur général Service de gardiennage

Le ministère du Solliciteur général du Québec sollicite auprès de firmes spécialisées en sécurité et gardiennage, des soumissions pour obtenir les services d'agents de sécurité de classe A-4, selon les termes du Décret sur les agents de sécurité, afin d'effectuer du gardiennage au Palais de justice de Matane, pour un total approximatif de 3 000 heures par année. La durée maximale de ce contrat sera de trois (3) ans.  
Les firmes intéressées pourront se procurer les documents nécessaires à la préparation des soumissions en se présentant ou en écrivant au:  
**Ministère du Solliciteur général**  
Services administratifs et de soutien  
1 200 route de l'Eglise, 2e étage Ouest  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4T4

Les documents seront disponibles le 15 au 24 avril entre 9 h 00 et 11 h 00 et entre 14 h 00 et 16 h 00.

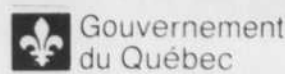
Les soumissions devront, par la suite, être retournées au plus tard le 14 mai 1987 à 15 h 00 à l'adresse mentionnée ci-dessus. L'ouverture des soumissions suivra immédiatement l'heure limite fixée pour le dépôt des soumissions et aura lieu à ce même endroit.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission une garantie, sous forme de cautionnement d'un montant de 3 000,00\$, ou sous forme de chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, d'un montant de 1 500,00\$.  
Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat les soumissions des firmes ayant une place d'affaires au Québec.

**PIERRE VERDON**  
Sous-ministre associé  
Direction générale de la sécurité publique



## appel d'offres



Gouvernement du Québec

### Ministère des Transports

#### Vente par soumission publique

Dossier: 9-82-00435-0 9-82-00436-8 9-82-00437-6  
9-82-00438-4 9-82-00445-9 9-82-00440-0

Le ministère des Transports offre en vente par soumission publique un terrain vacant situé à Ville Ste-Julie, portant le numéro de lot P-574 et un terrain vacant situé à Ville de Varennes portant le numéro de lot P-298, P-299, P-497, P-498 et P-499 et ayant une superficie totale de un million deux cent dix mille cent quarante et un pieds carrés (1 218 141 p.c.) ou trente trois arpents carrés et dix centièmes (33,10 arpents carrés), situés en zone agricole.

La valeur estimée est fixée à douze mille deux cent cinquante dollars (12 250,00\$).  
Toute soumission pour être valide doit être présentée sur le formulaire de soumission inclus dans les documents de soumission.

Le Ministère des Transports se réserve le droit d'annuler cette mise en vente en tout temps et ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres.

Toute vente, pour être valide, devra être ratifiée par ce dernier.

#### Personnes désirant soumissionner:

Toute personne désirant soumissionner doit obtenir les documents de soumission en s'adressant au ministère des Transports, Service des expropriations, 7005 boul. Taschereau, Brossard, (Qc) J4Z 1A7, numéro de téléphone (514) 445-1440, en précisant le numéro de dossier ci-haut mentionné.

Un versement de dix dollars (10,00\$) non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou un mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des documents.

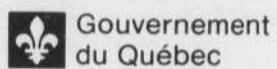
#### Clôture des soumissions:

A 14:00 heures, le 21 mai 1987, au Service des expropriations, 7005 boul. Taschereau, Brossard, (Qc) J4Z 1A7, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions.

**Le Sous-ministre**  
Pierre Michaud, ing.



## appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus haute.

### Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Projet:** Contrat de concession Parc de récréation du Mont-Tremblant.

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Montréal pour l'exploitation en concession de sept (7) chalets de villégiature dans les limites du Parc de récréation du Mont-Tremblant (secteur l'Assomption).

Le contrat de concession à intervenir sera d'une durée fixe de trois (3) ans, soit pour les saisons d'opération 1987, 1988 et 1989 avec possibilité de prolongation pour deux (2) périodes additionnelles et successives d'une durée de six (6) mois chacune, débutant les 15 avril et se terminant les 30 septembre de chaque année.

**Qualifications requises pour soumissionner:** seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant obtenu les documents nécessaires en leur nom et ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine.

**Vente des documents:** la vente des documents sera faite à l'adresse suivante du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30 : Direction régionale de Montréal, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 6255, 13e Avenue, Montréal (Québec) H1X 3E6.

Un montant non remboursable de 25 \$ (chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Chaque soumission sera valable pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

**Garantie de soumission exigée:** cautionnement de soumission de 10 000 \$ au nom du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou chèque visé de 5 000 \$ à l'ordre du Ministre des Finances.

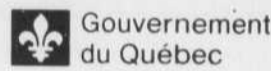
**Réception des soumissions:** pour être considérées, les soumissions devront être reçues avant le 1er mai 1987 à 15 h 00 à l'adresse ci-dessus mentionnée.

**Ouverture des soumissions:** l'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 1er mai 1987 à 15 h 00 à l'adresse ci-dessus mentionnée.

**Le Sous-ministre**  
Pierre Bernier



## appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

### Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**Projet no 9080-23-878** — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Des Trente et branches, en la municipalité de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, M.R.C. Les Jardins-de-Napierville et C.E. Saint-Jean.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 5 000,00 \$ ou chèque visé: 2 500,00 \$.

**Projet no 15851-24-878** — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Trahan, en les municipalités des paroisses de Saint-Cyprien et de Saint-Bernard-de-Lacolle, M.R.C. Les Jardins-de-Napierville et C.E. Saint-Jean.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 1 700,00 \$ ou chèque visé: 850,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Sud, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Beauharnois, Brome-Missisquoi, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Richelieu, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Val-de-France, Veillonville, Verchères, Bertrand, Chambly, Laporte, Laprairie, Marie-Victorin, Tailleur et Vachon, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Direction des services administratifs et techniques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 1er étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6, téléphone 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30, bureau de la Direction, 200A, chemin Ste-Foy, 1er étage, Québec, jeudi, le 30 avril 1987.

**Ghislain Leblond**  
Sous-ministre



CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR PRÉFÉCTORALE DIVISION DES PETITES CREANCES, NO. 565-2-00696-870. COUR PRÉFÉCTORALE DIVISION DES PETITES CREANCES, RAYMOND GRIMARD, PARTIE DEMANDE RENNE, VS. CLAIRE SANTENSAINO, PARTIE DÉFENSE RENNE. Le 24 avril 1987 à 10:00 heures au 41 Talbot, Apt. 8, Longueuil, district de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de CLAIRE SANTENSAINO, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur RCA XL100 et acc.; 1 Vidéo Akai et acc.; 1 bicyclette d'exercice Raleigh; 1 Système de son Lloyds et acc.; 2 boîtes de son et acc.; 1 onduleur ARCENT COMPACT et un CHARGEUR VISE. Information: MAURICE GAUCHER, huissier (514) 461-3340 GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Basile, Qc. J3V 1C8.

**EMPLOI EN MARKETING**  
conduisant à un poste de direction. Salaire garanti. Devra travailler avec son auto et avoir de l'entre-gent. Demander M. Veilleux 664-2877.  
Montréal, le 20 mars 1987.  
Paul Maurice  
Procureur de la compagnie.

PRENEZ AVIS que la compagnie G.P.S. Inc. demandera à l'inspecteur des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.  
Montréal, le 20 mars 1987.  
Paul Maurice  
Procureur de la compagnie.

PRENEZ AVIS que DAME MONIQUE MONGRAIN, domiciliée et résidant au 402 rue Front à Longueuil, Qc. J4J 1Z8, district de Longueuil (Montréal), a présenté devant le Ministère de la Justice une demande en changement de nom afin de changer son prénom Monique à Monic et soyez en avisé.  
LONGUEUIL, ce 8 avril 1987.  
BRASSARD & ROY,  
Avocats,  
2154 Chemin Chambly, #201,  
Longueuil, Qc.  
J4J 3Y7.  
Tél. 514-679-8880

## VILLE DE MONTRÉAL-NORD

### APPEL D'OFFRES

#### CONSTRUCTION DE DEUX (2) TERRAINS DE BALLON-PANIER

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription "SOUMISSION - TERRAINS DE BALLON-PANIER" - CONTRAT NO 425", adressées à la soussignée, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord seront reçues jusqu'à dix-sept (17) heures LE MARDI 28 AVRIL 1987, pour les travaux suivants:

**CONTRAT NO 425:** Construction de deux (2) terrains de ballon-panier dans les parcs Monty et Tardif.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le directeur du génie de la ville. Ces formules, de même que les plans et cahiers des charges, seront obtenus au bureau du directeur du génie monsieur Yvon Paquette, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord 4243, rue de Charlevoix de 9h à midi et de 13h30 à 17h, moyennant un dépôt de cinquante dollars (50 \$) en argent ou un chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires dès qu'ils auront retourné les plans et cahiers des charges en bon état, dans les dix (10) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la valeur totale de la soumission. Si un cautionnement de soumission est fourni, celui-ci devra être accompagné de lettres garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du conseil le 28 avril à vingt (20) heures à la salle du conseil, 11155, rue Hébert, Montréal-Nord.

Montréal-Nord, le 8 avril 1987

**Aline Oulmet**  
Greffier

## Transports Québec

### APPELS D'OFFRES

**Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.**

**Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:**

**Service des Contrats**  
**Ministère des Transports**  
700 est, boul. St-Cyrille (20<sup>e</sup>)  
Québec, Qué., G1R 4Y9  
ou  
Téléphone: (418) 644-8848

**Service des Contrats**  
**Ministère des Transports**  
255 est, Crémazie (1<sup>re</sup>)  
Montréal, Qué., H2M 1L5  
Téléphone: (514) 873-6061

**Le sous-ministre,**  
Pierre Michaud, ing.

**Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.**

- Projet: 290-0303-7** — Erection d'un pont et correction du profil de ses approches sur le Grand Rang Sud dans la municipalité d'Albanel Canton, M.R.C. Maria Chapdelaine, circonscription électorale de Roberval. Longueur: 100 mètres.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 10 000,00 \$ ou chèque visé: 5 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 5 mai 1987.
- Projet: 290-0904-7** — Terrassement, structure de chaussée, enrobé bitumineux et construction d'un pont sur le chemin Rang St-Pierre au-dessus de la rivière Loup Cervier, dans la municipalité de Notre-Dame de Lorette, M.R.C. Maria Chapdelaine, circonscription électorale de Roberval. Longueur: 1,42 km.  
Un versement de 20,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 40 000,00 \$ ou chèque visé: 20 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 5 mai 1987.
- Projet: 641-1401-7** — Traitement de surface sur diverses routes des districts 39, 41 et 51 de la région 6-1, circonscriptions électorales de Johnson, Drummond, Brome-Missisquoi et St-Hyacinthe. Longueur totale de 84,61 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 45 000,00 \$ ou chèque visé: 22 500,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 6 mai 1987.
- Projet: 641-2602-7** — Réparation de cinq (5) structures situées au-dessus de l'autoroute 20 dans diverses municipalités, M.R.C. d'Acton, Drummond et Nicolet-Yamaska, circonscriptions électorales de Johnson, Drummond et Nicolet.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 30 000,00 \$ ou chèque visé: 15 000,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 6 mai 1987.
- Projet: 651-2601-7** — Réparation partielle d'une structure située sur la route Milton dans la municipalité de St-Pie paroisse, M.R.C. Les Maskoutains, circonscription électorale d'Iberville.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 9 000,00 \$ ou chèque visé: 4 500,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 6 mai 1987.

- Projet: 669-0401-7** — Installation d'un éclairage routier sur la route 132, aux approches du pont Larocque, dans Salaberry-de-Valleyfield, ville, M.R.C. de Beauharnois-Salaberry, circonscription électorale de Beauharnois. Longueur de 1,42 km.  
Un versement de 5,00 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 17 000,00 \$ ou chèque visé: 8 500,00 \$.  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 6 mai 1987.

### APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE

- Projet: 1140-86-254** — Desserte maritime des villages du Nouveau-Québec pour la saison 1987. — fournir un service de navires à partir de Montréal pour transporter et livrer dans les villages du Nouveau-Québec, les marchandises diverses regroupées par le ministère des Transports du Québec; — transférer d'un village à l'autre des marchandises; — rapporter à Montréal les marchandises en provenance des villages du Nouveau-Québec. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent un permis de classe appropriée de la Commission des Transports du Québec et qui auront requis les documents en leur nom.  
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 450 000,00 \$ ou chèque visé: 225 000,00 \$.  
Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:  
Service des Contrats  
Ministère des Transports  
700 est, boul. St-Cyrille (20<sup>e</sup>)  
Québec (Québec)  
G1R 4Y9  
Téléphone: (418) 644-8848  
Service des Contrats  
Ministère des Transports  
255 est, rue Crémazie (1<sup>re</sup>)  
Montréal (Québec)  
H2M 1L5  
Téléphone: (514) 873-6061  
La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.  
Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 5 mai 1987.  
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni toute autre soumission.

**Le sous-ministre,**  
Pierre Michaud, ing.

# L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, mardi 14 avril 1987

## MONTREAL

### Le marché se replie

MONTREAL (PC). Mis à part les bancaires, le marché s'est replié et l'activité était vive hier à la Bourse de Montréal. L'indice général a fléchi de 3,41 points, à 1891,23. En tout 13,121,345 actions ont changé de main contre 13,605,059 vendredi dernier. Les forestières ont baissé de 63,28 à 3320,56 et les pétrolières de 18,93 à 1722,51. A l'inverse, les bancaires ont fait un bond de 30,82 à 1658,82. Le titre Dupont Canada A, en hausse de \$1 1-4 à \$59 s'est traité à 260,800 exemplaires. Dome Mines a monté de \$2 3-8 à \$21 et 137,700 actions ont circulé dans le marché. Banque de Montréal a gagné 5-8 à \$34 1-4. Banque de commerce 5-8 à \$21 3-4, BNE 3-8 à \$19 et Ogivar 1-4 à \$5 7-8. Macmillan-Bloedel a perdu 3-4 à \$26, Bell 1-2 à \$41, Power 1-4 à \$19 1-4 et Bombardier B 1-8 à \$26 1-4. Sur 678 titres mis en jeu 264 étaient gagnants, 267 perdants et 147 inchangés.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
1891,23 3,41	1522,32 2,62	30,82 1658,82	3320,56 63,28
SERVICES PUBLICS	MINES ET MÉTAUX	INDICE RÉA R.C.M.P.	VARIATION DES TITRES
1602,12 4,48	1739,92	1654,55 24,39	264 147 267

## TORONTO

### Fléchissement des cours

TORONTO (PC) — Les cours ont fléchi lundi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a cédé 2,01 points et marquait 3839,78 au terme d'une séance animée. Quelque 41,73 millions d'actions ont été traitées au lieu de 42,93 millions vendredi dernier. Dans les industrielles, Canadian Pacific Ltd a perdu 1-4 à \$24 1-8; Pacific Western Airlines 5-8 à \$26; Alcan 1-4 à \$54 1-8; Bell Enterprises 1-2 à \$41 et Trilon A à \$32 1-2. Dome Petroleum a gagné 31 cents à \$1,44; Inco 3-8 à \$23 1-4; Falconbridge 3-8 à \$21 1-2; MVP Capital 17 cents à \$2,72; et Canadian Imperial Bank of Commerce 1-2 à \$21 3-4. Dans les mines, American Barrick a cédé 1 à \$40 1-2. Battle Mountain A a gagné 5 à \$55 1-2 et Mentor Exploration 2 5-8 à \$42. Dans les pétroles, Sceptre Resources abandonne 4 à \$285; Renaissance 1 à \$19 3-4 et Canada Northwest 3-4 à \$17 3-4. Metalore Resources gagne 1 3-4 à \$25 3-4 et Saskatchewan Oil 3-4 à \$7 3-4.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
3839,78 2,01	2362,30 4,62	5371,64 67,81	6803,56 22,98
HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PÉTROLE ET GAZ	VARIATION DES TITRES
1044,30 2,20	297,25 9626,17	4053,85 1,87	493 378 450

## NEW YORK

### Les valeurs s'effondrent

NEW YORK (AFP). Les valeurs se sont effondrées vers la fin de la séance d'hier à Wall Street, après avoir évolué irrégulièrement dans des écarts étroits. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles est retombé au dessous de la barre de 2,300 et a clôturé à 2,287,07 en baisse de 51,71 points. Quelque 181 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 1,437 contre 278. 272 titres ont été inchangés. Selon les analystes, l'annonce que la troisième compagnie pétrolière américaine, Texaco, s'était déclarée en faillite en vue d'éviter le paiement d'une caution de onze milliards de dollars dans le cadre de son procès avec Pennzoil, a pesé sur le marché en début de séance. Une certaine hésitation s'est ensuite manifestée à la publication des premiers résultats trimestriels des entreprises américaines. Une demi-heure avant la clôture, des dégagements massifs ont été attribués par les observateurs à une nouvelle glissade du dollar, ce qui a relancé la crainte d'une remontée des taux d'intérêt et de l'inflation. Pennzoil a perdu 16 à 76 1-2; Texaco 31-2 à 28 3-8 et General Electric 5 à 102. IBM qui a annoncé des bénéfices en retrait au premier trimestre a gagné 2 3-4 à 147 3-4 car la diminution a été inférieure aux prévisions des analystes boursiers; Dome Mines a bénéficié d'une nouvelle hausse des prix de l'or et a progressé de 2 à 16 1-4; Borg Warner est monté de 1 1-4 à 49 5-8. Dans les valeurs canadiennes, Alcan a perdu 1-2 à \$41 1-4; BCE 1-2 à \$31 1-2; Canadian Pacific 1-8 à \$18 5-8; McIntyre Mines 1-4 à \$32 1-2; Northern Telecom 3-8 à \$43 3-8; Seagram 2 1-4 à \$73 1-4; TransCanada Pipelines 3-4 à \$15 1-4, et Westcoast Transmission 1-8 à \$13 1-8. Inco a gagné 1-2 à \$18.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
2287,07 51,71	851,11 19,02	932,90 17,36	198,05 5,76
S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIATION DES TITRES
285,62 6,87	331,70 7,94	162,14 3,58	284 1072 1427

## DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0,6466	Inde	Roupie	0,1018
Afrique franco	Franc CFA	0,004331	Israël	Sheqels	0,8168
Allemagne-Ouest	Mark	0,7202	Italie	Lire	0,001012
Antilles Angl.	Dollar	0,4834	Japon	Yen	0,009153
Australie	Dollar	0,9409	Liban	Livre	0,01087
Autriche	Schilling	0,10256	Mexique	Peso	0,001159
Bahamas	Dollar	1,3023	Norvège	Couronne	0,1922
Belgique	Franc	0,03480	Nouv.-Zélande	Dollar	0,7560
Danemark	Couronne	0,1912	Portugal	Escudo	0,009347
Espagne	Peseta	0,010229	Royaume-Uni	Sterling	2,1175
États-Unis	Dollar	1,3023	Suède	Couronne	0,2066
Finlande	Mark	0,2952	Suisse	Franc	0,8702
France	Franc	0,2165	Tunisie	Dinar	1,6222
Grèce	Drachme	0,009793	Vénézuéla	Bolivar	0,05455
Hollande	Florin	0,6385			
Hong Kong	Dollar	0,1670			

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
0,04 76,76	4,50 436,50	8,996 0,061	5,00 568,00

### Le courtier américain quintuple son capital canadien

## Le courtier Prudential Bache lance une vaste offensive sur le marché québécois

JEAN CHARTIER

La société de courtage Prudential Bache Canada fonce sur Montréal. Ce courtier procède en effet à une vaste offensive de recrutement et de dissémination partout au Canada en préparation de la déréglementation et il a annoncé hier une vaste expansion montréalaise.

D'ici un an ou deux tout au plus, Bache portera son capital de \$ 20 à \$ 100 millions approximativement. Il entend devenir l'un des cinq premiers courtiers canadiens. Il prendra une forte expansion et l'annonce en changeant son nom et en annonçant ses couleurs.

Présentement, Bache est le 10e courtier canadien par son volume d'affaires. Toutefois, la maison-mère est riche à craquer. Voici quelques mois, c'était McLeod Young Weir qui annonçait une participation massive de Shearson American Express dans la compagnie canadienne. Merrill Lynch aussi est venu annoncer une injection massive de capitaux à court terme. Bache attend donc de pied ferme le jour J de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Celui-ci ne sera probablement pas le 1er juillet, croit-on maintenant.

La maison de courtage annonçait hier le changement de son appellation sociale Bache Canada pour Prudential Bache Canada. Il n'a pas encore été décidé si l'injection de nouveaux capitaux se fera par le biais de la Prudential Insurance Company of America directement, c'est-à-dire par la maison-mère qui dispose d'un capital de \$ 134 milliards, ou par la filiale de courtage, Prudential Bache de New York qui dispose de \$ 1,3 mil-



M. James P. Andreotti, vice-président sénior, Prudential Bache Canada Ltée

liard comme capital. Le président de Prudential Bache Canada, M. George MoGough, s'attend à ce que le Canada traverse sous peu une période qui rappelle la situation américaine d'il y a quinze ans au point de vue financier. Bache a fait face à pleins de restrictions sur le marché canadien. Ce ne sera plus le cas à compter de 1988. Prudential Bache n'a sûrement pas l'intention de se laisser damer le pion dans cette restructuration financière. Le premier vice-président au Québec, M. James Andreotti, souligne pour sa part que le marché québécois représente déjà 35 % des revenus totaux de Bache sur le marché canadien. Il y cependant faiblesse du côté des gérances et co-gérances des nouvelles émissions REA. Bache agit à titre de souscripteur à forfait jusqu'à ce jour, sans s'impliquer au niveau de la gérance comme telle d'une émission.

La firme corrigera cela, en organisant son secteur corporatif financier à Montréal. La société vise aussi à élargir ses ventes au détail et ouvre une succursale à Lavala et une autre à Québec. Bachea aussi considéré la possibilité d'acquérir un

courtier francophone récemment, car trois firmes, deux petites et une grande, lui ont offert de se fusionner. Cette voie n'a pas été retenue pour le moment, explique M. MoGough.

M. Andreotti souligne quant à lui le fait que la Prudentielle est très active financièrement au Québec depuis belle lurette. La Prudentielle a financé notamment Hydro-Québec pour la construction des travaux à la Baie James. Elle a participé aussi à de nombreux projets immobiliers majeurs à Montréal et elle est très connue dans les assurances et les fonds mutuels. La firme est donc présente financièrement mais elle estime avoir été restreinte par la réglementation depuis 1972.

Le courtier de la Côte du Beaver Hall se distinguera donc de Dominion Securities en mettant toute son énergie du côté de la croissance interne plutôt que sur les acquisitions. Prudential Bache Canada compte 570 employés et la direction envisage de porter ce nombre à 800.

Au Québec, le nombre d'employés de Prudential Bache est de 110 et ce nombre sera porté à hauteur de 150 ou 160 à court terme. M. MoGough souligne que Bache travaille activement à renforcer son service de recherche à Toronto. Éventuellement, la firme compte aussi embaucher des analystes montréalais.

Prudential Bache Canada est filiale à 80 % de Prudential Bache de New York et à 20 % des employés-cadres. À l'occasion de la nouvelle mise de fonds de Prudential, il est à prévoir que la compagnie d'assurance et le courtier new yorkais porteront à 100 % leur participation dans Prudential Bache Canada.

## Chute des cours de Texaco et Pennzoil

NEW YORK (AFP) — Les compagnies pétrolières rivales, Texaco et Pennzoil, ont fait toutes les deux les frais lundi matin de leur querelle née du rachat en 1984 pour plus de \$ 10 milliards de Getty Oil par Texaco, en enregistrant à Wall Street une très forte baisse de leurs actions. Le cours de Texaco a cédé \$ 4,25 pour tomber à \$ 27,625 tandis que Pennzoil perdait \$ 14 pour tomber à \$ 78,50. Texaco avait décidé dimanche de recourir à la protection de la loi sur les faillites, afin d'éviter de déposer une caution de \$ 11 milliards pour faire appel d'un jugement le condamnant à payer \$ 10,5 milliards de dommages et intérêts à Pennzoil (plus les intérêts courant sur cette somme).

Selon des analystes financiers, l'afflux à Wall Street d'ordres de vente des titres Pennzoil et Texaco qui a provoqué lundi matin un retard de la cotation des deux actions à Wall Street, pourrait obliger les deux compagnies pétrolières à trouver un règlement à l'amiable à leur différend.

« Je pense que Texaco n'avait absolument pas d'autre choix. Pennzoil cherchait une mise à mort rapide », a estimé hier M. Philip Verleger, un analyste pétrolier d'un centre d'études économiques de Washington, l'Institute for International Economics.

En outre, à la suite de la décision de Texaco, une audience qui était prévue hier matin sur la caution à la cour de Houston (Texas) a dû être reportée à la dernière minute, laissant planer une grande incertitude sur les suites de cette affaire.

Le Wall Street Journal comparait hier l'attitude des deux géants du pétrole à celle d'adolescents qui, pour défier la mort, se lancent à toute al-

lure au volant de deux voitures, l'une vers l'autre, dans une ligne droite. Dans ce jeu suicidaire, le perdant est le premier qui dévie de sa trajectoire pour éviter l'autre.

Selon des sources financières citées par le quotidien américain, des tentatives de Pennzoil et Texaco pour résoudre à l'amiable, en dehors des tribunaux, leur querelle ont échoué parce que Texaco ne souhaite pas payer à sa rivale plus de \$ 2 milliards et que Pennzoil désire obtenir au moins \$ 4 ou \$ 5 milliards US.

Malgré la décision de Texaco d'obtenir une suspension provisoire des poursuites de ses créanciers, Pennzoil tentait lundi de faire preuve d'optimisme. Interrogé par de télé-

vision ABC sur le fait de savoir si Texaco payera ou non, M. Baine Kerr, un des dirigeants de Pennzoil, a affirmé qu'il « n'est pas trop inquiet sur cela ».

« Ils (Texaco) ont des actifs énormes. Ils n'ont pas déposé leur bilan », a ajouté le responsable de Pennzoil en soulignant que sa compagnie était le principal créancier de Texaco.

Seule la maison mère, Texaco Inc., et deux filiales financières du géant pétrolier ont été mises dimanche sous la protection du Chapitre 11 (loi américaine sur les faillites). Ces sociétés ne représentent que 4 pour cent environ de son chiffre d'affaires total.

Selon M. Alfred DeCrane, prési-

dent du conseil d'administration de Texaco, toutes les divisions d'exploitation, notamment les stations-service, devraient poursuivre normalement leurs activités.

À la fin 1986, les actifs de Texaco, troisième compagnie pétrolière américaine qui a produit 1,3 million de barils de pétrole et de gaz par jour l'année dernière, s'élevaient à quelque \$ 35 milliards. En 1986, ce géant, qui emploie 52.000 personnes, a dégagé un bénéfice net de \$ 725 millions sur un chiffre d'affaires de \$ 32 milliards.

À côté, Pennzoil fait figure de nain avec un chiffre d'affaires de \$ 1,7 milliard, un bénéfice net de \$ 45 millions et 6.257 employés.

Ces titres ayant tous été vendus, cette annonce ne paraît qu'à titre d'information.

### Nouvelle émission



100 000 000 \$

Débtures non garanties convertibles 7½%

Datées du 31 mars 1987

Échéant le 31 mars 2002

Prix: 100%

75 000 000 \$

Débtures non garanties convertibles 7½% offertes initialement au Canada par

Lévesque, Beaubien Inc.

25 000 000 \$

Débtures non garanties convertibles 7½% offertes initialement à l'extérieur du Canada et des États-Unis par

Banque Paribas Capital Markets Limited  
Lévesque, Beaubien Inc.

Bear, Stearns International Limited  
Credit Suisse First Boston Limited  
McLeod Young Weir International Limited  
Merrill Lynch Capital Markets  
Morgan Stanley International  
Swiss Bank Corporation International Limited

Avril 1987

## Rachat de Borg-Warner à \$ 48.50

CHICAGO (AFP) — Le conseil d'administration de Borg-Warner Corp., une importante firme américaine de matériaux de construction a accepté hier une offre de rachat de \$ 3,76 milliards d'un groupe d'investisseurs conduit par Merrill Lynch, l'une des plus importantes sociétés de courtage new-yorkaise.

Cet accord de principe à \$ 48,50 par action porte sur 90 % du capital ordinaire de Borg-Warner et déjoue une tentative de prise de contrôle de \$ 46 par action — ou \$ 3,17 milliards au total — faite par le groupe chimique GAF Corp. L'offre de GAF portait sur les 80,1 % du capital de Borg-Warner qu'il ne contrôlait pas.

L'offre de Merrill Lynch n'est que légèrement supérieure au cours du titre de Borg-Warner (\$ 48,25) à la clôture de Wall Street vendredi soir. Hier, à la mi-séance, l'action Borg-Warner gagnait \$ 1 3-8 à \$ 49 5-8.

L'OPA de Merrill Lynch porte sur 77,6 millions de titres de Borg-Warner (ou 90 % du capital ordinaire) et doit au moins donner lieu à un achat de 44,3 millions de titres. Si cette condition est remplie, toute action Borg-Warner sera rachetée pour \$ 19,75 au comptant plus \$ 54,25 d'obligations émises par le groupe acheteur, AV Holding qui conduit Merrill Lynch.







# SPORTS

## Ce soir, à St. Louis Jay Tibbs fera face aux Cards

RICHARD MILO

ST. LOUIS (PC) — Le gérant Buck Rodgers est loin d'avoir lancé la serviette parce que les Expos ont subi la défaite à leurs cinq premiers matchs.

« On accorde toujours plus d'importance à ce qui se produit en début de saison mais tout n'est pas perdu. Trois partants (Tibbs, Youmans, Sebra) ont offert de bonnes performances », a-t-il révé.

« Nous sommes à trois matchs de la tête... comme l'an dernier après cinq matchs (1-4) », a-t-il ajouté.

Selon Rodgers, les Expos viennent peut-être d'affronter le meilleur personnel de lanceurs du baseball lors de leur séjour à Houston. Il aurait néanmoins suffi de presque rien pour qu'ils remportent les deux derniers matchs (1-0 dimanche, 3-2 samedi).

**14 buts volés**  
Fait inquiétant, les Expos ont alloué 14 buts volés en autant de tentatives depuis le début de la saison même si Jeff Reed a effectué d'excellents tirs au deuxième but.

Ce sont les lanceurs qu'il faut blâmer, notamment Neal Heaton. Le gaucher a permis quatre vols de but aux Astros de Houston, vendredi.

« On nous avait dit que Heaton avait de la difficulté à retenir les coureurs, mais il y a moins de vols de but dans la Ligue américaine. De plus, les arbitres y appellent moins de feintes illégales », a révélé Rodgers.

Insatisfait, le gérant des Expos a demandé à Heaton d'effectuer des lancers d'exercice, hier. Son poids se déplace vers l'arrière lorsqu'il effectue son élan au monticule.

Les Expos doivent affronter les Cards de St. Louis, ce soir (20 h 35). Il s'agira de l'ouverture de la saison locale des Cards, au Busch Stadium.

Les Expos se produiront devant une salle comble à l'ouverture de la saison locale des Cards de St. Louis, ce soir. Le stade Busch peut accueillir 53,112 personnes et il ne restait, hier, que quelques centaines de billets dans les estrades populaires.

Jay Tibbs (0-1) fera face à Greg Mathews (0-0), un gaucher, ce soir (20 h 35). Neal Heaton (0-1) se mesurera à Bob Forsch (1-0), jeudi (13 h 35). Tibbs a subi la défaite même s'il a bien lancé contre les Reds de Cincinnati, le 8 avril. Il n'a alloué que six coups sûrs, deux buts sur balles et trois points en six manches.

Privés de Tony Pena, les Cards doivent faire appel à un ex-ecceveur des Cubs de Chicago, Steve Lake. Il a fait des débuts remarquables en frappant un circuit et un triple dans la victoire (6-3) des Cards contre les Pirates de Pittsburgh, samedi.

## À la veille d'un 5e affrontement contre les Whalers

# Les Nordiques regorgent d'optimisme

### La relève a su panser plusieurs plaies

GUY ROBILLARD

HARTFORD (PC) — « Nous sommes confiants, il ne faut pas le cacher. Nous avons joué beaucoup mieux à Hartford qu'aux autres », disait encore Michel Bergeron hier.

Tout comme il répétait son refrain: « Nous devrions mener cette série 3-1 et avoir l'occasion de nous reposer comme le Canadien, je ne change pas d'idée ».

« Et que ceux qui sont 'tannés' de m'entendre le dire ne viennent plus m'interviewer », disait-il la veille.

Ce sont les deux arguments répétés ad nauseam chez les Nordiques: ils devraient être en avant dans la série et ils ont été bien meilleurs à Hartford que les Whalers à Québec. Pour eux, ils ont aussi le momentum, la robustesse, et le support de leurs vedettes, (les Goulet, Gosselin, Stastny), des défenseurs, ainsi que des plombiers (Hunter, Gillis et autres).

À cela s'ajoute qu'ils auraient découvert une faille dans le style de Mike Liut, a révélé Bergeron. Michel Goulet, lui, affirme qu'il sera possible de profiter de l'absence d'Ulf Samuelsson, suspendu, et de Scot Kleinendorst, blessé à un genou.

Il touche aussi un point intéressant quand il souligne que les Whalers, moins expérimentés dans ce genre de situation, se sont peut-être vus trop vite en finale de la coupe Stanley.

Il y a finalement le fait que les attaquants des Whalers sont plus petits et qu'ils se ressentiront peut-être des effets d'une longue série contre des Nordiques devenus agressifs.

**Trois nouvelles figures**  
Du côté des Whalers, Sylvain Côté disputera son

premier match de la série tandis que Dean Evason et Paul Lawless seront de retour au jeu.

Chassé à la quatrième minute du premier match pour avoir été le troisième homme dans une altercation, Samuelsson a été suspendu pour avoir écopé d'une deuxième punition de match dimanche, cette fois pour un geste obscène à l'endroit de Michel Bergeron.

Ce dernier prévoit utiliser la même formation, sauf si des blessures mineures à certains joueurs tardaient à guérir.

Chose certaine, on rêve de plus en plus à Québec à une confrontation Canadien-Nordiques.

**La relève surprend**  
La tenue des jeunes Jeff Brown, Steven Finn et Jason Lafrenière contre les Whalers d'Hartford aide à panser quelques plaies chez les Nordiques.

« Quand tu vois Jeff Brown et Steve Finn, deux p'tits gars de 20 ans, évoluer ensemble à la défense, tu te dis que la situation n'est pas si pire », n'a pu s'empêcher de lancer Maurice Filion avant le départ pour Hartford, hier.

« C'est l'histoire de notre saison, a-t-il poursuivi. Quand une équipe perd, il n'y a plus personne de bon. Pourtant ces gars étaient là plus tôt. Et il y en a d'autres qui s'en viennent, comme David Latta, Max Middendorf et Stéphane Guérard, le meilleur défenseur de la Ligue junior majeure du Québec ».

« On avait nos raisons quand on a cédé Jeff Brown et Jason Lafrenière à Fredericton, signale Michel Bergeron. Ils sont revenus et ils jouent du gros hockey pour nous. Steve Finn, lui, a commencé la saison avec l'Express et il a acquis de l'expérience ».

L'apport des Gosselin, Goulet, Stastny, Hunter, Gillis, Picard et autres est admis de tous depuis le

début de la série contre les Whalers, mais il y a aussi ces jeunes, qui évoluent régulièrement.

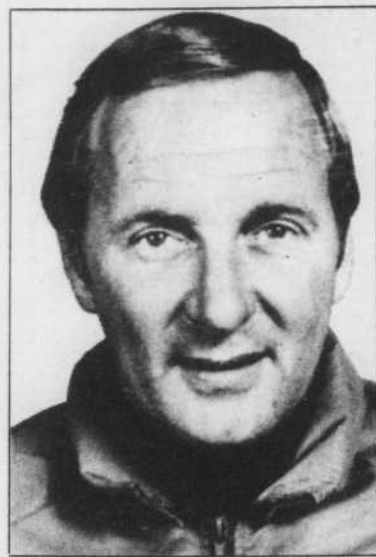
« C'est la meilleure façon d'apprendre, soutient Finn, un francophone pure laine, de Laval. En jouant régulièrement, tu n'as pas le temps de penser trop longtemps à une erreur, contrairement à celui qui se retrouve sur le banc. Je ne peux pas demander plus que ce qui m'arrive actuellement ».

Même son de cloche chez Jeff Brown, dont les problèmes se situaient au-dessus des épaules.

« Tout ce que je fais maintenant tourne bien, dit-il, et c'est aussi une question de confiance. Lors du dernier match, j'ai marqué à l'aide d'un lancer dévié, c'est la chance qui tourne quand tout va bien ».

Les Nordiques ont disputé en fin de semaine leurs deux premiers matches solides - de la saison, affirme Maurice Filion lui-même. Il était temps... Le directeur-gérant comprend le public d'avoir été déçu des Nordiques cette saison. « Moi-même, j'ai toujours dit que nous étions parmi les cinq meilleures équipes de la ligue. Et quand tous les gars veulent jouer, je le pense encore. Mais il y a quelque chose qui ne fonctionnait pas, les gars ne jouaient pas ensemble ». Faut-il pointer l'entraîneur ? « Ce n'est surtout pas le temps », rétorque le directeur-gérant.

Affirmant n'être au courant de rien, Michel Bergeron a refusé de commenter l'allégation d'un chroniqueur montréalais à savoir qu'il serait le candidat numéro au poste d'entraîneur des North Stars du Minnesota advenant son départ de Québec. Une chose est certaine, il n'aurait pas de difficulté à se trouver un emploi. Guy Lapointe, lui, assure qu'il n'a pas signé de contrat avec les Nordiques pour la prochaine année. « Mais j'aimerais bien ça », avoue-t-il.



Bob Berry

## Berry et Roberts congédiés

PITTSBURGH (AP) — La direction des Penguins de Pittsburgh a congédié l'entraîneur en chef Bob Berry, après que celui-ci eut été incapable de conduire l'équipe à une participation aux éliminatoires de la coupe Stanley trois saisons d'affilée.

Le vice-président des Penguins, Paul Marha, a en outre informé que l'entraîneur-adjoint, Jim Roberts, avait également été remercié de ses services.

« L'équipe s'est améliorée et a fait des progrès, mais j'ai perdu confiance en leurs capacités de la mener aux éliminatoires la saison prochaine », a affirmé Marha.

Martha a aussi indiqué que les joueurs avaient également perdu confiance en leurs entraîneurs.

Les Penguins ne se sont pas qualifiés aux séries depuis cinq ans.

Pour ce qui concerne le directeur général, Eddie Johnston, Martha a assuré qu'il restera dans ses fonctions. Johnston est actuellement en voyage de recrutement en Oregon.

À son sujet, le vice-président a dit qu'il avait fait de mauvaises, mais aussi de bonnes transactions.

Martha a enfin précisé que l'embauche des nouveaux entraîneurs sera faite avant le repêchage du 13 juin.

« Ce qui compte, a déclaré Berry, c'est qu'avec les jeunes joueurs qui s'amènent, cette équipe est sur la bonne voie. Mais il est décevant de réaliser qu'après tout le travail accompli, sur et hors de la patinoire, que Jimmy et moi ne prendrons pas part au succès de l'équipe quand le vent va tourner ».

La fiche de Berry avec les Penguins a été de 88-127-25. Depuis qu'il pilote dans la Ligue nationale, elle est de 311-292-100. Avant de succéder à Lou Angotti, en 1984, Berry a été l'entraîneur des Kings de Los Angeles et du Canadien.

On lui a confié la galère des Penguins après que ceux-ci eurent connu la pire saison de leur histoire, amassant seulement 38 points.

Toutefois, même si l'équipe ne s'est pas rendue aux séries sous Berry, les assistances ont grimpé à Pittsburgh. De 6,839 qu'elle était en 1983-84, l'assistance moyenne aux rencontres locales s'est élevée à 14,965 spectateurs, la saison dernière, lorsque les Penguins ont connu un départ fulgurant, remportant leurs sept premiers affrontements.

« C'est comme si l'on m'avait demandé de couper du bois pour faire un feu et, ensuite, d'attendre à l'extérieur, a commenté Berry. C'était une concession malade que nous avons revivifiée ».

« Je ne suis pas assez naïf pour croire que tous les succès doivent être attribués à la direction de l'équipe, a-t-il ajouté. Nous y avons aussi contribué ».

Berry a indiqué que Marha lui avait dit: « Vous avez fait du bon travail, mais ce n'était pas suffisant pour se qualifier aux séries éliminatoires ».

Les joueurs des Penguins n'ont pas été étonnés par les congédiements de Berry et de Roberts.



Jim Roberts

## «Une finale contre les Nordiques mettrait du piquant dans les séries» (Patrick Roy)

BERNARD CYR

(PC) — Étant originaire de Cap Rouge, Patrick Roy avoue qu'une finale de section contre les Nordiques de Québec « serait le fun » et mettrait « du piquant » dans les séries éliminatoires.

Mais il s'empresse d'ajouter que peu importe le prochain adversaire du Canadien de Montréal, les amateurs auront droit à du bon hockey.

« Que ce soit Hartford ou Québec, nous sommes capables de nous adapter à tous les styles de jeu, a indiqué le gardien. Si le jeu est ouvert, nous sommes capables de marquer des buts-clés, comme nous l'avons fait contre Boston. Quand le jeu est défensif, notre défensive se ferme ».

Comme tous ses coéquipiers, Patrick Roy a bénéficié hier d'une journée de repos. Chez le Canadien, on ne commencera que mercredi la préparation en vue de la finale de section.

Dimanche soir, au Garden de Boston, le Canadien a remporté un quatrième match de suite contre les Bruins, qu'il éliminait pour une quatrième année d'affilée en première ronde.

Dans cette victoire de 4-2, au cours de laquelle il a été mis à l'épreuve 37 fois, Roy estime avoir disputé son meilleur match de la série.

« Je suis très fier de mon match d'hier (dimanche). C'est celui qui me fait le plus plaisir. Dans les autres rencontres, les Bruins étaient toujours parvenus à marquer un but dont je n'étais pas content. Hier, j'ai disputé un match solide », a indiqué Roy.

« D'autant plus que c'était mon quatrième match en cinq soirs et que j'ai reçu 37 tirs. Je ne crois pas que j'aurais pu réagir de cette façon dans une situation identique, l'an passé. Je bouge moins pour rien et je suis moins énervé, probablement parce que je sais davantage à quoi m'attendre », a-t-il expliqué.

Le gagnant du trophée Connie Smythe en 1986 a estimé que la série contre les Bruins, même si elle s'est terminée en quatre matches, avait été plus ardue que celle de l'an dernier.

« Notre équipe avait plus de profondeur que l'an dernier, mais les Bruins aussi. Le trio de Cam Neely, Thomas Gradin et Rick Middleton (ce dernier avait raté la série de 1986 contre le Canadien en raison d'une blessure) n'était pas là l'an dernier. Les Bruins n'avaient pas de troisième ligne d'attaque l'an dernier. Cette année, ils avaient trois bonnes unités bien équilibrées. C'est sans doute la raison pour laquelle on a assisté à du jeu plus ouvert ».

« L'an passé, les pointages avaient été serrés et peu élevés (3-1, 3-2 et 4-3). J'avais reçu une vingtaine de tirs par match et parfois moins. Cette année, j'ai reçu en moyenne 30 tirs par rencontre ».

Roy a été mis à l'épreuve 33, 28, 29 et 37 fois en première ronde et a accordé 11 buts (moyenne de 2,72 par match). Fait à souligner, dans trois des quatre matches, les Bruins ont décoché plus de tirs que le Canadien.

Roy pense qu'une semaine de ré-



Photo AP

Chris Nilan s'est empressé d'aller féliciter Patrick Roy après la dernière victoire du Canadien sur les Bruins. Le Tricolore a balayé la série 4-0 pour éliminer les Bostoniens une quatrième année de suite en première ronde des séries.

pit, avant la prochaine série, est une chose « extraordinaire ».

« Si on se prépare bien mentalement et qu'on a de bonnes séances d'entraînement, ce sera une excellente période de préparation. Physiquement, ça ne peut être que bénéfique. Par contre, ça peut être dangereux, si on ne travaille pas sérieusement », a-t-il souligné.

Roy ne croit pas, d'autre part, que le fait que l'autre série dure au moins six matches nuise à son vainqueur.

« Parce que lors des séries, peu

importe si on joue beaucoup de matches en peu de temps, les joueurs ont toujours du 'jus'. C'est l'équipe qui a le plus de désir de vaincre qui triomphe ».

« En ce moment chez le Canadien, personne ne s'aventure à prédire qu'on va gagner la coupe Stanley de nouveau, mais nous entreprenons chaque série en pensant qu'on a les ressources pour la gagner. Nous savons que ça va être difficile et qu'il va falloir respecter nos adversaires pour gagner nos croûtes, mais nous sommes prêts à fournir l'effort nécessaire », a conclu Roy.

## HOCKEY

### Ligue nationale

**Samedi**  
Edmonton 6, Los Angeles 5  
Montréal 5, Boston 4  
Washington 2, Islanders 0  
Québec 5, Hartford 1  
St. Louis 5, Toronto 3  
Calgary 3, Winnipeg 2

Detroit 4, Chicago 3  
Philadelphie 3, Rangers 0

**Dimanche**  
Montréal 4, Boston 2  
(Le Canadien gagne 4-0)  
Edmonton 6, Los Angeles 3  
Toronto 2, St. Louis 1  
Washington 4, Islanders 1

Québec 4, Hartford 1  
Rangers 6, Philadelphie 3  
Detroit 3, Chicago 1  
(Detroit gagne 4-0)  
Winnipeg 4, Calgary 3

**Ce soir**  
Québec à Hartford  
Rangers à Philadelphie  
Islanders à Washington  
Toronto à St. Louis  
Winnipeg à Calgary  
Los Angeles à Edmonton

### COUPE STANLEY

**Série "A"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
HARTFORD	4	2	2	10	15	4
QUÉBEC	4	2	2	15	10	4

**Série "B"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
MONTREAL	4	4	0	19	11	8
BOSTON	4	0	4	11	19	0

**Série "C"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	4	2	2	14	12	4
RANGERS	4	2	2	12	14	4

**Série "D"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
WASHINGTON	4	3	1	11	7	6
ISLANDERS	4	1	3	7	11	2

**Série "E"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
ST. LOUIS	4	2	2	11	9	4
TORONTO	4	2	2	9	11	4

**Série "F"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
DETROIT	4	4	0	15	6	8
CHICAGO	4	0	4	6	15	0

**Série "G"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
EDMONTON	4	3	1	27	16	6
LOS ANGELES	4	1	3	16	27	2

**Série "H"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
WINNIPEG	4	3	1	13	10	6
CALGARY	4	1	3	10	13	2

### LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

**SÉRIES ÉLIMINATOIRES**

**Finales de division, 4 de 7**

**Vendredi**  
Laval 4, Longueuil 3  
Shawinigan 10, Chicoutimi 7

**Hier**  
Longueuil à Laval  
Shawinigan à Chicoutimi

**Dimanche**  
Laval à Longueuil  
Chicoutimi à Shawinigan

**Mercredi**  
Laval à Longueuil

(si nécessaire)

### CLASSEMENT

**Série "A"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
LAVAL	1	1	0	4	3	2
LONGUEUIL	1	0	1	3	4	0

**Série "B"**

	pj	g	p	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	1	1	0	10	7	2
CHICOUTIMI	1	0	1	7	10	0

## BASEBALL

### Ligue nationale

**Hier**  
St. Louis 8, Pittsburgh 4  
Cincinnati à Atlanta  
Chicago à Philadelphie  
Houston à Los Angeles  
S. Francisco à S. Diego

**Aujourd'hui**

Montréal, Tibbs (0-1) à St. Louis, Mathews (0-0), 20 h 35  
New York, Darling (0-0) à Philadelphie, Ruffin (0-0), 19 h 35  
Cincinnati, Power (0-0) à Atlanta, Palmer (0-1), 19 h 40  
San Francisco, Davis (1-

0) à San Diego, Wojna (0-0), 22 h 05  
Houston, Darwin (1-0) à Los Angeles, Welch (0-1), 22 h 35

### Ligue américaine

**Hier**  
New York 11, Cleveland 3  
Milwaukee à Baltimore  
Minnesota à Oakland  
Californie à Seattle

**Aujourd'hui**

Texas, Mason (0-1) à Boston, Sellers (0-0), 13 h 05  
Cleveland, Niekro (1-0) à New York, Hudson (1-

0), 19 h 30  
Milwaukee, Ciardi (0-0) à Baltimore, Dixon (1-0), 19 h 35  
Chicago, Bannister (0-1) à Toronto, Johnson (0-1), 19 h 35  
Detroit, Petry (0-0) à Kansas City, Gubicza (0-1), 20 h 35  
Minnesota, Portugal (0-0) à Oakland, Codiroli (0-0), 22 h 35  
Californie, Sutton (0-1) à Seattle, Bankhead (1-0), 22 h 35

### LIGUE NATIONALE

	Section Est		moy.	diff.
	g	p		
ST. LOUIS	4	2	.667	—
NEW YORK	3	2	.600	1/2
CHICAGO	2	3	.400	1 1/2
PITTSBURGH	2	4	.333	2
PHILADELPHIE	1	4	.200	2 1/2
MONTREAL	0	5	.000	3 1/2

	Section Ouest		moy.	diff.
	g	p		
HOUSTON	6	0	1.000	—
ATLANTA	4	1	.800	1/2
CINCINNATI	4	1	.800	1/2
SAN FRANCISCO	5	2	.714	1 1/2
LOS ANGELES	2	5	.286	4 1/2
SAN DIEGO	1	5	.167	5